



Société anonyme au capital de 2 960 445,29 euros
88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
RCS Paris B 382 954 279

DOCUMENT DE REFERENCE 2010



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 31 août 2011 sous le numéro R.11-053. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de la Société MILLIMAGES et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels que présentés respectivement aux paragraphes 20.1, 20.2, et 20.6.1 du document de référence enregistré par l'AMF le 7 décembre 2010 sous le numéro R.10-080 (le « Document de Référence 2009 »)
- Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels que présentés respectivement aux paragraphes 20.3 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.
- L'examen de la situation financière et du résultat de la Société MILLIMAGES de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui figure au chapitre 9 du Document de Référence 2009.
- L'examen de la situation financière et du résultat de la Société MILLIMAGES de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figure au chapitre 9 du Document de Référence 2009.
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui figure au paragraphe 19.1.1 du Document de Référence 2009 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui figure au paragraphe 19.1.2 du Document de Référence 2009 ;

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de MILLIMAGES : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris ;
- sur le site internet de MILLIMAGES : www.millimages.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	11
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	13
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	14
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	14
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	14
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	15
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	16
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	17
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	18
4. FACTEURS DE RISQUE	21
4.1. RISQUES DE LIQUIDITE	21
4.1.1. RISQUES FINANCIERS LIES AUX EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES	21
4.1.2. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENGAGEMENT DE RACHAT IRREVOCABLE DE LA SOCIETE MILLIFIN	24
4.2. RISQUES DE MARCHE	24
4.2.1. RISQUES DE TAUX	24
4.2.2. RISQUES DE CHANGE	26
4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS	28
4.2.4. RISQUES HORS BILAN	28
4.2.5. RISQUE LIE A UN EVENTUEL TRANSFERT DE COTATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS	29
4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
4.4. RISQUES OPERATIONNELS	33
4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	33
4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC	34
4.4.3. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC	35
4.4.4. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	35
4.4.5. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	36
4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION	36
4.5.1. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS ET SERIES D'ANIMATION	36
4.5.2. RISQUES DE RETARD DANS LES DELAIS DE PRODUCTION ET DE DEPASSEMENT DES LIMITES BUDGETAIRES	37

4.5.3.	RISQUES FINANCIERS LIES A LA PRODUCTION OU COPRODUCTION DE FILMS	37
4.5.4.	RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION	38
4.6.	RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES.....	39
4.6.1.	DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE	39
4.6.2.	DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE 40	
4.6.3.	DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA	40
4.7.	RISQUES LIES AU PIRATAGE	40
4.8.	RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE	41
4.9.	RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION	41
4.10.	RISQUES JURIDIQUES.....	42
4.10.1.	RISQUES DE LITIGES	42
4.10.2.	RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	42
4.10.3.	RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	43
4.11.	RISQUES LIES A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION DU GROUPE	44
4.12.	RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	45
4.13.	ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	45
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	46
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	46
5.1.1.	NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	46
5.1.2.	LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	47
5.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	47
5.1.4.	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR	47
5.1.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	48
5.2.	INVESTISSEMENTS	50
5.2.1.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	50
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	51
5.2.3.	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	52
6.	APERCU DES ACTIVITES	53
6.1.	PRINCIPALES ACTIVITES	53
6.1.1.	LA PRODUCTION.....	53
6.1.2.	LA DISTRIBUTION.....	54
6.2.	PRINCIPAUX MARCHES.....	57
6.2.1.	LE MARCHE DE L'ANIMATION.....	57
6.2.2.	LE MARCHE DU DOCUMENTAIRE	60
6.2.3.	LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA	60

6.3.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	71
6.4.	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES.....	71
6.5.	POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	72
6.5.1.	LE SECTEUR DE L'ANIMATION	72
6.5.2.	LE SECTEUR DU DOCUMENTAIRE.....	73
6.5.3.	LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION	74
7.	ORGANIGRAMME.....	75
7.1.	PERIMETRE DU GROUPE.....	75
7.1.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	75
7.1.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	76
7.1.3.	TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS EXISTANTS ENTRE MILLIMAGES ET LE GROUPE BAC MAJESTIC.....	77
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	78
8.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	78
8.2.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	79
9.1.	SITUATION FINANCIERE.....	79
9.1.1.	BILAN CONSOLIDE	79
9.1.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	81
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	84
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	84
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	84
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	84
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	85
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	85
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	86
10.2.1.	FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ANNUELS.....	86
10.2.2.	EXERCICE 2010.....	87
10.2.3.	EXERCICE 2009.....	87
10.2.4.	EXERCICE 2008.....	87
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	88
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	88
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	88
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	89
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	89

11.2.	BREVETS.....	89
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	90
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	90
12.1.1.	AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2 960 445,29 EUROS	90
12.1.2.	CHIFFRE D'AFFAIRE 1 ^{ER} TRIMESTRE 2011 : 3,7 M€.....	91
12.1.3.	CHIFFRE D'AFFAIRE 1 ^{ER} SEMESTRE 2011 : 6,1 M€.....	92
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES 93	
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	94
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	95
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	95
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	95
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	98
14.1.3.	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	98
14.1.4.	COMITE DE DIRECTION.....	99
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	100
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	102
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	102
15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	102
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	103
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	105
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	105
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	105
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	106
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	107
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	107
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	107
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	107
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	107
16.5.	CONTRÔLE INTERNE	108

16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE	108
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	119
17.	SALARIES.....	121
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	121
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	121
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	121
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	121
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES.....	121
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	122
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	122
18.1.1.	STRUCTURE DU CAPITAL	122
18.1.2.	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices).....	124
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	124
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES	125
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	125
18.5.	DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE .	125
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	127
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	127
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	127
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009	134
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	134
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	135
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	135
20.1.1.	ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010	135
20.1.2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010.....	137
20.1.3.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	139
20.1.4.	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	140
20.1.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	141
20.2.	ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	180
20.2.1	BILAN AU 31 DECEMBRE 2010.....	180
20.2.2	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010	182
20.2.3	ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	184

20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	200
20.4.	ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	200
20.5.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	200
20.6.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	200
20.7.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	200
20.7.1.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES.....	200
20.7.2.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX.....	205
20.7.3.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES.....	205
20.8.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	205
20.9.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	205
20.10.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	205
20.11.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 206	
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	207
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	207
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	207
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	208
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	208
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	209
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	209
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	209
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	210
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	211
21.2.1.	OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS).....	211
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 16 A 22 DES STATUTS).....	212
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS (ARTICLES 11 A 15 DES STATUTS).....	215
21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 25 A 34 DES STATUTS)	217
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	221
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	222
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	222
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	223

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	224
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	225
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	227

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, la société MILLIMAGES sera désignée par la « Société ». La Société et ses filiales seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes sociaux et consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus. Les comptes sociaux et consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Roch LENER, Président Directeur Général de MILLIMAGES, est la personne responsable du présent document de référence.

Roch LENER
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient ni observations, ni réserves.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 figure au paragraphe 20.6.1 du Document de Référence 2009. Il contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.
- la note 7 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application anticipée par votre société des normes IFRS3 révisée et IAS27 amendée.
- la note 7 et la note 7.19 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 figure au paragraphe 20.6.1 du Document de Référence 2009. Il contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.6.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».

Fait à Paris, le 31 août 2011.

Monsieur Roch LENER

Président Directeur Général de MILLIMAGES

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Madame Clotilde CASAMITJANA, Directrice Financière de MILLIMAGES, est la personne responsable de l'information financière.

Clotilde CASAMITJANA
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par Monsieur Eric LEFEBVRE
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2001 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Société CINE CONTROLE INTERNATIONAL
Représentée par Monsieur Yann CHAKER
10 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997 pour une durée de six exercices puis renouvelé le 24 juin 2003 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Frédéric QUELIN
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Jean-Claude GRAINDORGE
19 rue Pasteur
95 880 Enghien Les Bains

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Groupe MILLIMAGES	2010					2009				
	CCI		KPMG		Total	CCI		KPMG		Total
	Mont.	%	Mont.	%		Mont.	%	Mont.	%	
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés										
Emetteur	45,00	40%	45,00	50%	90,00	65,00	50%	65,00	65%	130,00
Filiales intégrées globalement	46,80	41%	25,00	28%	71,80	53,00	41%	25,00	25%	78,00
Missions accessoires										
Emetteur	10,00	9%	10,00	11%	20,00	5,00	4%	5,00	5%	10,00
Filiales intégrées globalement	11,00	10%	10,00	11%	21,00	6,00	5%	5,00	5%	11,00
Sous-total	112,80	100%	90,00	100%	202,80	129,00	100%	100,00	100%	229,00
Autres prestations	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	112,80	100%	90,00	100%	202,80	129,00	100%	100,00	100%	229,00

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Le mandat de la société BARBIER FRINAULT, co-commissaire aux comptes suppléant est venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler son mandat, la société BARBIER FRINAULT n'ayant pas manifesté son souhait d'être renouvelée à ce poste.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières annuelles résumées – données consolidées - IFRS

Compte de résultat (en K€) *	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois*	31/12/2009 (publié) 12 mois	31/12/2008 12 mois
Chiffre d'affaires et subventions	14 297	21 984	29 569	32 313
<i>croissance du CA</i>	-34,97%	-31,97%	-8,49%	-15,5%
Résultat opérationnel courant	-5 305	-4 318	-3 871	-17 295
<i>marge opérationnelle courante</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat opérationnel	-5 210	-4 507	-4 105	-17 655
<i>marge opérationnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat des activités poursuivies	-5 656	-5 245	-	-
Résultat des activités cédées	1 262	229	-	-
Résultat de la période	-4 394	-5 016	-5 016	-18 274
<i>marge nette</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

* Les données 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat des activités cédées

Bilan - actif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	2 770	4 195	5 510
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisuelles	22 251	30 160	39 074
Autres immobilisations incorporelles	68	74	70
Immobilisations corporelles	171	976	438
Participations mises en équivalence	-	14	15
Actifs financiers	2 001	1 327	1 214
Créances clients et autres débiteurs	6 711	6 858	0
Actif non courant	33 972	43 605	46 320
Stocks et en-cours	438	1 063	1 483
Créances clients	8 347	13 349	18 221
Autres créances	20 075	20 033	26 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	764	1 116	1 475
Actif courant	29 624	35 561	47 579
Total actif	63 596	79 166	93 899

Bilan - passif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	-1 076	-702	4 286
Emprunts et dettes financières	2 080	2 317	5 909
Autres passifs non courants	15 740	16 570	6 230
Provisions à long terme	1 976	1 960	1 519
Passifs d'impôt différé	-	145	-
Passif non courant	19 796	20 992	13 657
Emprunts et dettes financières	4 024	10 864	12 062
Provisions	-	-	1 721
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	40 853	48 012	62 173
Passif courant	44 877	58 876	75 956
Total des Passifs	64 673	79 868	89 613
Total des capitaux propres et du passif	63 596	79 166	93 899

Flux en K€	31/12/10 12 mois	31/12/09 12 mois	31/12/08 12 mois
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	17 328	15 018	16 348
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-15 383	-10 533	-22 371
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 971	-5 023	5 059
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)	-26	-538	-964
Trésorerie d'ouverture	593	1 131	2 095
Trésorerie de clôture	567	593	1 131

MILLIMAGES a réalisé une opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») d'un montant de 2 960 445,29 euros qui s'est ouverte le 17 décembre 2010 et clôturée le 5 janvier 2011.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles (sur un total de 2 446 649 actions proposées) au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 1 660 555 actions, dont 987 663 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 67,87% pour un montant total de 2 009 271,55 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 918 342 actions, dont 847 323 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre réductible de 116,82% pour un montant total de 1 111 193,82 euros ;

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires.

L'impact de cette opération sur les capitaux propres sociaux de la société est le suivant : »

En Keuros	Avant opération 31/12/2009 et après imputation du résultat sur le report à nouveau	Après réduction de capital à zéro	Après réalisation de l'augmentation de capital et imputation du report à nouveau au 31/12/2010
Capital social	391	0	2 960
Prime d'émission	19 824	19 824	1 378
Réserve légale	30	30	30
Autres Réserves	1 938	1 938	1 938
Report à nouveau	-18 837	-18 446	0
Résultat de l'exercice			-3 384
Total Capitaux Propres avant subventions d'investissements et Subventions d'investissements*	3 346	3 346	2 922
Provisions réglementées**	2 639	2 639	2 313
	6 408	6 408	5 449
Total Capitaux Propres	12 394	12 394	10 684

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.1. RISQUES FINANCIERS LIES AUX EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	4 495	2 415	2 080	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 8.10 « dettes financières » des annexes aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010

En K€ - hors Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 415	784	489	202	941
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	2 415	784	489	202	941

Au 31 décembre 2009, MILLIMAGES disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - avec Gédéon Programmes	31/12/2009	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 182	10 864	2 318	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	13 182	10 864	2 318	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 9.10 « dettes financières » (pages 187 et 188 du Document de Référence 2009) des annexes aux comptes annuels consolidés au 31/12/2009.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2009 :

En K€ - avec Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 864	6 780	1 015	797	2 272
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	10 864	6 780	1 015	797	2 272

- Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 267 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit revolving de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- Cinéma– sous-groupe BAC MAJESTIC

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

Le Groupe Bac Majestic dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits. Le Groupe Bac Majestic dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

- Documentaire (production)

La Société a procédé à la déconsolidation de GEDEON PROGRAMMES à partir du 1^{er} juillet 2010, suite à la cession qui est intervenue le 16 juillet 2010. En effet, MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».

Compte tenu de la sortie du périmètre de consolidation de GEDEON PROGRAMMES, les ressources financières figurant dans le tableau ci-avant au 31/12//2010 sont présentées hors GEDEON PROGRAMMES.

4.1.2. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENGAGEMENT DE RACHAT IRREVOCABLE DE LA SOCIETE MILLIFIN

MILLIMAGES a pris un engagement de rachat irrévocable d'acquérir l'intégralité des 5 097 actions composant le capital de la société MILLIFIN (société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle « Sofica ») aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action. La demande de rachat, à l'initiative des détenteurs de parts, devait être effectuée au plus tard le 30 juin 2011 auprès d'Oddo.

Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 983 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,76% du capital pour un montant de 4 235 550 euros soit un montant net global de l'ordre de 2 661 K€ compte tenu des sommes d'ores et déjà bloquées.

Afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande MILLIMAGES a obtenu un crédit de l'ordre de 3 250 K€ auprès d'un pool bancaire.

En garantie de cette convention de crédit, MILLIMAGES consent à nantir l'intégralité de ses droits sur les éléments corporels et incorporels de certains films et programmes et à céder l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation sur tous supports, en France et à l'étranger, de certains films et programmes, au profit du pool bancaire

4.2. RISQUES DE MARCHE

4.2.1. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	-1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 791	0	2 043	4 060	-252	-4 060	0	0	-252	-4 060

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes		31/12/2010	
En K€		Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
	Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	-45	-45
	Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	+45	+45

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêt ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêt.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Avec Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	1 116	0	5 067	5 797	-3 951	-5 797	0	0	-3 951	-5 797
De 1 à 5 ans	1 328	0	0	2 318	1328	-2 318	0	0	1 328	-2 318
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 444	0	5 067	8 115	-2 623	-8 115	0	0	-2 623	-8 115

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Avec Gédéon Programmes		31/12/2009	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	-59	-59	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	+59	+59	

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 754 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêt ; et de -872 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêt.

4.2.2. RISQUES DE CHANGE

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
Position nette avant gestion en devises	595	221
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	595	221
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
Position nette après gestion en euros	445.55	257.28
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	3.31	-3.31
GBP	2.95	-2.95	2.95	-2.95
Total	6.26	-6.26	6.26	-6.26

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2009 était la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	327
Passifs	240
Position nette avant gestion en devises	87
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	87
Taux de conversion 1 euros =	1,4333
Position nette après gestion en euros	61
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	0,7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-0,7	+0,7	-0,7	+0,7
Total	-0,7	+0,7	-0,7	+0,7

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 812 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de 814 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

- Animation

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros.

- Cinéma – sous-groupe BAC MAJESTIC

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minima garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détient aucune action propre.

4.2.4. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	5 244	6 973	10 417
Avals, cautions et garanties données	1 317	1 686	2 464
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	6 602	8 700	12 922
* Dont Gédéon Programmes	0	1 514	1 124

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir à Bac Films (filiale de MILLIMAGES) de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Comme mentionné à la section 4.1.2 «RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENGAGEMENT DE RACHAT IRREVOCABLE DE LA SOCIETE MILLIFIN », afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande MILLIMAGES a obtenu un crédit de l'ordre de 3 250 K€ auprès d'un pool bancaire.

En garantie de cette convention de crédit, MILLIMAGES consent à nantir l'intégralité de ses droits sur les éléments corporels et incorporels de certains films et programmes et à céder l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation sur tous supports, en France et à l'étranger, de certains films et programmes, au profit du pool bancaire

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

4.2.5. RISQUE LIE A UN EVENTUEL TRANSFERT DE COTATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2010 a approuvé le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext sous condition suspensive de l'accord du comité d'admission d'Euronext et a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en oeuvre dès que la Société satisfera les conditions nécessaires pour sa mise en oeuvre ce transfert de cotation et d'obtenir l'accord du comité d'admission d'Euronext.

Alternext est un marché boursier «organisé» contrairement à Euronext qui est un marché «réglementé». De cette différence de statut et conformément à la réglementation en vigueur, MILLIMAGES souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert.

Le niveau de protection accordé aux actionnaires minoritaires d'une société cotée sur Alternext, est inférieur à celui accordé aux actionnaires minoritaires d'une société cotée sur un marché réglementé. Cependant, les règles relatives aux offres publiques applicables en cas d'admission sur un marché réglementé, continueront toutefois à s'appliquer aux actionnaires de MILLIMAGES pendant un délai de 3 ans à compter de la date de radiation des titres du marché Euronext, conformément à l'article 231-1 du règlement général de l'AMF.

Il en résulte également des obligations allégées en termes d'information financière. Parmi celles-ci et sans en prétendre à l'exhaustivité :

- - dispense de communication en matière d'informations trimestrielles
- allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à 4 mois suivant la clôture semestrielle
- dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
- limitation des informations relatives à l'évolution de l'actionnariat aux seuls franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) de 50% et de 95% du capital ou des droits de vote. Sur ce point, il est toutefois instauré une période de transition de 3 ans à compter de la date de radiation des titres du marché Euronext pendant laquelle les dispositions applicables pour les sociétés cotées sur le marché réglementé continueront à s'appliquer
- libre choix en matière de référentiel comptable (Français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

S'agissant d'un marché boursier non réglementé, il pourrait en outre résulter du transfert sur Alternext une baisse de la liquidité du titre.

A ce jour, la Société n'a pas utilisé cette délégation et n'a pas entamé les démarches nécessaires au transfert de ces titres sur NYSE Alternext car elle ne satisfait pas aux conditions d'admission.

4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2010, les immobilisations incorporelles représentent un montant de 25 089 K€ (vs 34 429 K€ au 31/12/2009) soit 39,5 % du total bilan.

Le poste « Films et droits audiovisuels, production audiovisuelle » est le principal poste de l'actif du bilan et représente à lui seul 35,0 % (vs 31,7% au 31/12/2009) du total bilan.

Bilan - actif (en K€)	31/12/2010	%	31/12/2009	%
Goodwill	2 770	4,4	4 195	5,3
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	22 251	35,0	30 160	38,1
Autres immobilisations incorporelles	68	0,1	74	0,1
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>25 089</i>	<i>39,5</i>	<i>34 429</i>	<i>43,5</i>
Immobilisations corporelles	171	0,3	976	1,2
Participations mises en équivalence	-	-	14	0,0
Actifs financiers	2 001	3,1	1 327	1,7
Créances clients et autres débiteurs	6 711	10,6	6 858	8,7
Actif non courant	33 972	53,4	43 605	55,1
Actif courant	29 624	46,6	35 561	44,9
Total actif	63 596	100,0	79 166	100,0

Le bilan actif consolidé au 31 décembre 2010 est détaillé au paragraphe 20.1.1 « Etat sur la situation financière au 31 décembre 2010 » du présent document de référence.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du principal poste de l'actif, à savoir les « films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles » au cours de l'année 2010.

En K€	Mouvements de la période							31.12.10
	31.12.09	Augmen- tations	Transferts	Variation de périmètre (I)	Divers	Rep Dépréciat° & Amort	Diminution (II)	
Animations en exploitation	85 776	758	4 668				-150	91 352
Animations en cours	4 164	5 704	-4 668					5 200
Cinéma : Films en exploitation	195 382	487	1 472				45 507*	151 834
Cinéma : Films en projet	4 712	1 099	-1 472					4 339
Documentaires en exploitation	69 433	2 292	1 155	-71 659			1 221	0
Documentaires en cours	3 218	2 144	-1 155	-4 207				0
Masters : en exploitation	83							83
Masters : en cours	48							48
Droits finis	170			-170				0
Droits : en cours	170			-170				0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588							4 588
Valeur brute	367 744	12 484	0	-76 206	0	0	46 578	257 444
Animations en exploitation	-77 516	-4 896						-82 412
Animations en cours	-291							-291
Cinéma : Films en exploitation	-187 822	-3 382			-76	-44 662*		-146 618
Cinéma : Films en projet	-1 308							-1 308
Documentaires en exploitation	-66 093	-2 639		68 732				0
Documentaires en cours	-359			359				0
Masters : en exploitation	-42				-2			-44
Masters : en cours	-53	-20			2			-71
Droits finis	-13			13				0
Droits : en cours								0
Investissements Sofica MILLIFIN	-4 086	-363						-4 449
Amortissements & dépréciations	-337 583	-11 300	0	69 104	-76	-44 662	0	-235 193
Valeur nette	30 161	1 184	0	-7 102	-76	-44 662	46 578	22 251

(I) La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

(II) Les diminutions correspondent à des fins de droits et des cessions de parts coproducteurs.

* Sortie d'immobilisations arrivant en fin de droit

Productions audiovisuelles

Les coûts de production des séries et films d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23.) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements des programmes d'animation sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Etant donné le cycle spécifique de vie d'un programme documentaire, le rythme d'amortissement retenu est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement, tant en ce qui concerne les films exploités que les droits en cours.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant. Un audit au 31/12/2009 et au 31/12/2010 ont été effectués par les commissaires aux comptes selon leurs normes d'exercice professionnel. Cet audit a porté sur quatre grands thèmes :

- Compréhension d'ensemble ;
- Contrôle des processus en place au sein de la Société ;
- Contrôle des coûts de production et contrôle de cohérence des recettes prévisionnelles ;
- Analyse du respect des règles et méthodes comptables retenues par la Société.

Il n'existe pas de risque de dépréciation compte tenu de la méthode d'amortissement retenue, fondée sur une estimation raisonnable des recettes prévisionnelles de chaque film.

Les autres immobilisations incorporelles (d'un montant de 68 K€ au 31 décembre 2010) comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

4.4. RISQUES OPERATIONNELS

4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Roch LENER, des collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC

Il existe un potentiel risque de conflit d'intérêt entre BAC MAJESTIC et MILLIMAGES du fait de la présence de Monsieur Roch LENER en qualité de Président Directeur Général des deux sociétés. Toutefois, BAC MAJESTIC et MILLIMAGES estiment avoir pris les mesures adéquates afin de limiter ce risque à deux niveaux :

- sur le plan opérationnel, au fait que les activités des deux sociétés sont différentes (activité de distribution pour BAC MAJESTIC et de production pour MILLIMAGES) et en conséquence au fait qu'une très grande majorité des clients et des fournisseurs des deux entreprises est différente ;
- d'un point de vue de la gouvernance d'entreprise, que chaque société à son propre système de gouvernance.

Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général de MILLIMAGES et de BAC MAJESTIC est directement actionnaire principal de MILLIMAGES et indirectement de BAC MAJESTIC au travers de MILLIMAGES.

A ce titre, Monsieur Roch Lener pourrait exercer une influence significative et déterminante sur les décisions prises en assemblées générales des actionnaires MILLIMAGES et indirectement sur BAC MAJESTIC.

Cependant, chaque décision importante est décidée par des Conseils d'Administration spécifiques et propres à chaque société.

Par ailleurs, les Comités de Direction, lieux de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement, ne sont pas composés dans leur grande majorité des mêmes membres (à l'exception de M. Lener, M. Liberman , M. Saquet et de Mme Ranoux). Il est précisé que Mme Ranoux a quitté la société fin mai 2011.

Ainsi :

- 5 membres sur 9 du Comité de Direction de BAC MAJESTIC ne sont pas présents dans le Comité de Direction de MILLIMAGES, et
- 6 membres sur 10 du Comité de Direction de MILLIMAGES ne font pas partis du Comité de Direction de BAC MAJESTIC.

Cette disparité des membres vise à éviter que le contrôle des deux sociétés ne soit exercé de manière abusive. Ainsi, les sociétés estiment qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES et BAC MAJESTIC entretiennent des relations étroites pour leur activité et leur développement respectif.

Ses relations font l'objet d'une convention de pilotage et de management fees entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC et BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) conclue le 23 août 2004 et autorisée par les conseils d'administration respectifs des trois sociétés.

Au terme de cette convention il a été convenu que MILLIMAGES assurerait pour les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe BAC MAJESTIC ;
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de MILLIMAGES et de son assistante.

De son côté, le Groupe BAC MAJESTIC effectue pour MILLIMAGES des prestations en matière de communication.

La rupture de ces relations pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de chacune des sociétés.

4.4.3. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC

La SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener) est propriétaire d'une partie des locaux occupés par MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

Le bail conclu entre la SCI Bois Ban et MILLIMAGES d'une part et le contrat de sous-location conclu entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC d'autre part font l'objet de conventions autorisées par les Conseils d'administration de chacune des sociétés.

Ces baux ont été conclus au prix du marché.

4.4.4. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière du Groupe MILLIMAGES.

Depuis 2007, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe MILLIMAGES se présente de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : MILLIMAGES

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2010	11%	29%	40%
Au 31 décembre 2009	16%	32%	41%
Au 31 décembre 2008	6%	20%	29%
Au 31 décembre 2007	12%	31%	39%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe MILLIMAGES s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance. Le premier fournisseur ne pèse que 11% des achats de la Société au 31 décembre 2010.

4.4.5. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

A ce jour, aucun client du Groupe MILLIMAGES ne représente plus de 13 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les clients du Groupe MILLIMAGES peuvent être classifiés en quatre catégories :

- Les exploitants de cinéma : le Groupe MILLIMAGES jouit d'un réel savoir faire lui permettant de « placer » ces films et séries d'animation auprès des salles de cinéma et la qualité des films qu'elle distribue est reconnue en France et à l'international. Le risque auprès de cette clientèle est donc très faible.
- Les chaînes de télévision : le Groupe MILLIMAGES commercialise ses films et séries d'animation auprès de tous les diffuseurs (chaînes hertziennes, chaînes câblées ou émettant par satellite) ce qui réduit tout risque de dépendance.
- Les distributeurs étrangers : le Groupe MILLIMAGES vend ses films et séries d'animation à des distributeurs étrangers
- Les consommateurs de vidéo : les consommateurs de vidéo sont les clients finaux du Groupe (lors des diffusions des films en salles de cinéma et lors de la commercialisation de DVD/Blue-Ray). Aucun risque spécifique n'est identifié sur cette cible clientèle.

Depuis 2008, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : MILLIMAGES

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Premier client	13%	6%	11%
5 premiers clients	35%	23%	27%
10 premiers clients	47%	38%	39%

4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

4.5.1. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS ET SERIES D'ANIMATION

Le succès d'un film ou d'une série d'animation auprès du public ne peut être garanti. Ce succès dépend notamment des qualités artistiques et techniques du film et de la série, de la notoriété créée

lors de la sortie en salles pour les films, mais aussi de la qualité et du succès des productions de la concurrence sorties au même moment sur le marché, de l'engouement du public pour d'autres formes de contenu audiovisuel (notamment séries télévisées), de l'engagement et de la qualité des distributeurs du film, de la situation économique générale et d'autres facteurs tangibles ou intangibles qui peuvent tous évoluer rapidement et qui sont difficiles à prévoir.

L'incapacité prolongée du Groupe à produire des films ou des séries d'animation ayant un fort attrait pour le public français et les publics des territoires dans lesquels les films et séries sont distribués pourrait nuire à son image, ses activités, ses perspectives de croissance, et sa capacité à réaliser des préventes et à attirer des artistes et réalisateurs de renom ainsi que des techniciens de qualité.

Le processus de conception et de validation des projets développés par le Groupe, est destiné à sélectionner les projets de films et de séries les plus susceptibles de recueillir l'attrait du public.

4.5.2. RISQUES DE RETARD DANS LES DELAIS DE PRODUCTION ET DE DEPASSEMENT DES LIMITES BUDGETAIRES

La production, la réalisation et la distribution de films et de séries répondent à de nombreuses contraintes, relatives notamment à la recherche de financements, à la disponibilité des talents souhaités et d'un matériel de qualité ainsi qu'à la programmation de sortie des films et des séries produits par des studios concurrents. Le Groupe ne peut garantir aux investisseurs que tous les films et séries qu'il produit seront terminés ou sortiront dans les délais prévus et dans les limites des budgets fixés.

Un retard significatif dans la production d'un film ou d'une série du Groupe peut avoir des répercussions défavorables, telles que, notamment, une augmentation des coûts de production et des charges financières du film ou d'une série, l'obligation de décaler la date de sortie du film en salles en dehors des fenêtres de diffusion idéales ou encore retarder la diffusion du film ou de la série par chaînes payantes, chaînes en clair et sur support vidéo.

Lorsque le Groupe est producteur délégué d'un film ou d'une série, les engagements des coproducteurs à son égard étant limités, il doit assumer seul le risque de dépassement des coûts prévus si les coproducteurs ne consentent pas à financer leur part de ce dépassement.

Lorsque le Groupe investit en tant que coproducteur, sa décision de ne pas financer sa part d'un dépassement de coûts pourrait limiter son droit à une partie des recettes du film ou de la série et sa participation aux décisions du producteur délégué relatives notamment à la modification du film ou de la série pour réduire les coûts, ce qui, dans chaque cas, pourrait diminuer les recettes attendues par le Groupe.

4.5.3. RISQUES FINANCIERS LIES A LA PRODUCTION OU COPRODUCTION DE FILMS

La Société a pour politique, sans que cela constitue une pratique systématique, de ne lancer la mise en production d'un film ou d'une série que si une partie significative du coût de fabrication (de l'ordre de 80%) est, compte tenu notamment des marques d'intérêt reçues, potentiellement couverte par des engagements fermes (préventes aux télévisions et à l'international et/ou apports de la part de coproducteurs) devant être signés avant la sortie en salles ou à la télévision.

Afin de maintenir une attitude opportuniste lui permettant d'adapter cette approche selon les caractéristiques propres de chaque film et série, le niveau de couverture des risques et le calendrier de cette couverture varient cependant d'un projet à l'autre.

Toutefois, s'il entend poursuivre sa politique de couverture et de diversification de ses sources de préfinancement, le Groupe ne peut pas garantir la possibilité d'obtenir systématiquement pour tous les films et séries qu'il produit un taux de préfinancement élevé et le respect d'un taux de 80% pour chaque film et série.

Par ailleurs, le Groupe est toujours exposé à la possible rupture d'engagement d'un acheteur pendant la période intermédiaire entre la déclaration d'intérêt manifestée et la signature formelle du contrat, même si ce type de rétractation est rare en pratique. Bien que le Groupe puisse éventuellement disposer d'un recours judiciaire, une telle rétractation peut nuire à sa politique de préfinancement de ses productions et l'exposer à un risque financier et de trésorerie accru.

Enfin, lorsqu'elle agit en qualité de producteur délégué, la Société prend à sa charge la bonne fin du film et garantit les coproducteurs non seulement contre tout dépassement du budget du film mais s'engage également à délivrer un film conforme aux stipulations contractuelles, le contrat précisant notamment les caractéristiques techniques et artistiques du film avec parfois l'indication des interprètes principaux. Si la Société ne respecte pas ses engagements au titre du contrat de coproduction, elle s'expose à une résiliation de celui-ci impliquant le remboursement de l'ensemble des sommes versées par le coproducteur. Les contrats d'achat de droits de télédiffusion et les contrats de vente à l'international peuvent inclure des clauses similaires. Par conséquent, dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de mener à son terme le tournage d'un film dont elle a garanti la bonne fin ou de délivrer le film conformément aux caractéristiques contractuellement prévues, elle s'expose à une résiliation de l'ensemble des contrats conclus avant la sortie en salles avec les coproducteurs, chaînes télévisées et distributeurs étrangers.

4.5.4. RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

La Société poursuit une activité de production de films d'animation, marché dynamique qui attire un public de jeunes spectateurs et génère des recettes complémentaires en produits dérivés et partenariats.

La production de films d'animation est toutefois généralement plus longue et plus coûteuse que la production de films classiques, et les préventes internationales peuvent être réalisées plus tardivement que pour les films classiques. Par conséquent, la capacité du Groupe à produire des films d'animation pourrait être affectée en cas d'indisponibilité des sources de financement nécessaires.

Par ailleurs, les contraintes de calendrier sont renforcées en raison du caractère familial des films d'animation qui rend crucial leur sortie au début des périodes de vacances scolaires.

Enfin, le secteur des films d'animation doit faire face à la concurrence de grands studios américains qui ont développé une capacité à produire de façon régulière des films d'animation à l'instar de Blue Sky (filiale de Fox Entertainment Group), DreamWorks Animation SKG, Pixar Animation Studios et Walt Disney Feature Animation (appartenant tous deux au groupe Disney), Sony Pictures Entertainment et Warner Bros. Entertainment.

4.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

4.6.1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE

Le marché de la vidéo à la demande (VOD) poursuit la croissance amorcée depuis 2007. En février 2011, 52 éditeurs de services de VOD actifs sont recensés en France. La principale nouveauté de 2011 est l'émergence de portails dédiés pour les télévisions connectées.

L'offre de films en VOD ne cesse de s'enrichir. Selon les données recueillies par le CNC dans le cadre de l'observatoire de la VOD, sur les huit plates-formes analysées (Arte VoD, Canalplay, Club Vidéo, France Télévisions, Orange, TF1 Vision, Universciné, Virgin Méga), plus de 5 500 films (5 561 films) étaient disponibles en vidéo à la demande au cours du premier semestre 2010. En juin 2010, ces plates-formes proposent 5 094 films de cinéma, soit 16,9 % de plus qu'en juin 2009 (4 356 films disponibles).

La VOD, en ce qu'elle constitue un mode de distribution alternatif d'œuvres cinématographiques, vient concurrencer en partie la distribution des mêmes œuvres sur support vidéo ainsi que la distribution en salles lorsque la sortie en salles coïncide avec la période de mise à disposition en VOD. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs intervenant sur le marché de la VOD et le poids économique de certains d'entre eux comme Orange, Google ou Apple, pourrait générer une pression à la baisse sur les prix des films à télécharger et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs de droits d'exploitation des films.

La répartition des différentes cinématographies évolue légèrement par rapport à juin 2009. Les films français composent toujours la part la plus importante de l'offre (2 330 films, soit une progression de 23,2 %), devant le cinéma américain, qui représente une œuvre sur trois (1 701 films, +6,5 %) et les films d'autres nationalités (1 063 films, +22,5 %).

Le nombre de films récents, sortis en salles depuis moins de 12 mois, progresse significativement (+85,0 %) et atteint 209 titres. La majeure partie (84,2 %) des œuvres disponibles en VOD en juin 2010 est néanmoins constituée de films de catalogue, sortis en salles depuis plus de trois ans.

Le marché de la VOD constitue à la fois une menace et une opportunité pour le Groupe:

Selon le baromètre GfK-NPA Conseil publié en février 2011, le chiffre d'affaires de la VOD payante en France est estimé à 135,66 M€ en 2010, soit une augmentation de 39,5 % par rapport à 2009. Cette hausse du chiffre d'affaires se traduit par une croissance de 52,0 % du volume de transactions payantes effectuées en 2010 qui s'élève à 39,4 millions.

En décembre 2010, le chiffre d'affaires mensuel de la VOD franchit pour la première fois le seuil de 15 M€ avec plus de 4 millions d'actes payants.

Les prix moyens par transaction poursuivent leur tendance à la baisse : 3,42 € pour une location de programme (-8,1 % par rapport à 2009) et 7,38 € pour une vente (-33,0 %). L'analyse du prix moyen à l'acte fait apparaître des différences selon les genres : alors que le prix moyen d'une transaction pour un film de cinéma augmente à 4,11 € (+4,6 % par rapport à 2009), celui d'un programme pour adultes baisse légèrement à 7,71 € (-0,4 %).

4.6.2. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE

Le développement des « home cinéma » renforcé par celui du DVD (marché de 1,21 milliard d'euros en 2010 – Source : CNC – Bilan 2010 n°318 mai 2011) et des disques Blu-Ray (marché de 173.4 millions d'euros en 2010 - Source : CNC – Bilan 2010 n°318 mai 2011) stimule le marché des droits télévisuels et vidéographiques, les films étant les premiers bénéficiaires de ces développements.

L'exploitation quant à elle reste protégée par la chronologie des médias. On sait en effet que le public est de plus en plus friand de nouveautés, phénomène aisément vérifiable par le fait que la carrière des films en salles se fait sur des périodes de plus en plus courtes (quelques semaines dans la plupart des cas).

4.6.3. DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA

La projection numérique en salles de cinéma consiste à remplacer les traditionnels projecteurs 35 mm et la pellicule par un projecteur numérique associé à un serveur informatique. Le film numérisé est dès lors transmis à la salle de cinéma enregistré sur un disque dur amovible, par réseau ou par satellite.

En France, le déploiement ne s'est véritablement amorcé que depuis la décision, fin 2007, du circuit George Raymond (CGR), l'un des principaux exploitants français de salles de cinéma, de convertir l'ensemble de ses salles (au nombre d'environ 400) au numérique. Début juillet 2008, 155 salles (dont 90 appartenant à CGR) de 47 établissements étaient désormais équipées sur le territoire national.

L'année 2010 marque le véritable déploiement du numérique dans les salles de cinéma en France, avec un doublement du nombre d'écrans numériques. Fin 2010, plus de 1 800 salles sont équipées de projecteurs numériques soit un tiers des écrans français contre 17 % un an plutôt. Plus de 500 établissements sont équipés d'au moins un projecteur numérique soit 26 % des établissements.

Cette technologie, quand elle sera parfaitement maîtrisée et généralisée, engendrera pour le Groupe, des économies considérables de frais de copies.

Pour l'exploitation, le renouvellement de l'ensemble des installations de projection représente, à l'échelle nationale, un investissement très important, qui nécessite une importante concertation des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, exploitants et industries techniques). Dans cette période transitoire, où la contribution des différents acteurs n'est pas encore figée, l'économie de ce passage au numérique pour les distributeurs s'avère encore teintée d'incertitudes.

4.7. RISQUES LIES AU PIRATAGE

Le piratage des produits audiovisuels, au moyen notamment de copies illégales de DVD ou du téléchargement illégal d'œuvres cinématographiques, est un phénomène qui, avec le fort accroissement du débit des connexions internet, s'est fortement accentué ces dernières années. En effet, la numérisation des films et des séries facilite la création, la transmission et le partage de copies non autorisées de haute qualité. La multiplication de telles copies non autorisées a eu, et continuera certainement d'avoir, un impact défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, dans la mesure où elle réduit les recettes générées par les entrées en salles et la vente de supports vidéo autorisés. Ainsi, les résultats opérationnels et la santé financière du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

Le Groupe peut également mettre en place des moyens informatiques spécifiques pour lutter contre le téléchargement de fichiers numériques non autorisés en « peer to peer ». Par ailleurs, la politique du Groupe en matière de VOD vise à céder les droits d'exploitation de ses films aux plates-formes de VOD dont il s'est au préalable assuré de l'efficacité des mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage des films en ligne.

En outre, depuis l'entrée en vigueur, le 19 décembre 2009, de la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, dite loi « Hadopi », favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, l'utilisation illégale sur internet d'une œuvre protégée par un droit d'auteur ou un droit voisin par l'abonné d'un fournisseur d'accès internet peut être sanctionnée par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur internet, au moyen d'une recommandation enjoignant le contrevenant de respecter les obligations légales en matière de protection des œuvres auxquelles sont attachés des droits d'auteurs ou des droits voisins. En cas de nouveau manquement à cette obligation dans un délai de six mois à compter de l'envoi de la recommandation, une nouvelle recommandation pourra être adressée au contrevenant par cette même commission. Ces mesures devraient agir comme un avertissement pour l'utilisateur fautif et visent à lutter contre les modes d'échange illégaux par internet des œuvres protégées par un droit d'auteur tels que les films.

4.8. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE

Le nombre d'œuvres cinématographiques produites chaque année tant aux Etats-Unis qu'en Europe a atteint des niveaux élevés. En conséquence, la Société pourrait se voir exposée à un excès d'offre de films sur le marché, avec un impact négatif sur la visibilité, les recettes et le succès commercial de ses films. Un excès d'offre de films sur une période donnée (notamment durant les périodes de vacances) pourrait affecter la capacité du Groupe à sortir ses films en salles au moment le plus favorable, ou limiter leur durée de vie en salles, et par voie de conséquence, réduire sa capacité à générer des recettes aussi élevées qu'escompté initialement.

4.9. RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION

Le système réglementaire français, et dans une moindre mesure, le système européen apportent des avantages au Groupe. La Société ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable perdurera à l'avenir. Il est en effet régulièrement contesté, tant au niveau international par les studios américains, qu'au niveau européen par la Commission Européenne qui contrôle la proportionnalité des aides d'Etat par rapport au respect de la liberté d'établissement et de prestations de services au sein de l'Union Européenne.

Par conséquent, si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment de subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et à la distribution de films français agréés.

Le Groupe a comptabilisé en 2010, hors Gédéon Programmes, en chiffre d'affaires, 1,9 M€ de subventions. Ce montant a été de 3,5 M€ au cours de l'exercice 2009.

4.10. RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.10.1. RISQUES DE LITIGES

L'industrie de la distribution cinématographique et de la production de films, sont des secteurs d'activités exposés à des risques spécifiques d'ordre judiciaire, incluant, notamment, les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (tels que les droits d'auteur et la propriété des œuvres originales – voir ci-dessous), aux droits d'exploitations des films, ou encore aux droits relatifs au partage des bénéfices des films.

Au cours des dernières années, la tendance constatée au sein de l'industrie de la distribution cinématographique française et de la production audiovisuelle est à une augmentation de ces différents types de litiges.

Tous litiges ou décisions judiciaires, qu'ils soient ou non en faveur du Groupe ou de ses dirigeants, pourraient engendrer des frais importants ou détourner les efforts et l'attention de la direction du Groupe des missions qui leur sont habituellement dévolues, et pourraient avoir pour conséquence une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Le Groupe ne peut assurer, en raison du facteur d'incertitude inhérent aux procédures judiciaires, que le résultat définitif d'une quelconque procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre le Groupe ou ses dirigeants n'aura pas pour conséquence une condamnation à l'octroi de dommages et intérêts ou le prononcé d'éventuelles autres sanctions contre le Groupe ou ses dirigeants.

4.10.2. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lorsque le Groupe acquiert les droits d'exploitation d'un film auprès d'un producteur ou d'un distributeur mandaté par le producteur, ou développe un projet de production, elle est exposée au risque de non-validité de la chaîne des droits conférant au cédant la propriété des droits d'exploitation du film dont la Société se porte acquéreur, et au risque d'atteinte au droit de la propriété intellectuelle pouvant menacer l'exploitation sereine du Film.

La totalité des actifs incorporels de la Société BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, étant constituée de droits d'exploitation sur des films, dépend naturellement de la validité de la chaîne de droits d'auteurs conférant aux producteurs des films la propriété des droits d'exploitation dont le Groupe est cessionnaire ou copropriétaire (en cas de coproduction).

Une rupture de la chaîne des droits d'auteurs, imputable par exemple à un manquement du producteur vis-à-vis des auteurs peut entraîner l'impossibilité de toute exploitation de l'œuvre.

Cette chaîne de droits est donc un des éléments essentiels des contrats de distribution et/ou de coproduction conclus par le Groupe. Celle-ci est systématiquement fournie par le producteur ou vendeur de chaque film préalablement ou concomitamment à la livraison du film. Elle est ensuite, pour chaque film, inscrite au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA), la rendant opposable aux tiers et validant publiquement les droits de la distribution acquis.

D'autre part, les producteurs des œuvres distribuées garantissent systématiquement au Groupe par les contrats inscrits au RCPA la libre et paisible jouissance des droits acquis.

A la date d'enregistrement du Document de référence, le Groupe n'a constaté depuis sa création aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont il a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels il dispose d'un mandat de distribution.

4.10.3. RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Depuis 1948, toute entreprise ressortissant à l'une des branches de l'industrie cinématographique (exploitation, distribution, production, mais aussi industries techniques et courtages de films) ne peut exercer son activité qu'après avoir obtenu du CNC (Centre National du Cinéma) une autorisation d'exercice de la profession.

En matière de Distribution, tout film doit préalablement à sa sortie :

- faire l'objet d'une inscription au RPCA (Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel), justifiant de la validité de la chaîne des droits (auteurs, producteurs, distributeurs), cette chaîne de droits allant jusqu'au contrat d'acquisition devenant ainsi publique et opposable aux tiers. Cette obligation est avant tout une protection pour l'acquéreur d'un film qui est ainsi assuré de pouvoir exploiter « paisiblement » les droits acquis. Par ailleurs, elle a pour conséquence une grande transparence du marché qui peut ainsi connaître les prix d'acquisition des films sortants en salles et leur plan de financement dans le cas de films français. En revanche, les contrats de vente aux éditeurs vidéo et aux chaînes de télévision ne sont pas systématiquement inscrits au RPCA.
- toute sortie d'un film en salles en France est soumise à l'obtention préalable d'un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la culture, après avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques. La Commission propose au Ministre de la culture de classer le film dans l'une des quatre catégories suivantes : autorisation « tous publics » ou interdiction à un groupe d'âge : moins de 12 ans, moins de 16 ans, moins de 18 ans. L'avis de la Commission est transmis au Ministre de la culture qui décide de la classification du film et délivre le visa d'exploitation à son distributeur,
- de leur côté, les chaînes de télévision françaises disposent d'une signalétique propre uniformisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), plus précise que celle de la Commission de classification (comportant notamment une catégorie « déconseillé aux moins de 10 ans »). Les chaînes de télévision, sous le contrôle a posteriori du CSA, décident de la classification du film en s'inspirant des restrictions apportées à celui-ci au moment de l'obtention du visa d'exploitation. Elles doivent par ailleurs informer les téléspectateurs, lors de toute présentation du film à l'antenne et lors de sa diffusion, d'une éventuelle interdiction apportée au film au moment de la délivrance du visa d'exploitation, d'autres autorisations administratives sont requises dans le processus de production d'un film, en particulier l'agrément des investissements et l'agrément de production pour bénéficier du fonds de soutien automatique du CNC à la production. Enfin, les films doivent se faire reconnaître la qualité d'œuvre européenne ou d'œuvre d'expression originale française afin de pouvoir être comptés dans les quotas de diffusion des chaînes télévisées françaises.

Le Groupe est ainsi exposé au risque que l'un des films dont il dispose des droits d'exploitation en France fasse l'objet d'une mesure d'interdiction auprès de certains publics. En effet, une interdiction aux moins de 12 ou 16 ans est susceptible de modifier le potentiel commercial en salles de cinéma et surtout sur le marché télévisuel et audiovisuel.

Par ailleurs, dans le cadre de contrats de préachat de droits de diffusion avec des chaînes télévisées et des contrats de coproduction avec celles-ci, la Société peut s'engager à délivrer un film qui fera l'objet d'une classification « tous publics » à l'occasion de l'octroi du visa d'exploitation ou à prendre toutes les mesures nécessaires de manière à ce que le film puisse faire l'objet d'une signalétique « tous publics » par la chaîne, à défaut de quoi elle peut se voir notamment contrainte à procéder aux modifications nécessaires à la mise en conformité ou être exposée à une résiliation du contrat.

Lorsqu'elle intervient en tant que producteur délégué, la Société est exposée au risque que le film qu'elle produit ne puisse être qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou d'œuvre cinématographique européenne au sens de la réglementation française. En effet, lorsqu'elle conclut des contrats de coproduction ou d'achat de droits de télédiffusion avec des chaînes télévisées françaises, la Société s'engage généralement à ce que le film puisse entrer dans le cadre de leurs engagements réglementaires en matière de diffusion d'œuvres françaises ou européennes ou en matière d'investissements en productions indépendantes. Faute d'obtenir cette qualification, la Société s'expose à la résiliation du contrat de coproduction et du contrat d'achat de droits de télédiffusion.

La Société peut enfin être exposée au risque de non-obtention de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production, agréments tous deux délivrés par le CNC et permettant au film de bénéficier d'aides à la production et de générer pour les productions ultérieures des crédits disponibles à tirer sur le fonds de soutien automatique du CNC à la production. La non-obtention de ces agréments peut également entraîner la résiliation des contrats de coproduction lorsque la Société s'engage contractuellement à obtenir ces agréments.

La possibilité d'une interdiction à certaines catégories de publics est prise en compte par la Société au moment de la production ou de l'acquisition d'un film afin d'anticiper son potentiel commercial auprès de ses partenaires et en particulier auprès des chaînes de télévision françaises. De même, l'expérience acquise par le Groupe dans la production de films et sa bonne connaissance de l'environnement réglementaire de l'industrie cinématographique lui permettent de circonscrire le risque que le film ne reçoive pas les agréments du CNC ou ne soit pas qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou encore d'œuvre cinématographique européenne.

4.11. RISQUES LIES A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés de la Société sont déficitaires au terme de l'exercice 2009 (-702 K€) et de l'exercice 2010 (-1 076 K€).

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin.

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

Afin de rembourser les porteurs de parts de la Sofica Millifin qui en ont fait la demande MILLIMAGES a obtenu un crédit de l'ordre de 3 250 K€ auprès d'un pool bancaire. Au 31 juillet 2011, la trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 1 042 K€.

4.12. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

4.13. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

La politique de MILLIMAGES en matière d'assurance l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Le montant total des primes d'assurance payées concernant l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 12 048 euros.

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts. Les principaux contrats sont les suivants :

- Contrat « Responsabilité Civile » auprès du Groupe Pont Neuf couvrant les dommages suivants :
 - o Responsabilité Civile notamment les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non (dans la limite de 9 M€ par sinistre)
 - o Responsabilité Civile - Atteinte à l'Environnement
 - o Responsabilité Civile - Occupant temporaire de locaux
 - o Défense pénale et recours suite à accident
- Contrat « Responsabilité Civile Exploitation » auprès de Generali couvrant tous les dommages confondus (dans la limite de 7 M € non indexés par sinistre).
- Contrat « Multirisques Professionnels » auprès de AGF couvrant les risques liés aux incendies et événements assimilés (tempête, grêle, neige, assistance.), dégâts des eaux, vols et vandalismes, etc....
- Contrat « Tous risques informatiques » auprès d'AXA
- Contrat « Responsabilité Civile des Dirigeants » auprès de AIG (dans la limite de garantie de 1,5 M €).

La Société n'a pas souscrit d'assurance Homme Clef.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés. En effet, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination (article 2 des statuts)**

La dénomination sociale: « **MILLIMAGES** ».

précédée ou suivie de la mention « Société Anonyme » ou des initiales « S.A. », et de l'énonciation du montant du capital social.

■ **Objet (article 3 des statuts)**

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 382 954 279.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

La Société a été constituée 9 septembre 1991.

La durée de la société est fixée à 60 (soixante) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS.

Le numéro de téléphone du siège social est le 01 53 53 52 52.

Lors de la constitution de la société, le siège social était fixé au 4 quai des Célestins – 75004 PARIS.

Puis, il a été transféré au 25 rue Gambetta à BOULOGNE aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 10 juin 1993.

Par la suite, le siège social a été transféré au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 18 novembre 1999.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

■ **Forme (article 1 des statuts)**

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société Anonyme régie par les Lois et règlements en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que par les présents statuts.

■ **Législation applicable à l'activité**

La législation applicable à l'activité de la Société est présentée au paragraphe 4.10.3 du présent document de référence.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

1991	Roch LENER crée le studio « DACODAC » à Bucarest en Roumanie. Ce studio devient le premier studio industriel en Europe de l'Est.
1992	Roch LENER crée un nouveau studio avec Victor SLEPSTOV, « Borisfen – Lutèce » à Kiev en Ukraine.
1993	Roch LENER, alors actionnaire minoritaire de MILLIMAGES, est nommé le 10 juin 1993 Président du Conseil d'Administration. Sous son impulsion, MILLIMAGES parvient à réunir le financement nécessaire et produit la série « Caroline et ses amis » (52*13') qui sera livrée à France 2 en 1994 et rencontrera un honorable succès en France.
1995	Roch LENER devient actionnaire majoritaire de MILLIMAGES.
1997	Jonathan PEEL, producteur de renom aux Royaume Uni, entre au capital de MILLIMAGES et représente la société au Royaume Uni au sein de MILLIMAGES UK.
1998	Création du studio d'animation « Militoon » à Madras en Inde, filiale de MILLIMAGES à 51%. Création de la SARL « Novanim », société de prestation dans la production audiovisuelle créée entre Roch LENER et d'autres associés personnes physiques.
1999	Rachat de la SARL « Exposure » qui devient « Amuse Films », société de production d'animation en volume détenue à 61%
2000	Prise de participation au sein de la société « Attitude Studios » (7%), société spécialisée dans les effets spéciaux. Créations des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Acrobats » (51%), société de sous traitance en production audiovisuelle - La SAS « MILLIMAGES Online » (75%), société de production et de prestations pour les diffuseurs Internet - La SAS « La Maison » (37%), société de traitement haut de gamme des effets spéciaux.

2001	<p>Création des filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SAS « MILLIMAGES Licences » (66%), société destinée à l'exploitation des droits dérivés des séries MILLIMAGES - La société « MILLIMAGES USA » (100%) ; société ayant pour objet la vente des séries MILLIMAGES sur le territoire d'Amérique du Nord. <p>Renforcement de la structure de distribution par la création d'un pôle commercial à Londres au sein de « MILLIMAGES UK ».</p> <p>Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris le 07 juin.</p> <p>Prises de participation au sein des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Method Films » et la SARL « Onyx Films » (34%), sociétés indépendantes de production audiovisuelle de dessins animés et de long métrage en prise de vue réelle. - La SARL « Watsa » (51%), société de commercialisation de licences.
2002	<p>Prise de participations au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société « Toon's Tales » (51%), société de droit allemand de production audiovisuelle de dessins animés. - La SA « Gédéon Programmes » (50,1%), société de renom de production de documentaires. <p>Dissolution des sociétés « Novanim » et « Acrobats » par transmission universelle de patrimoine à MILLIMAGES</p> <p>Création de la Sofica « Millifin » société anonyme au capital de 5.097.000 €, visa COB n°02-1209 du 4 décembre 2002.</p>
2003	<p>Dissolution des sociétés « MILLIMAGES Online » et « MILLIMAGES Licences » par transmission universelle de patrimoine au sein de MILLIMAGES.</p>
2004	<p>Prise de participation majoritaire au sein du groupe « Bac Majestic », dont l'objet est la distribution de long métrage.</p> <p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « WATSA », désormais détenue directement à 18% - La société « Toon's Tales », désormais détenue directement à 26% - La société « Amuse Films », désormais détenue directement à 34%. <p>Cession du studio en Inde « Militoon ».</p>
2005	<p>Cession des participations dans Onyx Films et Method Films.</p> <p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes</p>
2006	<p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Bac Majestic à 21.96%.</p> <p>Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES Video et Bac Video.</p>
2007	<p>Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes à 66%.</p> <p>Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein Bac Majestic à 25.63%.</p> <p>Prise de participation dans le capital de « Union Films Group (UFG) » (49%) et de « Pro Video Group » (65%).</p>
2009	<p>Dissolution de la société « Zoolookids ».</p> <p>Cession des titres détenus dans la société UFG</p>
2010	<p>Cession de Gedeon Programmes, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».</p> <p>Opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une opération d'augmentation de capital</p>

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les investissements ont évolué comme suit pour le Groupe MILLIMAGES:

En K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Immobilisations incorporelles	12 095	13 610	21 038
Immobilisations corporelles	65	709	116
Immobilisations financières	1 276	129	1 624
Total	13 436	14 448	22 778
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-15 383	-10 533	-22 371

■ ANIMATION

MILLIMAGES effectue trois types d'investissements :

1. les investissements de production,

Il convient de distinguer :

- la part réservée au développement de nouveaux projets de séries télévisuelles et de longs métrages d'animation qui seront produits après la phase de faisabilité artistique, technique (scénario, personnages, décors, story boards...), et financière.
- le bouclage du montage financier de la production d'un programme.

Le développement de nouveaux projets est financé principalement sur les fonds propres de MILLIMAGES.

2. les achats de droits de séries produites par des tiers,

En sus des investissements dits de production, MILLIMAGES acquiert ponctuellement des droits détenus par des mandataires tiers.

C'est ainsi qu'en 2003 et 2004, MILLIMAGES a fait notamment l'acquisition de droits sur les programmes « Les Gnoufs » (52x13'), « Skyland » (26x26') et « Flatmania » (52x13'), et sur l'exercice 2010 « CJ the DJ » (52x11') afin d'accroître sensiblement sa part de revenus en terme d'exploitation future de ces programmes.

3. les autres investissements,

- les investissements corporels :

Les investissements corporels concernent les aménagements des locaux, le matériel de bureau, et le matériel informatique. Ils sont financés sur (i) fonds propres, (ii) par du crédit bancaire sur une durée maximale de 36 mois, ou (iii) en location.

- les investissements financiers :

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie.

■ **CINEMA**

Les investissements concernent pour l'essentiel les acquisitions de droits d'exploitation de films (Minima Garantis sur les recettes octroyées aux producteurs des films et Parts de Coproduction investies).

Les frais de copies des films engagés lors de leur sortie en salles de cinéma (frais techniques et frais de tirage de copies) sont enregistrés à l'actif puis amortis intégralement à la sortie du film. Les frais de promotion et d'achats d'espaces publicitaires sont enregistrés en charge à la sortie du film.

■ **DOCUMENTAIRE**

Pour rappel, Gédéon Programmes a été cédé le 19 juillet 2010. Suite à cette cession, le Groupe n'intervient plus dans le développement et la production de programmes documentaires.

Les investissements de Gédéon Programmes concernaient essentiellement le développement et la production de programmes documentaires.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

■ **ANIMATION**

MILLIMAGES entend mettre en production les séries « Zoolane 4 » (26x11') et « Corneil et Bernie 2 » (52x13').

Le financement de ces investissements seront finalisés d'ici la fin de l'exercice 2011 (crédit auprès d'établissements financiers spécialisés). Les montants décaissés à ce jour pour mettre en production ces séries s'élèvent à 195 K€ pour le premier semestre 2011.

■ **CINEMA**

Les principaux investissements que la Société compte réaliser concernent les acquisitions de droits d'exploitation de films.

A ce jour, la Société n'a pris aucun engagement ferme quant à ce type d'acquisition, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

■ **DOCUMENTAIRE**

Suite à la cession de la filiale Gédéon Programmes en 2010, le Groupe n'a plus d'activité « documentaire ». En conséquence, aucun investissement n'est envisagé.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

■ **ANIMATION**

MILLIMAGES ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

■ **CINEMA**

BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LA PRODUCTION

La production de films et de séries d'animation :

Le Groupe MILLIMAGES est producteur de films et séries d'animation. Cette activité est celle de MILLIMAGES SA et d'AMUSE FILMS (cf. organigramme au chapitre 7 du présent document de référence), dans lequel le groupe détient une participation de 34%.

Ainsi en 2010, MILLIMAGES a livré la série Simsalla Grimm 2 et d'une partie des séries Nuts Nuts Nuts et de Diego Oasis pour lesquels la Société est intervenue en qualité de producteur. Elle travaille à ce jour sur quatre séries d'animation « Diego Oasis » (52x11'), « Mouk » (65x11') « Mon Robot et moi (52x13') » et « Zoolane 4 (26x11') ». Les trois premières séries étaient en production en 2009.

La créativité, la ligne éditoriale et la qualité d'exécution de ses programmes font de MILLIMAGES une référence auprès des principaux acheteurs mondiaux.

Le métier de production d'animation peut être subdivisé en plusieurs phases chronologiques :

- **le développement** : les équipes créatives développent les divers éléments qui serviront de base à la production et permettront de vendre le programme aux distributeurs et diffuseurs (synopsis, documents de références graphiques, animations illustratives, budget...).
- **le financement** : le projet est présenté aux divers intervenants du secteur (distributeurs, diffuseurs...) afin de signer des contrats de pré vente ou d'association. Le coût de production est ainsi financé majoritairement par des apports extérieurs (pré ventes diffuseurs et distributeurs, aides, fonds propres de coproducteurs...) et, pour le solde, par le producteur. MILLIMAGES s'attache à ne lancer la production que de séries quasi-intégralement pré financées.
- **la production** : c'est la phase de réalisation des dessins de l'animation et de la post production. Cette phase se déroule en interne ou en partie dans les studios partenaires, ou avec des prestataires.
- **l'exploitation des droits** : cette phase est décrite ci-dessous dans le paragraphe « distribution ».

La production de films publicitaires, (jusqu'au 31 décembre 2010).

MILLIMAGES a développé depuis 2003 une activité de production de films publicitaires. Les prestations proposées s'étendent de la création à la fabrication des films publicitaires et à la réalisation de vidéo-clips.

MILLIMAGES propose ainsi aux marques et agences de publicité, ainsi qu'aux médias, de produire des films publicitaires :

- **en animation**, en s'appuyant sur le savoir-faire des équipes artistiques et techniques de son studio parisien et de ses studios partenaires (Kiev et Bucarest),

- **en prise de vue 35 mm**, segment qui bénéficie du rapprochement avec Bac Majestic et qui permet la collaboration avec des réalisateurs français et étrangers de renom.

Cette activité est regroupée sous le label BAC FILMS PRODUCTION PUBLICITAIRE.

MILLIMAGES n'a plus, au jour du présent document de référence, d'activité dans le domaine de la production de films publicitaires.

La production de documentaires (jusqu'au 01 juillet 2010)

MILLIMAGES, détenteur de 65,1% du capital de la société de production de documentaires GEDEON PROGRAMMES, a annoncé dans un objectif de désendettement du Groupe, la cession de cette filiale à la société SM Participations (holding familiale du fondateur de la société), le 19 juillet dernier. Cette opération avait été autorisée par le Conseil d'Administration de MILLIMAGES réuni le 30 juin 2010 et la déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. MILLIMAGES entend en effet concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ». **MILLIMAGES n'a donc plus, au jour du présent document de référence, d'activité dans le domaine de la production de documentaires.**

Pour rappel, GEDEON PROGRAMMES, qui était filiale de MILLIMAGES jusqu'au 1^{er} juillet 2010, est devenue l'un des principaux producteurs européens de programmes documentaires haut de gamme et bénéficie d'une reconnaissance internationale. Avec 7,7 M€ de chiffre d'affaires au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour environ 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe MILLIMAGES.

Acteur reconnu dans le domaine du documentaire de science et d'aventure, GEDEON PROGRAMMES suit les pas des explorateurs modernes dans leur quête de nouvelles découvertes. Ethnologues, vulcanologues, archéologues, naturalistes, ils nous font partager, sur le terrain, leurs compétences et leur passion dans des films d'aventure et de connaissance, propres à passionner un large public international.

GEDEON PROGRAMMES qui a développé des relations privilégiées avec ces "Aventuriers de la Science", finance en partie leurs missions, et travaille avec eux à la production de séries cohérentes dans la durée, qui constituent de véritables collections.

Les images et les films réalisés sur des découvertes d'importance mondiale prennent un caractère de documents uniques. GEDEON PROGRAMMES produit ainsi des programmes phares tels que "KHEOPS, LES SECRETS DE LA GRANDE PYRAMIDE" ou "SOLAR IMPULSE" sur le tour du monde en avion solaire, et s'oriente vers des séries plus familiales telles que les Nouveaux Explorateurs pour CANAL+. GEDEON PROGRAMMES diversifie l'exploitation de ses 700 heures de programmes, notamment en développant avec succès le pôle édition vidéo.

6.1.2. LA DISTRIBUTION

La distribution de films et séries d'animation

Une fois un programme livré aux diffuseurs (TV) qui ont participé à son préfinancement, MILLIMAGES peut exploiter les autres droits :

- la vente de droits de diffusion TV dans d'autres territoires ou au-delà de la période prioritaire accordée au préfinancement (3 à 5 ans généralement).
- la vente de droits de diffusion sur de nouveaux supports (Vidéo, VOD,...).
- les produits dérivés.

En plus des séries produites par le Groupe, MILLIMAGES distribue des séries et des films d'animation produits par d'autres producteurs.

La distribution en salles de cinéma

La sortie en salles est une étape déterminante qui intervient en moyenne 12 à 15 mois après la mise en fabrication du film. Le rôle du distributeur est de choisir et de négocier le réseau de salles d'exploitation et la campagne publicitaire, d'engager les frais de commercialisation du film (publicité, copies, promotion) et d'optimiser les ventes en choisissant la date d'exploitation en fonction de plusieurs critères (concurrence, prise en compte de la saisonnalité du marché, correspondance du film avec « l'air du temps », etc.). Il doit également créer la notoriété du film par le biais d'opérations de relations publiques et de presse, et au travers de présentations à des festivals (notamment celui de Cannes). Après le lancement du film, il se doit de suivre sa carrière par des « relances » pour augmenter son succès auprès des spectateurs.

Les films sortis en salles en 2010 sont présentés précédemment dans le présent chapitre, au paragraphe « coproduction de films cinématographique » (figurant au § 6.1.1) et sont également présentés dans la note 6.4 « Activité Cinéma » des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

La distribution internationale

La vente internationale du film commence dès la signature du mandat. Elle se fait auprès de distributeurs étrangers qui achètent les différents droits d'exploitation (salle, vidéo, TV) sur leur territoire.

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir-faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou étrangers) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

La distribution internationale s'opère dans le monde entier et principalement en Europe.

La distribution vidéo

La sortie vidéo et DVD est l'étape suivante de la commercialisation d'un film. Elle a lieu 4 mois après la sortie en salles (délai pouvant être ramené à 3 mois dans le cas où un film n'ayant pas rencontré de succès en salle, aurait réalisé moins de 200 entrées au cours de sa 4ème semaine d'exploitation en salles - *Décret n° 2010-397 du 22 avril 2010 facilitant l'exploitation des œuvres cinématographiques sous forme de vidéogrammes*).

Afin d'exploiter directement une partie de son catalogue en vue d'optimiser les revenus de cette activité par un meilleur contrôle de cette filière, BAC FILMS a donné naissance en 2005 au label BAC VIDEO afin d'exploiter en DVD les films sortis en salles. Depuis le second semestre 2007, la Société a confié la distribution vidéo, sous le label BAC VIDEO, à la société PRO VIDEOGROUP (« PVG »)

(filiale de MILLIMAGES) et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo, dont ceux de BAC MAJESTIC.

La distribution télévision

L'étape finale du premier cycle de vie d'un film est le passage à la télévision dans un délai, suivant sa sortie en salles, de 4 mois pour le pay-per-view (Kiosque ou Multivision), 10 à 12 mois pour les chaînes de télévisions payantes, 22 mois pour les chaînes de télévision hertziennes coproductrices du film, à 30 mois pour les chaînes hertziennes non coproductrices.

La généralisation de la TNT et la création de nouveaux modes de consommation (vidéo on demand, Internet) contribuent à la consolidation des recettes du catalogue de BAC MAJESTIC.

La vente des droits de diffusion TV et à l'international est gérée par un département spécifique (équipe de trois personnes) au sein de BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES), qui intervient directement dans les relations commerciales avec les chaînes de télévision. Ce département s'appuie sur les bonnes relations liées avec ces clients depuis de nombreuses années pour vendre au mieux les droits de diffusion TV.

La coproduction de films cinématographiques

La filiale BAC FILMS est la société de coproduction et d'acquisitions de droits d'exploitation audiovisuels du Groupe. BAC FILMS possède un catalogue de près de 300 films de toutes nationalités pour toutes exploitations : salles de cinéma, vidéo et télévision.

Nombre de films en catalogue ⁽¹⁾	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Sorties salles de l'année	19	34	38	42	25	10	13	12	18	17	16	12	9
Autres entrées dans le catalogue		19	25	36	58		13	1	23	47	29	0	18
Sorties du catalogue				-24	-84	-29 ⁽²⁾	-50 ⁽²⁾	-1	-4	-13	-23	-19	-24
Cumul en fin d'année	19	127	190	236	235	216	192	204	241	292	314	307	310

(1) Les films sont considérés comme entrant dans le catalogue à partir de leur sortie en salles de cinéma ou de leur acquisition pour les « films de catalogue » déjà sortis en salles. Ne sont pas pris en considération les films pour lesquels le Groupe ne détient que les droits d'exploitation des films en salles de cinéma, ni les projets.

(2) Dont 23 titres Wild Side Films sortis du catalogue en 2003 et 50 titres cédés à StudioCanal et sortis du catalogue en 2004, dans le cadre du protocole signé avec StudioCanal en avril 2004.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de films sortis en 2010 a été de 9 :

- *Disgrace*
- *Fleur du désert*
- *Lignes de front*
- *La comtesse*
- *Eyes of war*
- *D'amour et d'eau fraîche*
- *Be bad !*
- *Captifs*
- *Welcome to the Rileys*

BAC FILMS acquiert les droits de diffusion ou de coproduction assez tôt dans le montage d'un film français ; c'est-à-dire dès la lecture de son scénario. En ce qui concerne les films internationaux, BAC FILMS intervient principalement dès le visionnage du film (il peut arriver, de façon opportuniste, que BAC FILMS se positionne dès la lecture du scénario pour certains films internationaux). BAC FILMS est alors engagé pour un montant fixe et irrévocable.

BAC FILMS n'est jamais lié aux risques de dépassement du budget qui, s'ils existent, sont de l'entière responsabilité des producteurs, dans le cadre de leur garantie de bonne fin.

Dans le cas d'une coproduction, en échange de son investissement, BAC FILMS est propriétaire pour la durée des droits d'auteurs d'une part du film et de ses recettes tous médias dans le monde.

Dans le cas d'une acquisition de films, BAC FILMS verse une avance sur recettes (minimum garanti) et obtient en contrepartie les droits d'exploitation du film pour une durée moyenne de 15 ans. Pour la plupart des films, ces droits sont valables pour tous les médias sur le territoire français et à l'international. La rémunération de BAC FILMS est de 20% à 35% des recettes brutes, le minimum garanti et les frais d'édition étant récupérables sur la part des recettes revenant au producteur.

6.2. PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1. LE MARCHE DE L'ANIMATION

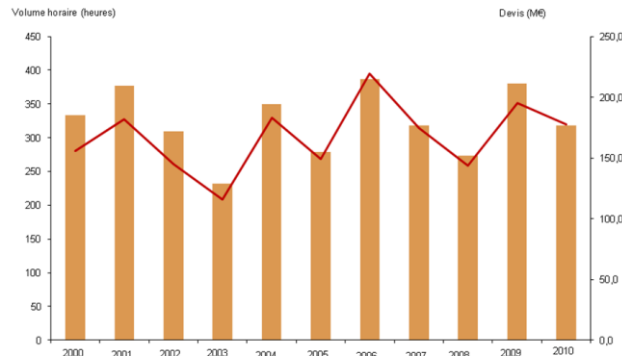
- **La Production** (Source : *le marché de l'animation en 2010/ Etude CNC – Juin 2011*)

L'évolution de la production d'animation est rythmée par des cycles biennaux ou triennaux. En 2010, la production de programmes audiovisuels d'animation connaît un recul de 7,8 % pour atteindre 320 heures pour un total des devis de 177,0 M€. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse du volume de commandes des chaînes privées nationales gratuites. La diminution observée en 2010, deuxième année de cycle, est nettement moins marquée qu'au cours des cycles précédents. Depuis dix ans, le volume annuel de production audiovisuelle d'animation atteint 303 heures en moyenne. Plus que les autres genres télévisuels, l'animation française se finance avec des partenaires étrangers (plus de 20 % des investissements totaux en 2010).

L'animation française rencontre de réels succès à l'exportation. En moyenne, elle concentre près du tiers des ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger, alors que le volume de production française d'animation représente moins de 10 % de l'ensemble des heures produites dans l'hexagone.

Evolution du volume horaire d'animation (en nombre d'heures) et des devis (en M€)

Source : le marché de l'animation en 2010 / Etude CNC – Juin 2011



Une forte progression des entrées et des recettes des films d'animation en 2010

En 2010, 24 films inédits d'animation font l'objet d'une exploitation en salles dont 11 films sont disponibles en 3D numérique, soit 45,8 % des films d'animation. L'année 2010 apparaît comme l'année où la 3D prend une place à part entière dans l'offre de films d'animation. En 2010, la fréquentation des films d'animation progresse de 5,0 % pour atteindre son plus haut niveau depuis plus de dix ans avec 30,24 millions d'entrées. Les sept films d'animation français réalisent 4,26 millions d'entrées, soit une part de marché de 14,1 %. La progression des entrées des films d'animation s'accompagne d'une progression encore plus prononcée des recettes de ces films (+9,8 %) à près de 200 M€, conséquence du développement des films d'animation projetés en 3D dont le prix moyen du billet est supérieur à celui des autres films (6,92 € pour les films d'animation en 3D, contre 6,55 € pour l'ensemble des films d'animation). En 2010, un film d'animation inédit bénéficie d'une combinaison moyenne de sortie de 373 copies, contre 135 copies pour l'ensemble des films. Les longs métrages d'animation représentent 4,2 % des films inédits de 2010 et concentrent 16,5 % des entrées et 17,0 % des recettes de ces films. Les longs métrages d'animation bénéficient d'une durée de vie moyenne en salles supérieure à celle de l'ensemble des films. Ainsi, en 2010, les films d'animation réalisent-ils 78,8 % de leurs entrées au cours des quatre premières semaines de leur exploitation, contre 83,2 % tous genres confondus. Parallèlement, les films français d'animation présentent une durée de vie moyenne supérieure à celle des films américains. **Le public des films d'animation se diversifie**

Le public des films d'animation est composé presque à part égale d'enfants et d'adultes (plus de 33 % du public pour chaque groupe entre 2005 et 2010). En général, chaque enfant est accompagné par un adulte pour une séance de cinéma, et le plus souvent par une femme. Ces dernières composent plus de la moitié du public des films d'animation. La part des spectateurs occasionnels dans le public des films d'animation progresse régulièrement depuis 2005. Les films d'animation en 3D attirent un public qui se distingue des films en 2D. La présence de jeunes hommes, âgés 15 à 24 ans, assidus du cinéma, est plus prononcée dans le public de ces films. **Plus de 4 000 heures de programmes d'animation sur les chaînes historiques en 2009**

En 2010, les chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 et M6) diffusent 4 005 heures de programmes d'animation (y compris 180 heures de films)

cinématographiques). L'offre d'animation diminue de 5,3 % en 2010. A l'exception de M6 où l'offre d'animation progresse de 2,6 %, elle diminue sur l'ensemble des autres chaînes historiques. Elle représente 8,1 % de l'offre totale de programmes des chaînes historiques. France 5, France 3 et TF1 sont les principaux diffuseurs d'animation. Le matin s'affirme de plus en plus comme la principale tranche de diffusion de l'animation à la télévision. En 2010, 60,0 % de l'offre totale d'animation diffusée sur les chaînes historiques est proposée entre 5h00 et 8h30 (57,8 % en 2009).

L'offre d'animation est proportionnellement plus élevée en période de congés scolaires. 47,5 % des volumes d'animation sont diffusés pendant les vacances scolaires alors que ces dernières ne représentent que 41,1 % des jours de l'année. En 2010, l'offre d'animation diminue de 7,4 % en période scolaire, contre 3,4 % hors vacances. **Une offre majoritairement française**

L'offre d'animation française est majoritaire et se renforce. Elle représente 45,8 % du volume total d'animation diffusée sur les chaînes hertziennes historiques en 2010. L'animation américaine constitue 30,4 % de l'offre et devance l'offre d'origine européenne non française (14,3 %) et les programmes d'autres nationalités (9,5 %), principalement australiens, canadiens et japonais.

Les financements de l'animation

Par rapport aux autres genres de programmes audiovisuels, le financement de l'animation française se caractérise par une part importante d'apports étrangers. Les financements étrangers représentent 24,0 % des devis des programmes d'animation en 2010.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010
Financements français	103,7	113,9	93,1	73,0	132,0	103,2	158,1	123,0	108,7	147,8	134,4
Producteurs français	33,8	29,4	27,4	17,5	40,8	25,6	42,3	32,6	27,4	37,5	36,2
Préventes en France	2,5	6,6	9,5	3,0	6,8	8,4	10,2	9,2	6,4	12,2	9,5
Diffuseurs	36,6	41,2	30,9	27,6	47,6	39,7	56,1	50,0	40,1	56,0	50,7
SOFICA	4,4	8,1	2,8	3,6	4,0	2,0	5,5	1,2	2,1	3,7	2,9
CNC	24,6	27,6	20,1	18,2	28,7	24,7	38,2	25,6	27,9	34,8	29,5
Autres	1,8	0,9	2,3	3,2	4,0	2,8	5,8	4,4	4,7	3,7	5,7
Financements étrangers	81,8	95,4	78,5	55,6	62,4	51,7	56,7	53,5	42,9	51,4	42,5
Coproductions étrangères	64,3	53,1	54,2	36,7	40,9	29,8	32,7	35,2	25,7	31,1	31,3
Préventes à l'étranger	17,5	42,2	24,3	18,9	21,5	21,9	24,0	18,3	17,2	20,2	11,3
Total des financements	185,5	209,2	171,6	128,6	194,4	154,9	214,9	176,5	151,6	199,1	177,0

* Données corrigées

Source : CNC

a. Les financements français

Les financements français destinés à la production d'oeuvres d'animation sont en baisse de 9,0 % à 134,4 M€ en 2010 (147,8 M€ en 2009). Toutefois, ce montant est égal à la moyenne annuelle des cinq dernières années (134,4 M€ entre 2006 et 2010). Les apports des producteurs français diminuent faiblement (-3,5 %) à 36,2 M€ en 2010 (37,5 M€ en 2009). En revanche, la contribution des diffuseurs recule de 9,4 % à 50,7 M€ (56,0 M€ en 2009).

Leur part dans le financement des programmes d'animation continue de se renforcer. Elle passe de 28,1 % en 2009 à 28,7 % en 2010. En moyenne, les diffuseurs apportent 158,5 K€ par heure

d'animation en 2010, contre 161,3 K€ en 2009 (-1,7 %). Les financements français représentent pour la première fois plus des trois quarts (76,0 % en 2010) des devis des programmes d'animation aidés par le CNC (74,2 % en 2009 et 54,4 % en 2001).

b. Les financements étrangers

L'animation est le genre de programmes aidés par le CNC pour lequel les interventions étrangères sont les plus conséquentes. Les apports étrangers représentent 24,0 % des devis des programmes d'animation en 2010, contre 25,8 % en 2009 et 45,6 % en 2001. Les financements étrangers diminuent de 17,2 % à 42,5 M€ en 2010. Cette évolution s'explique par la diminution de 44,3 % des préventes à l'étranger alors que les apports en coproduction sont quasiment stables (+0,4 %). Les préventes à l'étranger atteignent ainsi leur plus bas niveau des dix dernières années. 229 heures d'animation bénéficient d'un financement étranger en 2010 (coproduction et prévente), soit 71,7 % du volume total produit. L'année précédente, 69,6 % du volume d'animation mis en production avaient bénéficié d'un financement étranger (242 heures).

En 2010, 177 heures d'animation de coproduction majoritairement française ont été initiées avec un apport étranger total de 23,4 M€ dont 14,0 M€ d'apports en coproduction et 9,3 M€ de préventes (198 heures avec un apport étranger de 27,1 M€ en 2009).

Parallèlement, 53 heures de coproductions minoritairement françaises ont été produites, financées par un apport étranger total de 19,2 M€ dont 17,2 M€ d'apports en coproduction et 1,9 M€ de préventes (43 heures avec un apport étranger de 24,2 M€ en 2009).

Sur dix ans, l'évolution des financements étrangers dans la production de programmes français d'animation présente une courbe décroissante. En effet, les apports étrangers sont en baisse de 55,4 % entre 2001 et 2010. Les financements français apparaissent au contraire en croissance de 18,1 % sur la même période. c. Le financement par le CNC

L'apport du CNC pour les programmes d'animation diminue de 15,3 % en 2010. Il couvre 16,7 % des devis (17,5 % en 2009). L'apport horaire moyen du CNC est en baisse de 8,1 %. Il s'élève à 92,1 K€ en 2010 (contre 100,3 K€ en 2009).

6.2.2. LE MARCHE DU DOCUMENTAIRE

MILLIMAGES, détenteur de 65,1% du capital de la société de production de documentaires GEDEON PROGRAMMES, a annoncé la cession de cette filiale à la société SM Participations, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010.

MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».

Le Groupe ne s'adressant plus au marché « Documentaire », ce dernier n'a donc plus lieu d'être présenté dans le présent document de référence.

6.2.3. LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA

575 longs métrages sont projetés pour la première fois sur les écrans français en 2010 (588 en 2009). Ils concentrent 90,0 % des entrées totales enregistrées au cours de l'année. Les films sortis en 2009 génèrent 7,4 % des entrées de 2010, soit la part la plus haute depuis 2002. Ce résultat est notamment lié au succès d'Avatar : sorti en décembre 2009, ce film enregistre 57,3 % de ses entrées en 2010.

En 2010, le niveau élevé de fréquentation n'est pas seulement le résultat de la performance de quelques titres, mais le signe d'un marché général très dynamique.

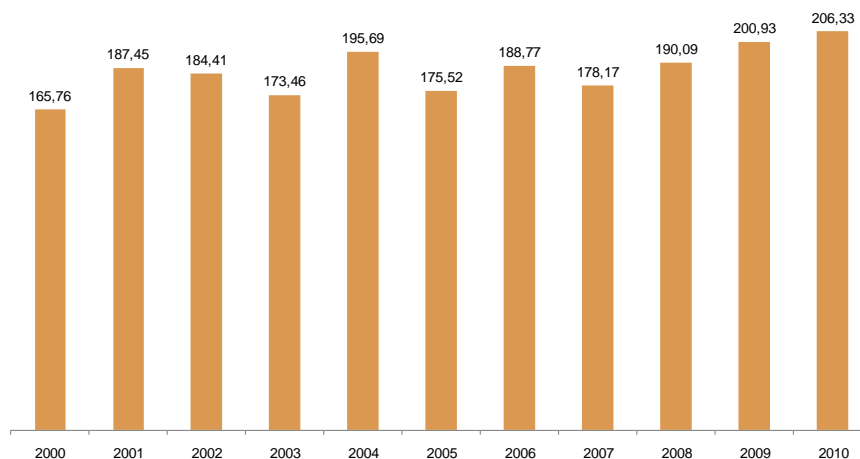
La concentration de la fréquentation apparaît moins élevée qu'au début de la décennie : les 100 films les plus performants totalisant 77,8 % des entrées annuelles, contre 77,2 % en 2009 et 82,2 % en 2001. La concentration diminue sur les dix premiers films (à 24,0%, contre 24,3% en 2009) et progresse légèrement sur les 30 premiers (à 49,0 %, contre 46,2 % en 2009). À noter que la part cumulée par les dix films les plus performants est la plus faible de la décennie, comme en 2005.

Avec 206,33 millions de billets vendus en 2010 (hors entrées gratuites), les entrées en salles progressent de 2,4 % par rapport à 2009. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des cinq dernières années (193,02 millions par an en moyenne sur la période 2006-2010) et constitue un record qui n'avait pas été atteint depuis 1967 (211,45 millions d'entrées).

26 films dépassent deux millions d'entrées en 2010, contre 21 en 2009. Parmi eux, 7 films réalisent plus de quatre millions d'entrées (comme en 2009).

Nombre d'entrées en salles en France (en millions)

Source : CNC – Bilan 2010 / dossier du CNC#318/ mai 2011



En 2010, la fréquentation varie sensiblement selon les différents marchés européens. L'Italie affiche la plus forte progression (+11,0 %). La fréquentation diminue sensiblement en Allemagne (-13,5 %) et de façon plus modérée en Espagne (-7,6 %) ainsi qu'au Royaume-Uni (-2,4 %).

Comme en 2009, la progression des entrées payantes en France continue de s'accompagner d'une hausse plus marquée des recettes guichets (+5,6 %). Cette progression résulte d'une hausse de la recette moyenne par entrée, qui atteint 6,32 € en 2010, contre 6,14 € en 2009 (+3,1 %).

Cette augmentation est à mettre en relation avec le succès des films diffusés en relief, pour lesquels le prix du billet est généralement majoré de 1 € à 3 €. En effet, 23 films ont fait l'objet d'une exploitation partielle ou intégrale en 3D en 2010 et 4 d'entre eux figurent dans le classement des dix films les plus performants de l'année.

En 2010, 6,82 millions de séances payantes sont organisées dans les salles de cinéma (+1,8 % par rapport à 2009). L'activité d'exploitation cinématographique n'a jamais été aussi importante depuis l'existence de cet indicateur (1980).

En dix ans, le nombre de séances a augmenté de 10,1 %. Au cours des dix dernières années, 1,88 milliard d'entrées ont été réalisées dans les salles françaises, contre 1,39 milliard entre 1991 et 2000 (+34,7 %).

■ LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA

En 2010, 116 distributeurs participent à la sortie des 575 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 32,7 % des films inédits (32,3 % en 2009).

Metropolitan Film Export et 20th Century Fox en distribuent plus de 20 chacun et totalisent 9,0 % des films diffusés pour la première fois en salles en 2010. Deux distributeurs assuraient au moins 20 sorties en 2009 et totalisaient 8,8 % de l'offre totale de films inédits.

En 2010, Warner Bros France prend la tête du classement des distributeurs en termes d'encaissements. La distribution de Harry Potter et les reliques de la mort – 1re partie et d'Inception, entre autres succès, lui permet de réaliser une part de marché de 13,1 % (9,4 % en 2009).

En deuxième position, Buena Vista International capte 10,3 % des encaissements distributeurs en 2010, notamment grâce à Alice au pays des merveilles, Toy Story 3, la Princesse et la grenouille et Raiponce.

20th Century Fox occupe la 3e place. La société distribue des films ayant rencontré un large succès en salles comme le Monde de Narnia – l'odyssée du passeur d'aurore ou encore Percy Jackson le voleur de foudre.

EuropaCorp, premier distributeur français du classement, réalise une part de marché de 7,4 %. La distribution des Petits Mouchoirs et d'Arthur et la guerre des deux mondes permet à la société de passer de la 14e place en 2009 à la 5e place en 2010.

En 2010, les dix premiers distributeurs réalisent 76,1 % de l'ensemble des encaissements (71,5 % en 2009). Les cinq premiers en captent 49,9 % (44,8 % en 2009).

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

En 2007, BAC FILMS était classé à la 16^{ème} position avec une part de marché de 1,67%.

La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro du 17 juin 2011, BAC FILMS apparaissait ainsi en 25^{ème} position, avec 0,25% de part de marché.

Les dix premiers distributeurs en 2010 et 2009 (en encaissements distributeurs)

Source : CNC – Bilan 2010/ dossier du CNC#318/ mai 2011

	2010			2009				
	Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux	Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux		
1	Warner Bros France	13,1	119	17	20th Century Fox	12,2	99	19
2	Buena Vista International	10,3	115	7	Warner Bros France	9,4	158	12
3	20th Century Fox	9,7	111	23	Pathé Distribution	7,9	167	17
4	Paramount Pictures France	9,4	150	13	Sony Pictures Releasing	7,7	174	18
5	EuropaCorp	7,4	43	11	Buena Vista International	7,5	138	13
6	Universal Pictures International	6,6	48	15	SND	6,3	52	16
7	Pathé Distribution	6,1	152	13	TF1 International / UGC Distribution	5,7	147	22
8	Metropolitan FilmExport	5,0	138	29	Mars Distribution	5,0	41	20
9	StudioCanal	4,6	110	19	StudioCanal	4,9	117	16
10	Sony Pictures Releasing	3,9	56	18	Metropolitan FilmExport	4,9	137	30

■ LA DISTRIBUTION VIDEO

Évolution du marché : +2,3 % en volume, +0,1 % en valeur

En 2010, les Français ont dépensé 1,39 Md€ en achats de DVD et de Blu-ray. Pour la deuxième année consécutive, la dépense des ménages en vidéo physique est stable (+0,1 %).

Sur l'ensemble vidéo constitué par le DVD et les supports haute définition, le DVD capte 87,5 % du marché en 2010 (92,2 % en 2009) et ses recettes reculent de 5,1 %.

En volume, 134,4 millions de DVD sont vendus en 2010, soit un nombre stable par rapport à 2009 (-0,9 %). La reprise du marché entamée en 2009 s'explique notamment par la commercialisation des supports haute définition : le chiffre d'affaires du Blu-ray est multiplié par 1,6 entre 2009 et 2010 pour atteindre 173,4 M€ et près de 9,7 millions de disques vendus. Les ventes de Blu-ray (+61,6 %) compensent la baisse du chiffre d'affaires des DVD (-5,1 %).

En raison de la quasi disparition du support, les ventes de VHS sont désormais exclues de l'analyse du marché de la vidéo. En 2010, la VHS génère 0,9 M€ de recettes pour un peu plus de 131 000 unités vendues, contre 1,1 M€ et 162 000 unités en 2009.

Consommation de supports vidéo en 2009 et 2010

Source : CNC / BILAN 2010 / N°318 – MAI 2011

	2010				2009			
	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution
DVD	134,42	-0,9%	1 211,86	-5,1%	135,35	+7,4%	1 282,01	-3,7%
Blu-ray	9,66	+82,8%	173,41	+61,6%	5,30	+144,5%	107,79	+109,5%
Total	144,08	+2,3%	1 385,27	+0,1%	140,65	+9,7%	1 389,81	+0,5%

En 2010, le prix moyen de vente d'un DVD de catalogue vendu à l'unité diminue de 3,5 % à 8,35 € (8,65 € en 2009). Celui des nouveautés (références vendues depuis moins de six mois) recule de 2,0 % à 18,37 €. Tous conditionnements inclus, le prix moyen des nouveautés présente également une diminution de 1,4 % à 13,93 € en 2010.

Les ventes de DVD dont le prix est compris entre 17 € et 20 € représentent 28,3 % du chiffre d'affaires total, soit autant qu'en 2009. Parallèlement, les DVD vendus à plus de 20 € captent 31,3 % du marché en 2010, contre 33,1 % en 2009. En 2010, les ventes de DVD à moins de 3 € représentent 0,8 % du chiffre d'affaires (1,0 % en 2009) et 5,7 % des volumes (7,2 % en 2009).

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité est de 24,37 €. La majorité des Blu-ray sont vendus entre 20 € et 25 € (29,2 % des volumes et 32,5 % du chiffre d'affaires HD en 2010). 18,1 % sont toutefois vendus entre 25 € et 30 € et représentent 23,8 % du chiffre d'affaires total du Blu-ray.

Nouvelle diminution des recettes du hors film

Pour la quatrième année consécutive, le hors film affiche un recul de ses recettes vidéo (-5,1 % par rapport à 2009). Il représente 36,5 % du marché (505,5 M€), contre 38,5 % en 2009. En volume, les ventes de hors film sont stables à près de 66 millions d'unités vendues en 2010 (+0,8 %) et sont inférieures à celles du film pour la deuxième année consécutive.

En valeur, le cinéma continue de dominer le marché de la vidéo. Les films cinématographiques réalisent 842,3 M€ de recettes, soit 60,8 % du total en 2010. Cette part de marché est en progression par rapport à 2009 (58,4 %). Soutenues par le Blu-ray (+58,7 % en valeur entre 2009 et 2010), les recettes des films en vidéo affichent une augmentation de 4,2 % par rapport à 2009. En volume, plus de 70 millions des supports vendus contiennent une oeuvre cinématographique en 2010, soit une évolution positive par rapport à l'année précédente (+5,7 %).

2010 est également marquée par une diminution du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles (-13,2 %) qui représentent 2,7 % des recettes du secteur (3,1 % en 2009).

Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu en 2009 et 2010

Source : CNC / BILAN 2010 / N°318 – MAI 2011

	2010			2009		
	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution
Film*	842,25	60,8	+4,2%	808,40	58,4	+4,6%
Hors film	505,48	36,5	-5,1%	532,74	38,5	-7,6%
Opérations promotionnelles	37,54	2,7	-13,2%	43,24	3,1	+29,3%
Total	1 385,27	100	+0,1	1 384,39	100	+0,1%

Légère croissance des recettes des films français

Le cinéma français génère 180,2 M€ de recettes en 2010, en hausse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. La part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,4 % en valeur, contre 21,9 % en 2009. 15,73 millions de DVD et de Blu-ray de films français sont vendus en 2010, contre 15,45 millions en 2009 (+1,8 %). Les films français réalisent 10,9 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray en 2010.

Progression des ventes de films américains

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo affiche une hausse de 5,2 % à 546,1 M€ en 2010. Leur part de marché est stable à 64,8 % (64,2 % en 2009). En volume, plus de 45 millions de DVD et Blu-ray de films américains sont achetés en 2010 (+6,6 % par rapport à 2009). Les films américains réalisent 72,1 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray en 2010.

En 2010, le chiffre d'affaires des films européens non français en vidéo augmente de 6,8 %, après une année 2009 en baisse (-3,5 %). La part de marché des films européens s'établit à 11,4 %, contre 11,1 % en 2009.

La part de marché des films non européens et non américains baisse à 2,4 % (2,7 % en 2009).

Chiffre d'affaires des films en vidéo en 2009 et 2010

Source : CNC / BILAN 2010 / N°318 – MAI 2011

M€	2010		Evolution	2009		Evolution
Films français	180,17	21,4%	+1,9%	176,89	21,9%	+0,5%
Films américains	546,10	64,8%	+5,2%	519,31	64,2%	+7,4%
Films européen (Hors France)	96,14	11,4%	+6,8%	90,04	11,1%	-3,5%
Autres films	19,84	2,4%	-10,5%	22,16	2,7%	+12,4%
Total	842,25	100%	+4,2%	808,40	100%	+4,6%

■ LA DISTRIBUTION EN TELEVISION

En 2010, le nombre de films diffusés sur les chaînes nationales historiques est en baisse (-2,0 %) tandis que celui des chaînes de la TNT gratuite progresse de 2,2 %. Les chaînes nationales historiques proposent 751 soirées de fiction en 2010, soit 32 soirées de moins qu'en 2009.

En 2010, chaque téléspectateur regarde, en moyenne et toutes tranches horaires confondues, 39 heures de films de cinéma et 190 heures de fictions télévisuelles sur les chaînes nationales historiques en clair.

Diminution de l'offre de films sur les chaînes nationales historiques

Les chaînes nationales historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Canal+) diffusent 1 447 œuvres cinématographiques en 2010, soit 2,0 % de moins qu'en 2009. 74,2 % de ces films sont programmés par les seules chaînes en clair (72,5 % en 2009).

Le nombre de films diffusés poursuit sa diminution entamée en 2008 (-30 films par rapport à 2009 et -65 films par rapport à 2007). En 2010, la baisse est notamment imputable à TF1 et Canal+ : 145 films sont diffusés par TF1 (-43 films par rapport à 2009) et 374 par Canal+ (-32 films). Sur ces deux chaînes, le nombre de films atteint en 2010 le plus bas niveau de ces dix dernières années. Pour M6 et Arte, après une année de baisse, l'offre cinématographique progresse de nouveau : +12 films pour M6 et +46 films pour Arte. Arte atteint ainsi un niveau record avec 369 films diffusés. Parmi les chaînes du groupe France Télévisions, France 2 diffuse 11 films de moins qu'en 2009 (170 films en 2010) et France 5 en diffuse autant (11 films).

Depuis 2007, France 3 programme un nombre d'œuvres cinématographiques relativement stable (241 films en 2010). France 3 est la seule chaîne qui profite des possibilités supplémentaires de diffusion prévues par la réglementation, c'est-à-dire la programmation de films Art et Essai (jusqu'à 52 films par an).

34,1 % des films diffusés par les chaînes nationales historiques en clair sont inédits (366 films en 2010, 353 en 2009), c'est-à-dire programmés pour la première fois en clair. Cette part atteint 85,3 % sur Canal+ (319 films en 2010, soit 22 films de moins qu'en 2009).

Les chaînes historiques en clair programment 133 films français en première diffusion (147 films en 2009), soit 28,2 % de l'offre totale de films français en clair.

En 2010, 80 films inédits américains sont proposés, contre 83 en 2009. Sur les quatre principales chaînes (TF1, France 2, France 3 et M6), 346 films français sont diffusés dont 25,4 % sont inédits (27,1 % en 2009). Avec 30 films de moins qu'en 2009, l'offre cinématographique française de ces chaînes est au niveau le plus bas de ces dix dernières années.

Diffusion des films à la Télévision

Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011

	TF1	France 2	France 3	France 5	M6	Arte	Canal+	Total
2001	190	163	203	8	161	285	446	1 456
2002	191	143	206	10	159	263	404	1 376
2003	191	158	209	8	170	265	400	1 401
2004	189	164	244	11	165	256	436	1 465
2005	191	158	237	1	173	271	436	1 467
2006	183	153	230	4	141	315	462	1 488
2007	190	164	243	0	148	313	454	1 512
2008	175	144	244	7	137	346	438	1 491
2009	188	181	243	11	125	323	406	1 477
2010	145	170	241	11	137	369	374	1 447

Diffusion des films selon leur nationalité sur TF1, France 2, France 3 et M6

Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011

	Films français		Films américains		films européens		Autres films		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
2001	350	48,8	255	35,6	102	14,2	10	1,4	717
2002	347	49,6	257	36,8	92	13,2	3	0,4	699
2003	363	49,9	261	35,9	95	13,0	9	1,2	728
2004	411	53,9	259	34,0	87	11,4	5	0,7	762
2005	396	52,2	257	33,9	99	13,0	7	0,9	759
2006	362	51,2	241	34,1	98	13,9	6	0,8	707
2007	393	52,8	257	34,5	88	11,8	7	0,9	745
2008	353	50,4	251	35,9	92	13,1	4	0,6	700
2009	376	51,0	250	33,9	104	14,1	7	0,9	737
2010	346	49,9	258	37,2	86	12,4	3	0,4	693

L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite

En 2010, neuf des dix chaînes de la télévision numérique terrestre gratuite proposent une offre cinématographique (toutes sauf Public Sénat). Au total, elles programment 941 films qui donnent lieu à 1 498 diffusions. Par rapport à 2009, l'offre progresse de 20 films (+2,3 %). Les chaînes qui consolident le plus leur offre sont W9 (+35 films) et Direct Star (ex Virgin 17, +23 films).

40,3 % de l'ensemble des films diffusés sur les chaînes de la TNT gratuite sont français (43,7 % en 2009) et 43,9 % sont américains (41,6 % en 2009). La part des autres films s'établit à 15,8 % (14,7 % en 2009). Direct 8, W9, NT1 et France 4 s'imposent comme les principaux diffuseurs de films français. En 2010, elles en programment respectivement 63, 59, 56 et 52.

Les chaînes de la TNT gratuite continuent de diffuser en majorité des films de catalogue. Toutes chaînes confondues, 68,8 % des films sont programmés en clair au minimum pour la quatrième fois en 2010. 84 films inédits sont diffusés (87 films en 2009), soit seulement 8,9 % de l'offre. La part de films inédits atteint 13,7 % sur France 4 et 21,0 % sur Direct Star. 52,3 % des films programmés par les chaînes de la TNT gratuite ont été produits après 1995. France 4 et NRJ12, chaînes particulièrement destinées aux adolescents et aux jeunes adultes, proposent une offre de films plus récents et diffusent respectivement 62,4 % de films postérieurs à 1995.

Il convient de rappeler que des chaînes différentes peuvent diffuser un même film au cours de la même année. 10,3 % des films se voient ainsi diffuser sur deux, voire sur trois chaînes différentes à quelques mois d'intervalle en 2010 (8,8 % des films en 2009). D'autre part, certaines chaînes de la TNT gratuite rediffusent également les mêmes films d'une année sur l'autre.

Ainsi, 29,7 % des films programmés par TMC en 2010 étaient-ils déjà diffusés par la chaîne en 2009. Après TMC, les chaînes rediffusant le plus sont NT1 (26,6 %), Direct 8 (21,6 %) et W9 (21,6 %).

L'ensemble des chaînes de la TNT pratique la multidiffusion. La fréquence de rediffusion demeure globalement stable. Un film est diffusé en moyenne 1,6 fois en 2010 (comme en 2009). Gulli et LCP-AN sont les chaînes rediffusant le plus. Chaque film y est programmé plus de deux fois en moyenne. À l'opposé, NT1, TMC et W9 sont les chaînes qui rediffusent le moins (1,4 fois en moyenne).

L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite en première partie de soirée représente 954 diffusions, soit 63,7 % de l'ensemble des diffusions (910 diffusions et 63,5 % en 2009). Depuis 2006, le nombre de diffusions de films en première partie de soirée sur les chaînes de la TNT gratuite a progressé en moyenne de 16,0 % par an (+4,8 % entre 2009 et 2010).

La majorité des chaînes de la TNT gratuite proposent en 2010 des cases cinéma régulières en première partie de soirée (au moins 30 films diffusés sur la même case à partir de 20h30 et avant 21h30) : Direct 8 le jeudi et le dimanche, France 4 et NRJ12 le lundi et le dimanche, Direct Star et Gulli le mardi, TMC et W9 le lundi, le jeudi et le dimanche et NT1 le mardi, le jeudi et le dimanche.

Nombre de films diffusés sur les chaînes de la TNT en 2010

Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011

	films français	films américains	films européens	autres films	Total
Direct 8	63	56	5	1	125
Direct Star*	21	32	4	5	62
France 4	52	47	14	4	117
Gulli	26	16	8	0	50
LCP	4	2	3	0	9
NRJ 12	50	66	23	3	142
NT1	56	67	27	4	154
TMC	48	70	26	4	148
W9	59	57	15	3	134
Total	379	413	125	24	941

* Au premier 1^{er} septembre 2010, Virgin 17 est devenue Direct Star

877 M€ consacrés aux achats de films

En 2010, le prix d'achat des films varie de 0,03 M€ à 5,8 M€ selon la chaîne et l'horaire de diffusion. Il dépend également des entrées en salles pour les films inédits à la télévision et des résultats d'audience des précédentes diffusions pour les autres. Pour les films français récents, le prix d'achat moyen varie entre 0,3 M€ et 5,8 M€ pour TF1 et M6, et entre 0,1 M€ et 5,4 M€ pour des chaînes cinéma comme Canal+ ou TPS Star. Il se situe entre 0,1 M€ et 2,0 M€ pour France 2, entre 0,15 M€ et 0,75 M€ pour France 3 et entre 0,03 M€ et 0,15 M€ pour Arte.

En 2010, les chaînes de télévision dépensent 877,4 M€ en achats et préachats de droits de diffusion de films. Malgré la progression de 24,1 % des préachats de films français à 344,6 M€, le montant total des achats et préachats de films français est estimé à 429,9 M€, en diminution de 1,3 % par rapport à 2009. Le montant global des achats et préachats de droits de diffusion des films est en diminution de 4,4 % en 2010, en raison du recul de l'offre cinématographique sur l'ensemble de la journée et en première partie de soirée sur les chaînes historiques. Toutefois, ce recul est atténué par l'impact positif des préachats de films français effectués par les chaînes historiques et par les achats de films de catalogue opérés par les chaînes gratuites de la TNT.

■ LA DISTRIBUTION INTERNATIONALE

Les recettes à l'exportation des longs métrages français

Dans un environnement international difficile marqué par la crise économique, les recettes d'exportation des films français reculent de 3,1 % à 136,9 M€ en 2009. Cette diminution doit être mise en perspective avec le recul de la fréquentation des films français à l'étranger.

En effet, selon Unifrance, le cinéma français voit ses entrées à l'étranger reculer de 19,2 % à 67,3 millions en 2009, pour un niveau de recettes guichets de 350,9 M€ (416,2 M€ en 2008). Fragilisés par la crise économique, de nombreux distributeurs étrangers préfèrent se tourner vers des « valeurs sûres » (blockbusters, films d'action, comédies) et vers des productions nationales, plutôt que d'investir dans des films tournés en langue française.

Les minima garantis proposés par les acheteurs continuent de baisser et les revenus issus du marché de la vidéo à la demande sont encore loin de compenser le fléchissement du marché de la vidéo physique.

Après trois années consécutives de baisse, les recettes à l'exportation de films étrangers réalisées par les entreprises françaises progressent de 85,5 %, atteignant un niveau record de 89,6 M€ en 2009. La part des ventes de films étrangers à l'international représente 39,5 % des recettes d'exportation de films des sociétés françaises en 2009 (+14,1 points par rapport à 2008).

En 2009, les recettes à l'exportation des films français récents (produits après le 1er janvier 2006) sont en léger retrait (-2,8 % à 121,2 M€). Étant donné la baisse plus prononcée des recettes sur les films de catalogue (-5,9 % à 15,7 M€), la part des recettes d'exportation des films français récents progresse de 0,4 point à 88,6 % des recettes totales d'exportation des films français. Les films de catalogue pèsent 11,4 % des encaissements totaux réalisés sur les films français (11,8 % en 2008).

Les principaux clients

L'Allemagne est depuis 2007 le premier marché étranger pour le cinéma français en termes de chiffre d'affaires. En 2009, pour la deuxième année consécutive, les recettes d'exportation des films français en Allemagne progressent (+25,6 % à 22,0 M€), portant la part de marché du pays à 16,1 % des recettes totales d'exportation (12,4 % en 2008).

Le cinéma français connaît en 2009 une nouvelle embellie aux Etats-Unis, avec une progression des recettes de 15,0 % à 15,7 M€ en provenance de la zone « États-Unis et / ou Canada anglophone ».

Après une année 2008 en creux, les contrats relatifs aux « États-Unis + grand pays européen et / ou Japon » génèrent 11,8 M€ de recettes.

Recettes d'exportation selon la nationalité des films et selon la date de production des films français

Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011

	Recettes (M€)					Parts de marché (%)					Evolution
	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009	09/08
films français	153,2	170,3	131,4	141,3	136,9	63,9	68,4	67,7	74,5	60,5	-3,1%
dont films de catalogue ¹	30,3	24,1	18,8	16,7	15,7	19,8	14,2	14,3	11,8	11,4	-5,9%
dont films récents ²	122,9	146,2	112,6	124,7	121,2	80,2	85,8	85,7	88,2	88,6	-2,8%
films étrangers	86,4	78,6	62,7	48,3	89,6	36,1	31,6	32,3	25,5	39,5	+85,5%
Total	239,5	249,0	194,1	189,6	226,5	100	100	100	100	100	+19,4%

¹ Films produits avant 2002 pour l'année 2005, avant 2003 pour l'année 2006, avant 2004 pour l'année 2007, avant 2005 pour l'année 2008 et avant 2006 pour l'année 2009.

² Films produits après 2002 pour l'année 2005, après 2003 pour l'année 2006, après 2004 pour l'année 2007, après 2005 pour l'année 2008 et après 2006 pour l'année 2009.

Répartition géographique des exportations de films français

En 2009, l'Europe de l'Ouest est la première zone d'exportation du cinéma français avec 47,6 % des recettes totales (+2,3%). Cette hausse est en grande partie imputable à l'Allemagne. Les recettes en provenance du Royaume-Uni et de l'Espagne se maintiennent, alors que la situation continue de se détériorer en Italie.

L'Amérique du Nord arrive au deuxième rang des importateurs de films français, avec 22,5 % des recettes totales et une progression de 7,7 % des exportations en 2009. Plus d'un tiers de ce montant est généré par le film Taken.

Avec 11,8 % des recettes en 2009, l'Europe centrale et orientale se place à la troisième place des acheteurs de films français. La diminution des recettes de 32,0 % par rapport à 2008 s'explique en grande partie par le recul de la Russie et des contrats de vente multi-territoires.

En 2009, les encaissements de recettes en provenance de la zone asiatique reculent de 17,3 % par rapport à 2008. Cette baisse est principalement imputable à la chute observée sur le Japon, que ne parvient pas à compenser la progression des importations de la Corée du Sud.

En 2009, les autres zones géographiques occupent une position plus limitée sur le marché français de l'exportation cinématographique. Les recettes des films français en Amérique latine progressent de 15,8 % à 4,8 M€ et représentent 3,5 % des recettes totales en 2009.

L'Afrique arrive en dernière position, avec 0,7 M€ de recettes (-24,1 %), soit 0,5 % des recettes totales.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES

MILLIMAGES est propriétaire des marques :

- Millimages (marque française)
- Les voyages de Balthazar le tigre (marque française)
- Les voyages de Balthazar (marque française)
- Pitt et Kantrop (marque française)
- Renaissance (co-propriété avec METHOD FILMS - marque française)
- Les enfants du feu (marque française)
- Corneil et Bernie (marque française)
- Pigeon Boy (marque française)
- Jasper le pingouin (marque française)
- 64, rue du Zoo - 64 Zoo Lane (marque communautaire)
- MILLIMAGES (marque communautaire)
- Dacodac (marque communautaire)
- Le magazine de Caroline (marque française)
- Lascars (marque française)

MILLIMAGES est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation.

Par ailleurs, aucun mandataire social de la Société ne détient directement ou indirectement des brevets ou licences exploités par MILLIMAGES.

BAC Films, filiale de MILLIMAGES est propriétaire des marques suivantes :

- Bac films n°98742168 en France jusqu'en 2018 ;
- Bac vidéo n°3364754 en France jusqu'en 2015 ;
- BAC PUB n°3170055 en France jusqu'en 2014.

Les films quant à eux ne font pas tous l'objet d'un dépôt de marque mais d'une demande de visa auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et d'un dépôt de titres auprès du Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA) assurant au Groupe la paisible jouissance des droits d'exploitation, excepté le film « planète verte » n° 3411711 en France protégé jusqu'en 2016.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

6.5.1. LE SECTEUR DE L'ANIMATION

En 2009, le nombre d'entreprises de production d'œuvres d'animation se situe dans la moyenne des cinq dernières années. 48 producteurs audiovisuels sont actifs sur le segment de l'animation en 2009, soit quatre de plus qu'en 2008. Il convient de signaler que l'évolution du nombre d'entreprises de production actives est fortement corrélée à l'évolution du volume total produit.

Entreprises de production actives

Source : Le marché de l'animation en 2009 / CNC Juin 2010

	Animation
2005	
Entreprises actives	43
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	20,9
2006	
Entreprises actives	57
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	15,8
2007	
Entreprises actives	46
Entreprises produisant 50% des durées	6
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0
2008	
Entreprises actives	44
Entreprises produisant 50% des durées	7
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	15,9
2009	
Entreprises actives	48
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0

Huit entreprises produisent plus de 10 heures d'animation en 2009. Marathon Media / Tele Images Kids est la société française la plus active dans le secteur de la production audiovisuelle d'animation avec 52 heures de programmes, soit 14,8 % du volume horaire total de la production audiovisuelle aidée d'animation en 2009.

En 2009, MILLIMAGES et Amuse Films (filiale de MILLIMAGES) figurent toutes les deux dans les dix premiers producteurs de programmes d'animation.

Classement des 10 premiers producteurs de programmes d'animation (en volume horaire)

Source : le marché de l'animation en 2009 / Etude CNC – Juin 2010

		Volume horaire	% du total
1	Marathon Media / Tele Images	52	14,8
2	Alphanim	31	8,9
3	Dargaud / Ellipsanime / Dupuis	31	8,7
4	Futurikon	23	6,5
5	Method Animations	21	5,9
6	Moonscoop IP	20	5,7
7	Normaal	18	5,2
8	TeamTO	17	5,0
9	2 Minutes	10	3,0
-	Amuse Films	10	3,0
-	GO-N Productions	10	3,0
-	Label-Anim	10	3,0
-	Les cartonneurs Associés	10	3,0
-	LP Animation	10	3,0
-	M6 Studio	10	3,0
-	MILLIMAGES	10	3,0

MILLIMAGES figure parmi les acteurs les plus dynamiques dans la production de longs métrages d'animation. Ainsi, 56 longs métrages d'animation ont été agréés sur la période 2000-2009. Ils ont été produits par 37 sociétés différentes. 18 sociétés ne comptent qu'une seule production sur la période (48,7 %). Neuf sociétés ont produit 2 films (24,3 %). Les sociétés les plus actives sont Les Armateurs (6 films), **MILLIMAGES (4 films)**, Home Made Movies (branche production cinéma d'Ellipsanime), EuropaCorp et Folimage (3 films chacune).

6.5.2. LE SECTEUR DU DOCUMENTAIRE

Le Groupe MILLIMAGES n'est plus positionné sur ce secteur depuis le 1^{er} juillet 2010.

6.5.1. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Pour l'acquisition et la distribution de films en France, BAC MAJESTIC évolue sur un marché concurrentiel dont la barrière à l'entrée est essentiellement constituée par l'expertise acquise dans l'évaluation des projets dès la lecture du scénario et par la connaissance du milieu cinématographique (producteurs, vendeurs internationaux, réalisateurs) où toute société en activité est susceptible d'acquiescer un film qui s'offre au marché.

En 2010, 116 distributeurs participent à la sortie des 575 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 32,7 % des films inédits. (Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011). Comme indiqué au paragraphe 6.1.1, BAC MAJESTIC a distribué 9 films en 2010.

Le secteur de la distribution internationale est plus concentré en ce qui concerne les acteurs français. Il est porté par un nombre réduit d'entreprises. En 2009, seules 22 sociétés ont déclaré des recettes issues de cette activité, et les trois entreprises les plus importantes ont réalisé 58 % de l'ensemble des recettes encaissées pour la vente de films français à l'étranger, contre 58,8 en 2008 et 45,8% en 2007.

Sociétés selon leurs recettes d'exportation de films français

Source : Bilan 2010 / dossier CNC #318 / mai 2011

	Nombre de sociétés		% des recettes totales	
	2009	2008	2009	2008
- plus de 10 M€	5	5	75,0	74,3
- de 5 M€ à 10 M€	1	1	7,0	6,4
- de 1 M€ à 5 M€	8	11	15,4	18,9
- moins de 1 M€	8	3	2,6	0,4
Total	22	20	100	100

Naturellement, les films distribués par BAC MAJESTIC se trouvent également en concurrence avec tous les films présents sur le marché lors de leur exploitation en vidéo, en télévision et à l'international.

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

7. ORGANIGRAMME

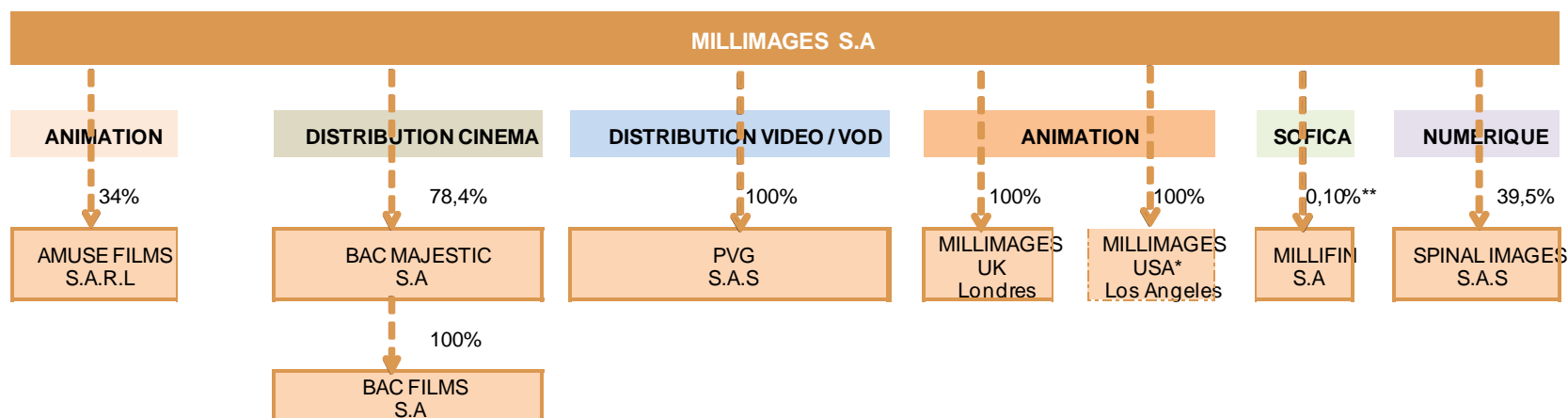
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent document de référence, l'organigramme juridique de MILLIMAGES est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe

Source : MILLIMAGES



* : Société en sommeil

**Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

7.1.1. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

AMUSE FILMS :

AMUSE FILMS est une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé au 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°321.226.607). AMUSE FILMS a pour activité la Production de films pour le cinéma (Code Naf 5911C). La société AMUSE FILMS a été constituée le 25 mars 1981. La société AMUSE FILMS est détenue à hauteur de 34% par MILLIMAGES et est consolidée par mise en équivalence. Monsieur Marc DHRAMI est gérant d'AMUSE FILMS. Les 66% du capital restant sont détenus par deux personnes physiques. Il n'existe pas de liens familiaux entre ces deux personnes physiques et les administrateurs de MILLIMAGES.

MILLIFIN SA :

MILLIFIN est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, constituée le 11 mars 2003, dont le siège social est situé au 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°445.388.675). MILLIFIN, actuellement détenue à hauteur de 0,10% par MILLIMAGES, a pour activité les « Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite » (Code Naf 6499Z). MILLIMAGES a pris un engagement de rachat irrévocable d'acquérir l'intégralité des actions de la société MILLIFIN aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action (. La demande de rachat devait être effectuée entre le 1er janvier et le 30 juin 2011. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%. Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 983 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,76% du capital pour un montant de 4 235 550 euros

BAC MAJESTIC SA :

BAC MAJESTIC est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°413.577.743). BAC MAJESTIC a pour activité la « Projection de films cinématographiques » (Code Naf 5914Z). La société BAC MAJESTIC a été constituée le 02 septembre 1997. La société BAC MAJESTIC est détenue à hauteur de 78,40% par MILLIMAGES et est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de BAC MAJESTIC. Les 21,60% du capital restant sont détenus par le public (les titres composant le capital de BAC MAJESTIC étant admis à la négociation sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris).

BAC FILMS SA :

BAC FILMS est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°337.527.378). BAC FILMS a pour activité la « Distribution de films cinématographiques » (Code Naf 5913A). La société BAC FILMS a été constituée le 24 avril 1986. La société BAC FILMS est détenue à 100% par BAC MAJESTIC SA et donc à hauteur de 78,40% par MILLIMAGES. BAC FILMS est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de BAC FILMS.

SPINAL IMAGES SAS :

SPINAL IMAGES est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 2, rue de Nancy – 88 000 Epinal (Registre du Commerce et des Sociétés d'Epinal n°512.026.477).

SPINAL IMAGES a pour activité les « Autres activités informatiques » (Code Naf 6209Z). La société SPINAL IMAGES a été constituée le 24 avril 2009. Le pourcentage de contrôle de MILLIMAGES dans SPINAL IMAGES est de 40%. Monsieur Stéphane MILLIERE est le Président de SPINAL IMAGES. Le solde du capital est détenu à hauteur de 40% par GEDEON PROGRAMMES et à hauteur de 20% par SEM de « Développement économique et d'aménagement d'Epinal Golbey et de sa Région ».

MILLIMAGES UK Ltd :

MILLIMAGES UK Ltd est une société de droit anglais, dont le siège social est situé 6 Broadstone Place – Londres – Grande Bretagne. MILLIMAGES UK Ltd a pour activité la distribution de dessins animés. La société MILLIMAGES UK Ltd est détenue à 100% par MILLIMAGES. MILLIMAGES UK Ltd est consolidée par intégration globale. Monsieur Jonathan PEEL est le Président de MILLIMAGES UK Ltd.

MILLIMAGES Inc :

MILLIMAGES Inc est une société de droit américain, dont le siège social est situé à Los Angeles (Etats-Unis). MILLIMAGES Inc n'a plus d'activité et est une société en sommeil.

PRO VIDEO GROUP SAS (« PVG »):

PRO VIDEO GROUP est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°499.589.760). PRO VIDEO GROUP a pour activité la « Edition et distribution vidéo » (Code Naf 5913B). PRO VIDEO GROUP a été constituée le 16 août 2007. Le pourcentage de contrôle de MILLIMAGES dans PRO VIDEO GROUP est de 100%. PVG est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de PRO VIDEO GROUP.

7.1.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS EXISTANTS ENTRE MILLIMAGES ET LE GROUPE BAC MAJESTIC

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des flux financiers existants entre MILLIMAGES et le groupe BAC MAJESTIC au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2010.

Montant en euro facturé par	Groupe BAC MAJESTIC à MILLIMAGES	MILLIMAGES SA au Groupe BAC MAJESTIC	NET
Convention pilotage	7 570	570 668	578 237
Intérêts sur compte courant	81 563	54 050	135 613
Label Bac Films Production Publicitaire	30 845		30 845
Loyer		69 080	69 080
Management Fees		60 000	60 000
Prestations diverses	44 541	6 380	50 922
Total	164 519	760 178	924 696

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

Le Groupe MILLIMAGES est locataire des locaux d'activité qu'il occupe au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris. Le loyer annuel 2010 a été de 200 582 € pour une surface totale occupée de 1 119 m².

Les locaux sont loués auprès de la société Faÿ & Cie, administrateur de biens pour le compte de Monsieur Chadenet et auprès de la SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener)

La location est faite au prix du marché. Aucun expert indépendant n'a produit de rapport d'équité sur le loyer demandé.

Cette convention prévoit une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de MILLIMAGES, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Il est rappelé que, en application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments d'informations concernant l'examen de la situation financière et du résultat de MILLIMAGES, pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, tels qu'ils figurent au chapitre 9 du Document de référence 2009, sont inclus par référence dans le présent Document de Référence.

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en normes IFRS, pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2009, et 2008..

9.1.1. BILAN CONSOLIDE

Bilan - actif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	2 770	4 195	5 510
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisuelle	22 251	30 160	39 074
Autres immobilisations incorporelles	68	74	70
Immobilisations corporelles	171	976	438
Participations mises en équivalence	0	14	15
Actifs financiers	2 001	1 327	1 214
Créances clients et autres débiteurs	6 711	6 858	0
Actif non courant	33 972	43 605	46 320
Stocks et en-cours	438	1 063	1 483
Créances clients	8 347	13 349	18 221
Autres créances	20 075	20 033	26 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	764	1 116	1 475
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Actif courant	29 624	35 561	47 579
Total actif	63 596	79 166	93 899

Bilan - passif (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	-1 076	-702	4 286
Emprunts et dettes financières	2 080	2 317	5 909
Autres passifs non courants	15 740	16 570	6 230
Provisions à long terme	1 976	1 960	1 519
Passifs d'impôt différé	-	145	0
Passif non courant	19 796	20 992	13 657
Emprunts et dettes financières	4 024	10 864	12 062
Provisions	0	0	1 721
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	40 853	48 012	62 173
Passifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Passif courant	44 877	58 876	75 956
Total des Passifs	64 673	79 868	89 613
Total des capitaux propres et du passif	63 596	79 166	93 899

■ Exercice clos le 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010 la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 63,6 M€, contre 79,2 M€ au 31 décembre 2009.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à -1,1 M€ (négatif) au 31 décembre 2010 contre -702 K€ au 31 décembre 2009.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 6,8 M€ en 2010 et ressort à 5,3 M€ (vs 12,1 M€ au 31 décembre 2009) sur la base d'un montant des dettes financières de 6,1 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,8 M€. La diminution de l'endettement financier net est également le résultat de la vente de Gédéon Programmes.

■ Exercice clos le 31 décembre 2009

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2009 qui figurent au § 9.1.1 du Document de référence 2009.

■ Exercice clos le 31 décembre 2008

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2008 qui figurent au § 9.1.1 du Document de référence 2009.

9.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT EN K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois*	31/12/2009 12 mois (publié)	31/12/2008 12 mois
Chiffre d'affaires et Subventions	14 297	21 984	29 569	32 313
Autres produits de l'activité	1 250	271	314	169
Production immobilisée et stockée	5 747	4 697	12 177	14 689
Achats	-14 437	-14 022	-17 996	-28 265
Impôts, taxes et versements assimilés	-193	-260	-407	-212
Charges de personnel	-3 355	-5 239	-9 233	-10 189
Amortissements et provisions	-8 614	-11 749	-18 295	-25 800
Résultat opérationnel courant	-5 305	-4 318	-3 871	-17 295
Autres produits et charges opérationnels	95	-189	-234	-360
Résultat opérationnel	-5 210	-4 507	-4 105	-17 655
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	377	242	271	234
Coût de l'endettement financier brut	-727	-843	-1 035	-1 340
Coût de l'endettement financier net	-350	-601	-764	-1 106
Autres produits et charges financiers	37	10	14	-422
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-134	-147	-147	-295
Résultat avant impôts	-5 656	-5 245	-5 002	-19 478
Charge ou produit d'impôt sur le résultat			-14	1 204
Résultat net des activités poursuivies	-5 656	-5 245	-5 016	-18 274
Résultat net des activités cédées	1 262	229		
Résultat de la période	-4 394	-5 016	-5 016	-18 274
Autres éléments du résultat global :				
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-	-	-34	76
Résultat Global total de la période	-4 394	-5 016	-5 050	-18 198
Résultat de la période attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	-1 199	-3 492	-3 492	-15 452
Participations ne donnant pas le contrôle	-3 195	-1 524	-1 524	-2 822
Résultat de la période	-4 394	-5 016	-5 016	-18 274
Résultat par action (non dilué) :				
Résultat net par action des activités poursuivies	-0,23	-0,37	-0,36	-1,58
Résultat net par action des activités cédées	0,11	0,02	-	-
Résultat par action (non dilué)	-0,12	-0,36	-0,36	-1,58
Résultat par action (dilué) :				
Résultat net par action des activités poursuivies	-0,23	-0,37	-0,36	-1,58
Résultat net par action des activités cédées	0,11	0,02	-	-
Résultat par action (dilué)	-0,12	-0,35	-0,36	-1,58

* Les données 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat net des activités cédées

■ **Exercice clos le 31 décembre 2010**

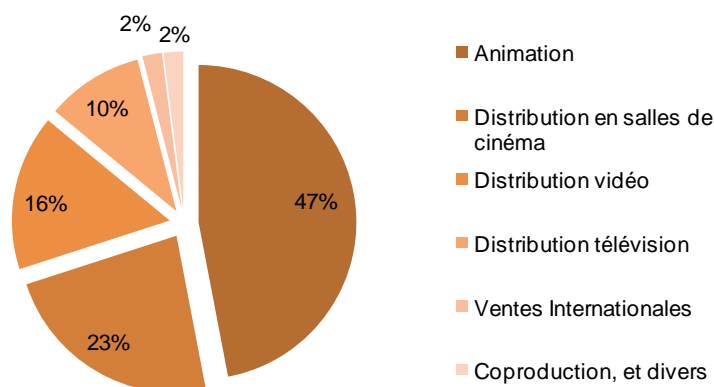
✓ **Chiffre d'affaires**

Les comparaisons 2009 sont retraitées des données Gédéon Programmes.

A périmètre constant, retraité de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010, le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 31 décembre 2010 à 14,3 M€ contre 22 M€ pour la même période en 2009.

Répartition du chiffre d'affaires 2010 consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2010)

Source : MILLIMAGES



Au cours de l'exercice 2010, le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « animation »** a atteint 6,7 M€, soit 47% de l'activité du Groupe, contre 9 M€ en 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) a atteint 3,3 M€ représentant 0,9 million d'entrées et 9 films (contre 6,0 M€ en 2009 pour 1,9 million d'entrées et 12 films), soit 23% de l'activité du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma (sur la base des entrées en salles). Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'établit à 2,3 M€, soit 16% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,3 M€ en 2009. Cette baisse s'explique par un planning éditorial moins chargé.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France ressort à 1,4 M€, soit 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 2,6 M€ en 2009. Les recettes correspondent à la vente des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises.

A l'international et dans un contexte difficile, les ventes ont atteint 0,3 M€ en 2010 (vs 0,6 M€ en 2009) soit une contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 2%. Les recettes correspondent à la cession des droits à l'étranger (constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre).

Enfin, l'**activité de coproduction** (et divers) est restée faible en 2010 et a représenté 2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 1% en 2009

✓ **Résultat opérationnel**

A périmètre constant, retraité de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010, le résultat opérationnel du groupe MILLIMAGES s'élève au 31 décembre 2010 à -5,2 M€ (négatif) contre -4,5 M€ pour la même période en 2009.

Ce résultat déficitaire s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé (14,3 M€), des autres produits de l'activité (1,3 M€), et de production immobilisée et stockée (5,7 M€) insuffisants pour couvrir les postes « Achats et charges externes » (14,4 M€), « Charges de personnel » (3,4 M€) et « Amortissements et provisions nets » (8,6 M€).

✓ **Résultat Net**

Au 31 décembre 2010, le résultat net consolidé de MILLIMAGES se traduit par une perte de 4,4 M€ contre une perte de 5 M€ lors de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire s'explique par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-5,21 M€) auquel il convient d'impacter principalement le coût de l'endettement financier net, soit 727 K€. Le résultat net des activités cédées (+1,3 M€) vient compenser partiellement le déficit.

■ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2009 qui figurent au § 9.1.2 du Document de référence 2009.

■ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2008 qui figurent au § 9.1.2 du Document de référence 2009.

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de MILLIMAGES dépend du dynamisme des marchés adressés. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

MILLIMAGES, a cédé le 19 juillet 2010 sa participation de 65,1% dans le capital de la société de production de documentaires Gédéon Programmes (cf. § 12.1 « *Principales tendances entre le 31 décembre 2009 et la date du document de référence* » du présent document.) à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Cette cession intervient dans une logique de désendettement du Groupe.

Pour rappel, au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe MILLIMAGES. Le résultat net 2009 réalisé par Gédéon Programmes a été de 172 K€.

La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Soldes au 31/12/09	392	19 824	-15 911	-3 492	812	-1 515	-703
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre (a)			-3 379		-3 379	3 441	62
Augmentation de capital	2 960	-18 445	18 445		2 960	1 001	3 961
Réduction de capital	-392		392				
Titres en Auto Contrôle			25				
Résultat de l'exercice N				-1 199	-1 199	-3 195	-4 394
Divers (dont écart conversion)			-27		-27		-27
Soldes au 31/12/10	2 960	1 378	-3 947	-1 199	-808	-268	-1 076

10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

10.2.1. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ANNUELS

Flux en K€	31/12/10	31/12/09 12 mois*	31/12/09 12 mois (publié)	31/12/08 12 mois
Opérations d'exploitation :				
Résultat net	-1 199	-3 492	-3 492	-15 451
<i>dont résultat net des activités cédées</i>	1 262	229		
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>	-2 461	-3 721		
Charge d'impôt	-	-	14	-1 204
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 601	11 749	18 295	25 801
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	-	18	18	5
Résultat des minoritaires	-3 195	-1 523	-1 523	-2 821
Résultat mis en équivalence	134	147	147	295
+ et – values sur cessions d'immobilisations	630	189	234	360
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	10 817	5 383	1 325	9 363
<i>Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)</i>	16 987	15 963	15 018	16 348
<i>Opérations d'exploitations (activités en cours de cession)</i>	1 540	2 547	-	-
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	17 328	15 018	15 018	16 348
Opérations d'investissement :				
Cessions d'immobilisations	-	-	197	-
Acquisitions d'immobilisations	-7 765	-6 513	-14 324	-21 151
Variation des dettes sur immobilisations	-6 282	1 785	3 622	-827
Incidence des variations de périmètre	-199	-28	-28	-393
<i>Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)</i>	-14 246	-4 756	-10 533	-22 371
<i>Opérations d'investissement (activités en cours de cession)</i>	-1 137	-5 777	-	-
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-15 383	-10 533	-10 533	-22 371
Opérations de financement :				
Augmentation de capital	-	41	41	-
Autres flux liés aux opérations de financement : frais augmentation de capital	-	-	-	-0
Rachats et reventes d'actions propres	25	-	-	466
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8 450	7 516	24 916	18 953
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	-10 981	-12 306	-29 885	-14 044
Variation des prêts et dépôt de garantie	300	-140	-95	-316
<i>Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)</i>	-2 206	-4 889	-5 023	5 059
<i>Opérations de financement (activités en cours de cession)</i>	235	-140		
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 971	-5 023	-5 023	5 059

Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)	-26	-538	-538	-964
Trésorerie d'ouverture	593	1 131	1 131	2 095
Variation de trésorerie provenant des activités poursuivies	-551	-588	1 131	2 095
Variation de trésorerie provenant des activités cédées	74	54	-	-
Trésorerie de clôture	567	593	593	1 131
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>	491	-492		
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>	76	942		
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités cédées</i>	-	174		
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités cédées</i>		-31		

**Les données 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans les lignes « activités cédées »*

10.2.2. EXERCICE 2010

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2010 s'élève à 593 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 6,5 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 10,8 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 17,3 M€ y compris activité en cours de cession.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement lors de l'exercice 2010 est de -15,4 M€. Le Groupe a procédé à des acquisitions et à des cessions d'immobilisations pour un montant net de -7,8 M€. Le flux net intègre également une variation négative des dettes sur immobilisations d'un montant de -6,3 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement de l'exercice 2010 s'élève à -2,0 M€. Cette diminution correspond à la diminution de l'endettement financier.

Au terme de l'exercice 2010, la trésorerie a diminué de 26 K€ et s'établie à 567 K€.

10.2.3. EXERCICE 2009

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur les flux de trésorerie au 31 décembre 2009 qui figurent au § 10.2.4 du Document de référence 2009.

10.2.4. EXERCICE 2008

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur les flux de trésorerie au 31 décembre 2008 qui figurent au § 10.2.5 du Document de référence 2009.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Au 31 décembre 2010, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	4 495	2 415	2 080	0

Le détail des conditions d'emprunts et de la structure des financements est détaillé au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

L'appel aux organismes de financement spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel permettra à la Société de financer ses futures acquisitions. Ces financements seront obtenus grâce à des contrats de vente signés avec des chaînes de télévision pour des diffusions pour les années à venir.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

11.2. BREVETS

Néant

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2010 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

12.1.1. AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2 960 445,29 EUROS

Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES a constaté, lors de sa réunion du 5 janvier 2011, la réalisation définitive de la réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital d'un montant de 2 960 445,29 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles (sur un total de 2 446 649 actions proposées) au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 1 660 555 actions, dont 987 663 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 67,87% pour un montant total de 2 009 271,55 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 918 342 actions, dont 847 323 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre réductible de 116,82% pour un montant total de 1 111 193,82 euros ;

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires.

La réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 2 960 445,29 euros rend définitive la réduction de capital à zéro préalable décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2010 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 10 décembre 2010.

L'impact de cette opération sur les capitaux propres sociaux de la société est le suivant : »

En Keuros	Avant opération 31/12/2009 et après imputation du résultat sur le report à nouveau	Après réduction de capital à zéro	Après réalisation de l'augmentation de capital et imputation du report à nouveau au 31/12/2010
Capital social	391	0	2 960
Prime d'émission	19 824	19 824	1 378
Réserve légale	30	30	30
Autres Réserves	1 938	1 938	1 938
Report à nouveau	-18 837	-18 446	0

Résultat de l'exercice			-3 384
Total Capitaux Propres avant subventions d'investissements et subventions d'investissements*	3 346	3 346	2 922
Subventions d'investissements*	2 639	2 639	2 313
Provisions réglementées**	6 408	6 408	5 449
Total Capitaux Propres	12 394	12 394	10 684

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

Il est rappelé que l'Autorité des Marchés Financiers a délivré le 29 novembre 2010 une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique Obligatoire à l'issue de l'opération au cas où les seuils de 33% et de 50% seraient franchis par KID MEDIA MANAGEMENT dans le capital de MILLIMAGES.

Compte tenu de la réduction de capital à zéro, les actions anciennes, qui étaient négociées sous le code ISIN FR0000044380, ont été radiées à compter du règlement-livraison des actions nouvelles, soit le 7 janvier 2011.

Les actions nouvelles sont émises depuis le 7 janvier 2011 et sont négociées sur une nouvelle ligne de cotation sous le code ISIN FR0010973479.

L'opération qui avait pour objectif (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) assainir son bilan et (iii) augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi de redonner une visibilité boursière à la société est donc une réussite. Outre un bilan restructuré et apuré, la société MILLIMAGES se voit doter de fonds propres supplémentaires et d'un volant de trésorerie

Cet assainissement du bilan devrait donc permettre au groupe MILLIMAGES d'améliorer ses relations avec ses partenaires, en particulier vis-à-vis de ses clients et de ses fournisseurs.

Le bilan consolidé de MILLIMAGES bénéficiera aussi de la réussite concomitante de l'opération de réduction et augmentation de capital menée sur sa filiale BAC MAJESTIC dont elle détient dorénavant 78,40% du capital

12.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRE 1^{ER} TRIMESTRE 2011 : 3,7 M€

En M€, au 31 Mars (IFRS, non audité)	T1 2011	T1 2010 proforma (2)
Animation	1,8	1,2
Cinéma	1,9	1,9
Chiffre d'affaires total ⁽¹⁾	3,7	3,1

(1) Dont subventions 0,5 M€ au T1 2011, tout comme en 2010 sur la même période.

(2) MILLIMAGES a constaté la réalisation définitive de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010. En application de la norme IFRS 5, son chiffre d'affaires ne doit plus être présenté dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe. Afin de permettre une meilleure comparabilité entre les deux périodes, les chiffres 2010 ont été retraités pour exclure le chiffre d'affaires Gédéon Programmes.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 31 mars 2011 à 3,7M€ contre 3,1 M€ pour la même période en 2010.

Le **chiffre d'affaires Animation** s'établit à 1,8 M€ contre 1,2 M€ au premier trimestre 2010, avec les livraisons d'une partie des séries « Simsalla Grimm 2 », « Nuts Nuts Nuts », « Diego Oasis », et la livraison du programme interactif pour Ipad et tablettes tactiles « Didou, apprend-moi ».

Le **chiffre d'affaires Cinéma**, s'élève à 1,9 M€ au premier trimestre 2011, comme pour la période correspondante de 2010. Au cours de la période, 2 films ont été distribués en salles « Sand Man » et « Une pure affaire ». En 2010, 3 films avaient été sortis en salle avant le 31 mars, « Disgrâce », « Fleur du Désert » et « Lignes de Front ». Toutefois, les chiffres de Lignes de Front, sorti le 31 mars, avaient été inclus dans le chiffre d'affaires du 2ème trimestre.

Perspectives 2011

Animation : la production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ». L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, a été abandonnée au 1er trimestre 2011.

Cinéma : Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up de film plus adapté aux attentes du public. Au 1er semestre, sont sortis « Le marchand de sable » et « Une pure affaire ». Au 2eme semestre, suivront « Derrière les murs », avec Laetitia Casta (6 juillet), premier film tourné français en 3D relief, « Blackthorn » un western de Mateo Gil (31 août), « Et si on vivait tous ensemble ? » un film tendre sur les seniors avec Jane Fonda, Pierre Richard, Géraldine Chaplin, Guy Bedos, Claude Rich (21 septembre), « Nuit Blanche » un thriller avec Tomer Sisley, Joey Starr, Julien Boisselier (16 novembre), « Flypaper » une comédie Rob Minkoff avec Patrick Demsey par les scénaristes de « Very Bad Trip » (décembre).

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

12.1.3. CHIFFRE D'AFFAIRE 1^{ER} SEMESTRE 2011 : 6,1 M€

En M€, au 31 Juin (IFRS, non audité)	S1 2011	S1 2010)
Animation	2,7	1,7
Cinéma	3,4	4,2
Chiffre d'affaires total *	6,1	5,9

(1) Dont subventions 0,6 M€ au premier semestre 2011.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 juin 2011 à 6,1 M€ contre 5,9 M€ pour la même période en 2010.

Le chiffre d'Affaires Animation s'établit à 2,7 M€ au 1er semestre 2011 contre 1,7 M€ sur la même période en 2010, avec les livraisons d'une partie des séries « Simsalla Grimm 2 », « Nuts Nuts Nuts », « Diego Oasis », et la livraison du programme interactif pour Ipad et tablettes tactiles « Didou, apprend-moi ».

Le **chiffre d'Affaires Cinéma** s'établit à 3,4 € au premier semestre 2011 contre 4,2 M€ sur la même période en 2010. Au cours de la période, 2 films ont été distribués en salles (« Le marchand de Sable » et « Une pure affaire »), contre 5 au 1er semestre 2010

Perspectives second semestre 2011

Animation : La série « Diego Oasis » (52x11') est totalement livrée en juillet, les productions des séries « Mouk » (65x11') et « Mon Robot et moi » (52x13') se poursuivent comme prévues. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, a été abandonnée au 1^{er} trimestre 2011.

Cinéma : Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films. Au 1^{er} semestre, sont sortis « Le marchand de sable » et « Une pure affaire ». En juillet, sont sorties « Derrière les murs » et « J'aime regarder les filles ». Au 2eme semestre suivront « Blackthorn » un western de Mateo Gil (31 août), « Mineurs 27 » avec Jean-Hugues Anglade (21 septembre), « Ours Montagne » Un film d'animation de Esben Toft Jacobsen (19 Octobre), « Nuit Blanche » un thriller avec Tomer Sisley, Joey Starr, Julien Boisselier (16 novembre), Flypaper » une comédie Rob Minkoff avec Patrick Demsey par les scénaristes de « Very Bad Trip » (décembre).

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 décembre 2011).

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document de référence, le Conseil d'Administration de MILLIMAGES est composé de 4 administrateurs.

■ Roch LENER : Président du Conseil d'Administration

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	10 Juin 1993
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de MILLIMAGES S.A. Director de MILLIMAGES UK Président - Directeur Général de BAC MAJESTIC S.A. Président – Directeur Général de la société BAC FILMS SA. Président de la société PRO VIDEO GROUP SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL KID MEDIA MANAGEMENT Gérant de la SCI Bois-bans Administrateur d'INTERCONSTRUCTION OUEST SA Gérant de la SCI ENEZ ART
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la société GEDEON PROGRAMMES

■ Jonathan PEEL : administrateur

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30/06/1997
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Director de MILLIMAGES UK Chairman de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **John REYNOLDS : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30/06/2005
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Managing Director de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Director of PACT Ltd

■ **Camélia NICOLAE : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	Mun. Bucuresti sec. 4 - Str. Borsa nr.40-42 bl.4G sc.1 et 1.ap.4
Date de première nomination	28/06/2011
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Directrice - Société Confectia Miercurea-Ciuc
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérante de la société DACODAC

Il n'existe aucun lien familial entre les 4 administrateurs.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au siège social de la Société. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration (Monsieur Roch LENER) assure les fonctions de la direction générale de MILLIMAGES. Monsieur Michel LIBERMAN assumait les fonctions de directeur général délégué depuis le 24 septembre 2007, mais il n'était pas administrateur de la Société.

Roch LENER :

Né le 10 juin 1956, Roch LENER est diplômé de l'ESSEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques.

En 1992, il rachète la société de production de films d'animation MILLIMAGES dont il est Président depuis plus de 15 ans. MILLIMAGES compte parmi les leaders européens du dessin animé grâce à la

qualité et la créativité de ses programmes qui en font une marque reconnue par les professionnels du monde entier.

En 2000, il remporte le Prix du Producteur Français de télévision décerné par la PROCIREP pour ses qualités d'initiateur, d'entrepreneur et d'exportateur de programmes audiovisuels. L'introduction en bourse de MILLIMAGES sur le Nouveau Marché Euronext Paris en juin 2001 lui permet de poursuivre et de conforter son développement. En s'associant à GEDEON PROGRAMMES en 2002 (il devient administrateur), l'un des leaders européens du documentaire, MILLIMAGES élargit son offre dans la production audiovisuelle.

A partir de 2000, Roch LENER lance MILLIMAGES dans la production de long-métrage d'animation avec « Couac, le vilain petit canard » de Deane Taylor, « Carnivale » de Deane Taylor, « Renaissance » de Christian Volckman, « Piccolo, Saxo et Cie » de Marco Villamizar, Eric Gutierrez et Frédéric Lafitte-Matalas, puis enfin « Lascars » de Albert Pereira Lazaro et Emmanuel Klotz.

En mai 2004, Roch LENER entre dans la distribution cinématographique par une prise de participation majoritaire dans BAC FILMS, fleuron de la distribution de films long-métrages et devient le Président Directeur Général de BAC MAJESTIC. Roch LENER est devenu Directeur Général de BAC FILMS en septembre 2007.

Jonathan PEEL :

Né le 07 août 1944, Jonathan PEEL est de nationalité Anglaise.

Monsieur PEEL bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la production audiovisuelle.

Il a notamment été membre de PACT « Producers Alliance for Cinema & Television », l'organisme Anglais réunissant les producteurs indépendants britanniques et chargé de promouvoir les intérêts commerciaux des créations indépendantes (films, télévision, séries d'animation), Directeur Opérationnel de VIP Productions (un producteur de documentaires et de films), Producteur Executif de Futurmedia

John REYNOLDS :

Né le 17 janvier 1969, John REYNOLDS est de nationalité Irlandaise.

Précédemment, Monsieur REYNOLDS a occupé de Janvier 1992 à Mai 1995, chez Sunbow Entertainment, les fonctions de Responsable du Marketing et de Responsable des Ventes dans les territoires suivants : Royaume Unis, Allemagne, Scandinavie et Australie. Sunbow Entertainment est un producteur américain de séries d'animation pour enfants.

Puis, John REYNOLDS a occupé les fonctions de Directeur des Ventes et du Développement de la société CINAR, à Londres de Mai 1995 à Janvier 2001

Fondée en 1976 par Micheline Charest et son mari Ronald Weinberg, CINAR était une compagnie québécoise de production audiovisuelle spécialisée dans les films d'animation qui ne sont pas violents et qui sont destinés aux enfants et à la famille.

Dans les années 90, la presse disait du producteur qu'il était le Walt Disney québécois. Les productions CINAR ont été diffusées aux quatre coins de la planète, dans plus de 150 pays.

En 2004, CINAR a été achetée par des investisseurs de Toronto et a été rebaptisée Cookie Jar.

Camélia NICOLAE :

Née le 14 août 1963, Camélia Nicolae est de nationalité Roumaine.

Après des études dans les domaines du management et de l'industrie cinématographique, Camélia Nicolae dispose de 23 années d'expérience dans le secteur des séries animées et des films publicitaires télévisés. Depuis 2010, elle occupe un poste de Directrice au sein de la Société Confectia Miercurea - Ciuc, après plus de dix ans au sein de Dacodac Studio à plusieurs postes de direction.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Au 31 décembre 2010, Monsieur Michel LIBERMAN était le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES.

A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et à sa démission de ses mandats sociaux effective depuis février 2011. MILLIMAGES a versé à Monsieur Michel LIBERMAN la somme de 35 854,09€ correspondant à une indemnisation spécifique de rupture conventionnelle visée par l'article L. 1237-13 du Code du travail.

A ce jour, il n'est pas envisagé de remplacer Monsieur Michel LIBERMAN.

En tant que Directeur Général Délégué, celui-ci ne pouvait prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;

- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissement secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations des salariés.

Diplômé de l'Ecole Européenne des Affaires (EAP) et titulaire d'un « Advanced Management Program » à l'INSEAD, Monsieur LIBERMAN (53 ans) dispose de plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des médias – produits culturels.

Monsieur Liberman a occupé diverses fonctions dont celle de Directeur Général Délégué depuis chez France Télévisions Distribution. Il a également cofondé la société SSSPLASH (dont il assurait la présidence du Directoire), portail internet sécurisé pour les enfants et fournisseur d'accès familial haut débit et sécurisé ; et occupé la fonction de Directeur Général et de Directeur Marketing chez EMI Music France.

Monsieur Liberman n'a pas d'autres mandats que celui de Directeur Général Délégué de MILLIMAGES et de Directeur Général Délégué de Bac Films (filiale de MILLIMAGES). Son adresse professionnelle est celle du siège social de MILLIMAGES (88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris)

14.1.4. COMITE DE DIRECTION

A ce jour, le Comité de Direction de MILLIMAGES se réunit 1 semaine sur 2 et réunit les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Martine GAIRE** : Assistante du Président
- **Clotilde CASAMITJANA** : Directrice Financière
- **Marie Caroline VILLAND** : Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Marion JAOUEN BONAGLIA** : Directrice *VIDEO-VOD-DIGITAL*
- **Hanna MOUCHEZ** : Responsable du Catalogue MILLIMAGES

- **Sandrine ARNAULT** : Directrice du studio en charge des productions
- **Laurence PAPON** : Responsable Merchandising

Lors de ce comité, sont abordés les points suivants :

- La situation de la société et la marche des affaires,
- L'état d'avancement des productions,
- L'état d'avancement de l'écriture,
- Les nouveaux projets en développement,
- Les informations financières et juridiques diverses,
- Le climat social,

Et plus généralement, tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le Comité de Direction) avec les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Sandrine ARNAULT** : Directrice du studio en charge des productions
- **Marie Caroline VILLAND** : Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Marion JAOUEN BONAGLIA** : Directrice VIDEO-VOD-DIGITAL
- **Hanna MOUCHEZ** : Responsable du Catalogue MILLIMAGES

Lors de ce comité, sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général et le Directeur Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

Enfin, une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général et le Directeur Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

Se reporter aux sections 4.4.2. « RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE BAC MAJESTIC ET MILLIMAGES » du présent document et 4.4.3 RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Roch LENER	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	40 000 €	40 000 €
Total Roch LENER	40 000 €	40 000 €
Jonathan PEEL	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	64 320 £	59 200 £
Total Jonathan PEEL	64 320 £	59 200 £
John REYNOLDS	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	108 000 £	102 000 £
Total John REYNOLDS	108 000 £	102 000 £
Stéphane MILLIERE*	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	0 €	112 200 €
Avantages en nature**	0 €	2 436 €
Total Stéphane MILLIERE	0 €	114 636 €

* : Démission en date du 20 avril 2010 constaté par le Conseil d'Administration le 30 avril 2010.

** : L'avantage en nature perçu par Monsieur Millière était une voiture de fonction.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de MILLIMAGES au cours des exercices 2010 et 2009.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Compte tenu de la faible taille du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Au titre de l'exercice 2009 et de l'exercice 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Roch LENER, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Michel LIBERMAN, Directeur Général Délégué.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Roch LENER – Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	31/12/2009	31/12/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	200 000 €	200 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	200 000 €	200 000 €

Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué*	31/12/2009	31/12/2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	156 484 €	114 963€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	45 000€	N/A
Total	201 484 €	114 963€

Les rémunérations de M LENER intègrent en 2010 et en 2009, 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à MILLIMAGES et 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM à BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC). Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par MILLIMAGES. Il n'existe pas d'échéance au versement de cette rémunération. Celle-ci sera versée lorsque la Société disposera de ressources financières suffisantes.

*A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et sa démission de son mandat social intervenue en février 2011.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération (notamment des indemnités en exécution d'une clause de non concurrence), un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci. Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Enfin aucun mandataire social ne bénéficie de contrat de travail.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2009 et 2010 sont les suivants :

(tableau 2)	31/12/2010		31/12/2009	
Roch LENER – Président du Conseil d'Administration – Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	200 000 €	40 000 €	200 000 €	40 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	200 000 €* 	40 000 €	200 000 €	40 000 €

* : Les rémunérations de M LENER intègrent en 2010 et en 2009, 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à MILLIMAGES et 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM à BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC). Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par MILLIMAGES.

(tableau 2)	31/12/2010		31/12/2009	
Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué*	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	112 479€	112 479€	154 000 €	154 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	2 484 €	2 484 €	2 484 €	2 484 €
Total	114 963€	114 962,34€	156 484 €	156 484 €

L'avantage en nature perçu par Monsieur Liberman est une voiture de fonction.

*A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et sa démission de son mandat social intervenue en février 2011.

A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et à sa démission de ses mandats sociaux effective depuis février 2011. MILLIMAGES a versé à Monsieur Michel LIBERMAN la somme de 35 854,09€ correspondant à une indemnisation spécifique de rupture conventionnelle visée par l'article L. 1237-13 du Code du travail.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2009 et l'exercice 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2009 et durant l'exercice 2010.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2009 et durant l'exercice 2010.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du document de référence, un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés a été mis en place.

L'attribution définitive de ces actions gratuites est subordonnée à la réalisation au jour de cette attribution définitive de la condition suivante, sous réserve d'une décision contraire du Président : le bénéficiaire devra être salarié de la Société ou de ses filiales et ne pas être en période de préavis au moment de l'attribution définitive des actions.

A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN unique dirigeant mandataire social attributaire d'actions de performance n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et sa démission de son mandat social. Monsieur Michel LIBERMAN ayant à ce jour quitté la Société avant la date d'acquisition d'actions de performance, le plan d'attribution n'a pas été exécuté.

15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

**15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE
AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU
D'AUTRES AVANTAGES**

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Indemnités de départ à la retraite	47	61	54

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration – Directeur Général**
 - Première nomination : 10 Juin 1993 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

- **Jonathan PEEL : administrateur**
 - Première nomination : 30 Juin 1994;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

- **John REYNOLDS : administrateur**
 - Première nomination : 30 Juin 2005 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

- **Camélia NICOLAE : administrateur**
 - Première nomination : 28 juin 2011 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Néant

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Compte tenu de la taille de la Société, MILLIMAGES n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération permanents. Conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, la Société mettra en place un Comité d'Audit avant la fin de l'exercice 2011.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT

Se reporter à la section 16.5.1 « RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE » paragraphe « G. Référence à un code de gouvernement d'entreprise - Applications des recommandations du Code MiddleNext » du présent document.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux de la société au 31 décembre 2010 et conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration du 29 avril 2011, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

A. Présentation du conseil d'administration¹

Le conseil d'administration de la société MILLIMAGES est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société depuis le 30 juin 2005.

Au 31 décembre 2010, notre conseil d'administration était composé de trois administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Jonathan PEEL,
- Monsieur John REYNOLDS.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur est propriétaire d'une action.

¹ Lors de l'assemblée générale du 28 juin 2011 Madame Camélia NICOLAE a été nommé administrateur de la Société pour une durée de six années, laquelle expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur.

Nous vous rappelons que Michel LIBERMAN a été nommé le 24 septembre 2007 Directeur Général délégué, non administrateur, de la société.

B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société MILLIMAGES se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

En 2010, les réunions du conseil d'administration ont toutes eu lieu au siège social de la société, sis 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et établit le procès-verbal de chacune de ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni onze fois: tous les administrateurs étaient présents le 8 mars 2010, trois administrateurs sur quatre étaient présents le 26 mars 2010, tous les administrateurs étaient présents le 30 avril 2010, deux administrateurs sur trois étaient présents le 10 juin 2010, deux administrateurs sur trois étaient présents le 23 juin 2010, deux administrateurs sur trois étaient présents le 30 juin 2010, tous les administrateurs étaient présents le 1^{er} septembre 2010, tous les administrateurs étaient présents le 15 octobre 2010, tous les administrateurs étaient présents le 4 novembre 2010, deux administrateurs sur trois étaient présents le 10 décembre 2010, deux administrateurs sur trois étaient présents le 13 décembre 2010.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment sur :

- l'examen de la situation de trésorerie de la société et du Groupe et des décisions à prendre en conséquence,
- l'arrêté des comptes annuels,
- la constatation de la démission d'un administrateur,
- le projet de transfert des titres de la société sur le marché ALTERNEXT,
- le renouvellement d'autorisation de délégations au conseil d'administration,
- l'autorisation de se porter caution pour BAC FILMS,
- le projet de cession de titres détenus par MILLIMAGES dans MANNY FILMS,
- le projet de cession de la participation de MILLIMAGES dans GEDEON PROGRAMMES,
- l'arrêté des comptes semestriels,
- le projet de signature d'un mandat avec la société ATOUT CAPITAL en vue de la restructuration du capital de la société,

- la révision du mandat social de Monsieur LIBERMAN, Directeur Générale Délégué,
- le projet d'engager la société en tant que caution de la société MAGMA EUROPEAN SCRIPTING HOUSE LIMITED en faveur de NATIXIS COFICINE,
- le projet de procéder à des opérations sur le capital et notamment : proposition de réduction du capital à zéro (délégation de pouvoir au conseil), proposition d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (délégation de compétence au conseil), proposition d'augmenter le montant de l'émission initiale dans la limite de 15%(délégation de compétence au conseil), le projet d'imputation du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission, le projet de modification des caractéristiques des options de souscriptions d'actions (délégation de compétence au conseil), projet de maintien et de modification des caractéristiques des actions gratuites attribuées (délégation de compétence au conseil), le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés dan les conditions de l'article L.3332-18 du Code du travail (délégation de compétence au conseil),
- Arrêté du montant du compte courant KMM,
- Autorisation de garantir l'opération d'augmentation de capital.

C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons qu'un Directeur Général délégué a été nommé par le Conseil d'administration du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN exerce ses fonctions depuis le 1^{er} octobre 2007.

Le Directeur Général délégué ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du conseil :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissements secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations de salariés.

D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

E. Comités d'audit et de rémunération

Compte tenu de la taille de la Société, MILLIMAGES n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération permanents. Conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, la Société mettra en place un Comité d'Audit avant la fin de l'exercice 2011.

F. Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration

Aucun principes ou règles n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Concernant le Président Directeur Général :

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a renouvelé Monsieur Roch LENER dans ses fonctions de Président Directeur Général et a décidé qu'il continuerait de percevoir une rémunération annuelle brute de 32.349 € sur 12 mois, laquelle avait été diminuée par rapport à celle attribuée lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2001.

Le conseil d'administration du 11 mars 2008 a modifié cette rémunération pour la porter à 40.000 euros bruts annuels et ce à compter du 11 mars 2008. Par ce même conseil d'administration, une prime exceptionnelle a été attribuée à Monsieur Roch LENER d'un montant de 274.829 euros, non versée à ce jour.

Concernant le Directeur Général Délégué :

Le conseil d'administration du 24 septembre 2007 a nommé Monsieur Michel LIBERMAN Directeur Général délégué et a décidé qu'il percevrait une rémunération annuelle brute de 44.000 € sur 12 mois, cette rémunération a été ramenée à 22.000 € brute annuelle sur 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2008, suite à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué de BAC FILMS.

Le conseil d'administration du 1^{er} septembre 2010 a, compte tenu des difficultés économiques de la société et en accord avec Monsieur LIBERMAN, décidé que son mandat de Directeur Général délégué ne donnerait plus lieu à aucune rémunération à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil d'administration du 20 avril 2009 a attribué 150.000 actions gratuites à Michel LIBERMAN, Directeur général délégué.

Monsieur LIBERMAN exerce également les fonctions de Directeur des opérations de MILLIMAGES et à ce titre il perçoit au titre de son contrat de travail une rémunération de 109 885 € brut annuel, une voiture de fonction et le remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs.

Concernant les autres mandataires:

Le Conseil d'administration du 23 mars 2005 a attribué des stocks options aux administrateurs suivants :

- Jonathan PEEL : 50.000 stocks
- John REYNOLDS : 60.000 stocks

Aucune option n'a été exercée à ce jour.

Il a été conclu à effet du 1^{er} septembre 2009, sous la procédure des conventions réglementées, un contrat de consultant avec les administrateurs Jonathan Peel et John Reynolds, auparavant salariés de Milimages UK, filiale désormais mise en sommeil.

- La rémunération à ce titre de Monsieur Jonathan Peel, Producteur, est de 5 360 £ par mois.
- La rémunération à ce titre de Monsieur John Reynolds, en charge de la commercialisation du catalogue MILLIMAGES sur les territoires non francophones, est de 9 000 £ par mois, avec bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux.

Aucun autre mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature dans le cadre de son mandat.

G. Référence à un code de gouvernement d'entreprise - Applications des recommandations du Code MiddleNext

Compte tenu de la taille faible du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code MiddleNext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise et présente la situation de MILLIMAGES par rapport à ces recommandations. Bien que la Société se conforme à la très grande majorité des préconisations, elle ne les respecte pas dans leur totalité. MILLIMAGES entend s'y conformer intégralement avant le 31 décembre 2011.

	Référence Code MiddleNext	Situation actuelle	Evolution envisagée
Conseil d'administration			
Nomination des administrateurs : informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de l'intéressé	R9	Appliquée	N/A
Composition du conseil d'administration	R8	Absence d'administrateur indépendant	31-déc-11
Durée des mandats des administrateurs	R10	Appliquée	N/A
Information des membres du conseil d'administration	R11	Appliquée	N/A

Réunion des conseils et des comités	R13	Appliquée	N/A
Règlement intérieur du Conseil d'administration	R6-R7-R11	Absence de règlement intérieur du Conseil	31-déc-11
Décision de la société de créer en fonction de sa situation un ou plusieurs comités spécialisés	R12	Décision négative	N/A
Décision de la société en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes	R13	Absence de comité d'audit	31-déc-11
S'interroger sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux	R15	Appliquée	N/A
Inviter le conseil une fois par un à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux et inscription de cette discussion dans le PV de CA	R 15	Non	31-déc-11
Modalités de répartition des jetons de présence	R14	Non applicable	N/A
Information sur la rémunération des mandataires sociaux dans le rapport annuel et le rapport du Président	R14	Appliquée	N/A
Obligation de diligences des administrateurs	R7	Appliquée	N/A
Principes généraux de détermination des rémunérations des dirigeants	R2	Appliquée	N/A
Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de dirigeant	R1	Appliquée	N/A
Indemnités de départ	R3	N/A	N/A
Retraites supplémentaires	R4	N/A	N/A
Stocks-options et AGA	R5	N/A	N/A
Publicité annuelle des rémunérations	R2	Appliquée	N/A
Rapport du Président	R13	Appliqué	N/A

N/A : non applicable

II. Renvoi aux dispositions des statuts de la société MILLIMAGES prévoyant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts de la société précisent aux articles 26, 28 et 30 du Titre IV – Assemblées générales – les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

III. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Afin de répondre aux dispositions légales, il est indiqué que les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées dans le paragraphe III du rapport de gestion.

IV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

A. Marche de la société

- La société Mère : MILLIMAGES SA

Un comité de direction se réunit 1 semaine sur 2 réunissant les personnes suivantes :

<i>Président Directeur Général</i>	<i>Roch LENER</i>
<i>Directeur Général Délégué</i>	<i>Michel LIBERMAN</i>
<i>Assistante du Président</i>	<i>Martine GAIRE</i>
<i>Directeur Administratif et financier</i>	<i>Yvonne RANOUX²</i>
<i>Directeur du département Publicité</i>	<i>Baptiste CHASSAING</i>
<i>Directeur d'écriture</i>	<i>Marie Caroline VILLAND</i>
<i>Producteur Animation</i>	<i>Florence MARCHAL</i>
<i>Directeur de fabrication</i>	<i>Marc DHRAMI</i>
<i>Responsable Merchandising</i>	<i>Laurence PAPON</i>
<i>Responsable Vidéo</i>	<i>Eric SAQUET</i>

Lors de ce comité sont abordés les points suivants :

- Situation de la société et marche des affaires,
- Etat d'avancement des productions,
- Etat d'avancement de l'écriture,
- Nouveaux projets en développement,
- Informations financières et juridiques diverses,
- Climat social,
- et plus généralement tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le comité ci-dessus) avec les personnes suivantes : Roch LENER, Michel LIBERMAN, Marie Caroline VILLAND, Marc DHRAMI et Florence MARCHAL. Lors de ce comité sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

² Mme Ranoux a quitté la Société fin mai 2011 et a été remplacée par Mme Casamitjana.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

- Les filiales de MILLIMAGES

BAC MAJESTIC :

La société BAC FILMS, filiale opérationnelle de BAC MAJESTIC, s'est réorganisée, autour de son Président Directeur Général Roch LENER, en départements spécialisés qui en 2009 étaient les suivants :

Directeur général Délégué	Michel LIBERMAN
Directeur Administratif et Financier	Yvonne RANOUX ³
Responsable du marketing	Christian MONSCHAUER
Business Affairs	Véronique CRASSET
Direction des ventes et de la distribution des films en Salles	Sandra FEQUET
Direction des ventes internationales et TV France	Camille NEEL
Direction des ventes vidéo	Eric SAQUET
Direction Technique	Sophie JUIN

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes citées ci-dessus ainsi que le Président.

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social
- et plus généralement, tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS le 20 décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

³ Mme Ranoux a quitté la Société fin mai 2011 et a été remplacée par Mme Casamitjana.

Les choix d'investissements font l'objet de Compte de résultats prévisionnels faisant apparaître les différents impacts (Recettes salles, TV, Vidéo ainsi que les coûts inhérents).

La décision d'investissement est prise compte tenu de ce compte de résultats et des ressources financières de la société.

Lors de cette prise de décision, un budget précis des frais d'édition est établi, validé par le Président, chaque directeur concerné étant ensuite chargé de faire respecter ce budget, et tout dépassement devant être soumis à validation de la Direction Générale.

Un point de Trésorerie détaillé est établi mensuellement et discuté entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS en décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier.

Les règlements envoyés aux fournisseurs sont toujours signés conjointement par deux personnes ayant procuration auprès des organismes bancaires.

B. Description synthétique des procédures de contrôle interne

- Prévisions financières

Il est établi un budget annuel pour l'année à venir qui fait l'objet d'un suivi régulier. La société dispose d'une comptabilité analytique organisée par coûts de production, distributions et frais généraux. Il existe également un suivi des coûts et recettes par séries mises en production. Des arrêtés mensuels succincts sont effectués permettant de s'assurer du respect des budgets autorisés par la Direction Générale.

- Procédures de contrôle de la trésorerie

Les services comptables établissent des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont ensuite revues par la direction générale. Les soldes bancaires sont consultés quotidiennement, les rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement. Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle.

- Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne. De par son activité, le groupe a recours au travail par intermittence. Il est cependant veillé à en éviter tout recours abusif.

- Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

Toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés. Les factures fournisseurs sont reçues directement par le service comptable. Elles sont comptabilisées et envoyées à chaque responsable de service pour validation et accord de paiement. Les responsables valident dans le respect du budget qui leur est alloué. Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et respectant les termes de paiement négociés.

C. Procédures de production et de contrôle de l'information financière

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées ce qui assure l'homogénéité de l'information restituée. La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Une sécurité anti-intrusion a été mise en place ainsi qu'une solution antivirale très efficace.

Lors des arrêtés trimestriels, les services comptables valident le chiffre d'affaires par une revue approfondie des transactions en cours, des « Prêt à Diffuser » obtenus, des nouveaux contrats de vente signés et des factures établies.

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une analyse des postes d'inventaire réalisée conjointement avec les services comptables de la société et un expert comptable. La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques par enquête auprès des directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées, de la Direction Juridique et le cas échéant de conseils externes. S'agissant de la constatation des amortissements sur les séries d'animation, elle fait suite à une analyse des recettes futures revue et validée périodiquement par la Direction Générale.

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- Une réunion d'options comptables préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables, notamment dans le cadre de l'application de nouvelles normes et de transactions non routinières ;
- Des réunions d'étapes permettant de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes et d'échanger de manière contradictoire sur les comptes provisoires de toutes les entités du groupe et les comptes consolidés.

D. Gestion des risques

❖ Risques de liquidité

Production

Du fait de la nature de leur activité, les crédits contractés par les sociétés de production pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les sociétés de production du Groupe disposent de concours des établissements de crédits.

Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproduction, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

Pour limiter ce risque, les sociétés de production du groupe Millimages s'efforcent de préfinancer au maximum leurs productions. Quant aux frais fixes, ils sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur prestation (très faibles),
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettements ou émission des capitaux propres.

Distribution cinéma

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La société se finance par la mobilisation de ses créances auprès des établissements financiers ou des banques. La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les

échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

❖ **Risques de taux sur endettement**

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, celui-ci est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31 décembre 2010.

❖ **Risques de change**

Pour l'ensemble des sociétés du groupe, le risque de change reste limité, et ne fait pas l'objet d'une couverture.

❖ **Risques juridiques**

Le service juridique du groupe, assisté éventuellement d'experts extérieurs, et le service business affairs, est dédié à tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, cœur de nos métiers.

E. Autres points

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Cette procédure est assurée par un salarié MILLIMAGES en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué en liaison avec un prestataire externe.

Le Président du Conseil d'administration

Roch LENER

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MILLIMAGES S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 29 avril 2011

Ciné Contrôle International

Pierre Delory

Associé

17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 décembre 2010 le Groupe MILLIMAGES compte 35 collaborateurs.

	Effectif moyen 31/12/10	Effectif moyen 31/12/09	Effectif moyen 31/12/08
MILLIMAGES SA	22	27	32
AMUSE FILMS	1	2	2
SEANCE PRIVEE	0	0	0
BAC FILMS	11	17	18
GEDEON PROGRAMMES	n/a	22	25
PVG	5	7	10
MILLIMAGES UK	0	0	4
Total	39	75	91

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Néant

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1. STRUCTURE DU CAPITAL

A ce jour la structure de l'actionnariat de MILLIMAGES est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Kid Media Management*	1 744 907	1 744 907	1 744 907	71,32	71,32%	71,32%
Jonathan PEEL	225 000	225 000	225 000	9,20%	9,20%	9,20%
Flottant	476 742	476 742	476 742	19,48%	19,48%	19,48%
TOTAL	2 446 649	2 446 649	2 446 649	100%	100%	100%

* Le capital de la société Kid Media Management est détenu à hauteur de 93,48% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 6,52% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

Aucun actionnaire n'a déclaré à l'AMF agir de concert.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société, à la date du présent document de référence.

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,24%	44,26%	44,23%
Marie-Caroline VILLAND épouse de Mr Roch LENER	429 975	859 950	859 950	4,39%	5,85%	5,85%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,74%	3,65%	3,64%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,37%	53,76%	53,72%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,20%	12,25%	12,24%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,12%	0,00%	0,08%
Flottant	4 923 734	4 996 025	4 996 025	50,31%	33,99%	33,96%
TOTAL	9 786 602	14 697 335	14 709 548	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2008 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,34%	44,35%	44,32%
Marie-Caroline VILLAND épouse de Mr Roch LENER	429 975	859 950	859 950	4,41%	5,86%	5,86%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,75%	3,65%	3,65%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,50%	53,86%	53,83%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,22%	12,27%	12,26%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,13%	0,00%	0,08%
Flottant	4 893 734	4 966 006	4 966 006	50,16%	33,86%	33,83%
TOTAL	9 756 602	14 667 316	14 679 529	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

18.1.2. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

A la date du présent Document de Référence, les déclarations de franchissement de seuil sont les suivantes :

Référence	Date de franchissement	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	Droits de vote : 5%	Réduction de capital à zéro	Mme Marie Caroline Villand	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	1/3 ; 25% ; 20% ; 15% ; 10% ; 5%	Réduction de capital à zéro	Roch Lener	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	50% ; 1/3 ; 25% ; 20% ; 15% ; 10% ; 5%	Réduction de capital à zéro	Concert composé de Mme. Marie Caroline Villand, M. Roch Lener et la société Enez Art	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Hausse	5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 1/3 ; 50% ; 2/3	Augmentation de capital	Kid Media Management	1 744 907	71,32%	1 744 907	71,32%
211C0044	05/01/2011	Non	Baisse	Droits de vote : 10% ; capital : 5%	Réduction de capital à zéro	M. Jonathan Peel	0	0%	0	0%
211C0044	05/01/2011	Non	Hausse	5%	Augmentation de capital	M. Jonathan Peel	225 000	9,20%	225 000	9,20%

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, la majorité des actionnaires de la Société MILLIMAGES bénéficie de droits de vote simple.

Toutefois, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES

A la date du présent document de référence, l'actionnaire Kid Media Management dispose seul d'une majorité des droits de vote.

En effet, Kid Media Management, principal actionnaire, détient directement à ce jour, 71,32 % du capital et 71,32 % des droits de vote de MILLIMAGES S.A.

A la connaissance de la Société, le capital de la société Kid Media Management est détenu à hauteur de 93,48% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 6,52% par Mme Marie-Caroline Villand épouse de Mr Roch Lener.

La Société n'a mis en place aucune mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle de Kid Media Management ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 concernant les procédures internes, permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2010 :

- MILLIMAGES

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à MILLIMAGES une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société BAC MAJESTIC, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de BAC MAJESTIC.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société MILLIMAGES qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1233.

- KID MEDIA MANAGEMENT

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à KID MEDIA MANAGEMENT une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société MILLIMAGES, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de MILLIMAGES.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société KID MEDIA MANAGEMENT qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de MILLIMAGES à titre irréductible, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 50% du capital et 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de cette société en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1234.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Acquisition des droits préférentiels de souscription appartenant à Monsieur Roch Lener dans la société Bac Majestic

- **Personne concernée:**
Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général

- Nature et objet:

Dans le cadre d'une autorisation de garantie de l'opération d'augmentation de capital de la société Bac Majestic par la société MILLIMAGES, votre conseil d'administration réuni le 13 décembre 2010 a autorisé l'acquisition des droits préférentiels appartenant à Monsieur Roch Lener.

- Modalités:

Votre société a acquis en décembre 2010, 486 032 droits préférentiels de souscription appartenant à Monsieur Roch Lener dans la société Bac Majestic au prix de 1 euro symbolique.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel

- Nature et objet:

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel en tant que conseiller technique en matière de production audiovisuelle à compter du 1er septembre 2009.

- Modalités:

La rémunération de Monsieur Jonathan Peel s'élève à £ 5 360 par mois. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2010 à ce titre, s'élève à £ 64 320 soit € 77 184.

Contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds

- Nature et objet:

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds dans le cadre de la commercialisation du catalogue de MILLIMAGES dans les pays non francophones pour une période initiale du 1er septembre 2009 au 30 août 2011, renouvelable après une négociation entre les parties concernées.

- Modalités:

La rémunération de Monsieur John Reynolds s'élève à £ 9 000 par mois avec un bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2010 à ce titre, s'élève à £ 108 000 soit € 129 600.

Avenant à la convention de prêt avec M. Roch Lener transféré à la société KMM

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la modification de la rémunération de la convention de prêt du 27 octobre 2003 de Monsieur Roch Lener. La rémunération de ce prêt est depuis, calculée en fonction du taux EURIBOR 3 mois + 2,5 points.

Ce prêt avait été transféré en 2008 à la holding familiale KMM de Monsieur Roch Lener.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant du prêt consenti à votre société s'élève à € 2 308 011.

Les intérêts facturés à votre société, au titre de ce prêt se sont élevés à € 74 147 pour l'exercice 2010.

Convention de prestation de services avec la société KMM

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société KMM et votre société. La société KMM met à disposition de votre société les compétences de Monsieur Roch Lener.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre de cette prestation par la société KMM à votre société s'élève à € 80 000 H.T.

Convention de prestation de service vidéo entre votre société, Pro Vidéo Group, Union Films Group et Bac Films.

▪ Nature et objet :

La convention a pour objet la mise en commun des ressources dites vidéo des sociétés ci-dessus et notamment, les personnes, les moyens et les missions.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé par votre société à Pro Vidéo Group s'élève à € 367 066 H.T.

Au 31 décembre 2010, le montant facturé par Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 213 845 H.T.

Convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group. La société Pro Vidéo Group facture à votre société une commission de 5% du chiffre d'affaires net distributeur.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 39 939 H.T.

Avenant à la convention signée avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom Bac Films Production Publicitaire

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'un avenant à la convention avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire ». La société Bac Films S.A. facture à votre société une royauté de 7,5% de la marge brute générée par les films du département publicitaire réalisé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Bac Films S.A. à votre société s'élève à € 30 845 H.T.

Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

▪ Nature et objet :

Au terme d'un avenant à la convention de pilotage et de management fees du 23 août 2004, il a été convenu que la société MILLIMAGES S.A. assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.:

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe Bac Majestic (ci-après les prestations de service).
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de MILLIMAGES S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre des prestations de services par votre société à Bac Majestic S.A. et à Bac Films S.A. s'élève respectivement à € 476 598 H.T. et € 94 069 H.T.

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre des prestations de services par Bac Films S.A. à votre société s'élève à € 7 570 HT.

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre de management fees par votre société à Bac Majestic S.A. s'élève à € 60 000 H.T.

Contrats de baux commerciaux avec la SCI Bois Ban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion de nouveaux contrats de baux commerciaux relatifs aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. Ce contrat d'une durée de trois ans, six ans ou neuf ans au choix de MILLIMAGES a débuté le 1er janvier 2008.

- Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre du loyer à votre société s'élève à € 189 523 H.T., charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Bac Films S.A.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 1er avril 2004 conclue avec Bac Films S.A. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Bac Films S.A. occupe un espace exclusif de 156 m2, sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Bac Films S.A..

- Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre du loyer par votre société à Bac Films S.A. s'élève à € 69 080 H.T., charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Amuse Films S.A.R.L.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 avec Amuse Films S.A.R.L. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Amuse Films S.A.R.L. occupe un espace exclusif de 12 m2, sachant que le loyer annuel est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Amuses Films S.A.R.L.

- Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre du loyer par votre société à Amuse Films S.A.R.L. s'élève à € 4 561 H.T., charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Pro Vidéo Group

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 avec Pro Vidéo Group et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Pro Vidéo Group occupe un espace exclusif de 67 m2, sachant que le loyer annuel est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Pro Vidéo Group.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé au titre du loyer par votre société à Pro Vidéo Group s'élève à € 32 680 H.T., charges locatives comprises.

Convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes.

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes. Votre société apporte à Gédéon Programmes une assistance administrative, financière et opérationnelle.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé par votre société à Gédéon Programmes s'élève à € 65 000 H.T.

Convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes

▪ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes. Les deux sociétés pouvant se consentir des avances de trésorerie en fonction des besoins de chacune d'elles.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010 le solde des avances consenties en compte courant est nul.

Les intérêts facturés par votre société au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à 769 €.

Convention de trésorerie avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

▪ Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société, Bac Films S.A. et Bac Majestic S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, votre société a consenti des avances en compte courant de € 60 179 à la société Bac Majestic S.A. Les intérêts facturés par votre société à la société Bac Majestic S.A. au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à € 54 050.

Au 31 décembre 2010 la société Bac Films S.A. a consenti des avances en compte courant de € 2 139 543 à votre société. Les intérêts facturés par la société Bac Films à votre société au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à € 81 562.

Convention de prestation de services avec Amuse Films

▪ Nature et objet :

Au terme d'une convention de prestation de service autorisée par le conseil d'administration du 31 octobre 2001, votre société met à la disposition de la société Amuse Films l'usage de services communs recouvrant des prestations administratives, financières et comptables.

▪ Modalités :

Au 31 décembre 2010, le montant facturé par votre société à Amuse Films s'élève à € 6 632 H.T.

Engagement en faveur de MILLIMAGES UK Limited

▪ Nature et objet :

MILLIMAGES S.A. s'est porté caution de sa filiale MILLIMAGES UK Limited aux termes d'une convention de caution autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003.

▪ Modalités :

Au titre de cette convention, la caution s'élève à € 1 000 000.

Paris La Défense et Paris, le 26 mai 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Pierre Delory
Associé

**19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Se reporter au document de référence 2009 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 décembre 2010 sous le numéro R.10-080.

**19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Se reporter au document de référence 2009 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 décembre 2010 sous le numéro R.10-080.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

20.1.1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill	8.2	2 770	4 195
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	8.1	22 251	30 160
Autres immobilisations incorporelles	8.1	68	74
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		25 089	34 430
Immobilisations corporelles	8.3	171	976
Participations mises en équivalence	8.4		14
Actifs financiers	8.5	2 001	1 327
Créances clients et autres débiteurs	8.6	6 711	6 858
Actif non courant		33 972	43 605
Stock		438	1 063
Créances clients	8.6	8 347	13 349
Autres créances	8.6	20 075	20 033
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8.7	764	1 116
Actif courant		29 624	35 561
Total actif		63 596	79 166

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital	8.8	2 960	391
Réserves (part du Groupe)		-2 570	3 914
Résultat (part du Groupe)		-1 199	-3 492
Capital émis et réserves		-808	813
Participations ne donnant pas le contrôle		-268	-1 515
Capitaux propres		-1 076	-702
Emprunts et dettes financières	8.10	2 080	2 317
Autres Passifs non courants	8.11	15 740	16 570
Provisions à Long terme	8.9	1 976	1 960
Passifs d'impôt différé	12		145
Passif non courant		19 796	20 992
Emprunts et dettes financières	8.10	4 024	10 864
Provisions	8.9		0
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	8.11	40 853	48 012
Passif courant		44 877	58 876
Total des Passifs		64 673	79 868
Total des Capitaux propres et des passifs		63 596	79 166

20.1.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Note	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires et Subventions	9.1	14 297	21 984
Autres produits de l'activité		1 250	271
Production immobilisée et stockée		5 747	4 697
Achats et charges externes		-14 437	-14 022
Charges de personnel		-3 355	-5 239
Impôts, taxes et versements assimilés		-193	-260
Amortissements et provisions nets		-8 614	-11 749
Résultat opérationnel courant	9.2	-5 305	-4 318
Autres produits et charges opérationnels	9.3	95	-189
Résultat opérationnel		-5 210	-4 507
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		377	242
Coût de l'endettement financier brut		-727	-843
Coût de l'endettement financier net	9.5	-350	-601
Autres produits et charges financiers		37	10
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-134	-147
Résultat avant impôt sur le résultat		-5 656	-5 245
Impôt sur le résultat	12	-	-
Résultat net des activités poursuivies		-5 656	-5 245
Résultat net des activités cédées	7.3	1 262	229
Résultat net		-4 394	-5 016
Résultat net de la période attribuable au groupe		-1 199	-3 492
Résultat net de la période attribuable aux intérêts non contrôlants		-3 195	-1 524
Résultat net (Part du Groupe) par action			
Nombre moyen d'actions en circulation		9 786 602	9 786 602
Résultat net par action des activités poursuivies		-0.23	-0.37
Résultat net par action des activités cédées		0.11	0.02
Résultat net par action		-0.12	-0.36
Résultat net (Part du Groupe) dilué par action			
Nombre potentiel moyen d'actions		9 786 602	9 884 604
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		-0.23	-0.37
Résultat net dilué par action des activités cédées		0.11	0.02
Résultat dilué net par action		-0.12	-0.35

Les données 2009 ont été retraitées des données Gedeon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat net des activités cédées (cf. note 7.3)-

Etat du résultat global	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé	-4 394	-3 903
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités poursuivies)		-18
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités en cours de cession)		
Total des produits et charges comptabilisés	-4 394	-3 921
<i>dont part du groupe</i>	-1 199	-2 397
<i>dont part des minoritaires</i>	-3 195	-1 524

20.1.3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Soldes au 31/12/08	391	19 792	2 250	-2 279	20 142	2 694	22 836
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-15 452	15 452	0		0
Variation de périmètre			2		2	8	10
Augmentation de capital	1	32			33		33
Paiements en actions			18		18		18
Divers (dont écart conversion)			-34		-34		-34
Résultat de l'exercice N (groupe)				-3 492	-3 492		-3 492
Résultat de l'exercice N (minoritaires)					0	-1 523	-1 523
Soldes au 31/12/09	392	19 824	-15 911	-3 492	812	-1 515	-703
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre (a)			-3 379		-3 379	3 441	62
Augmentation de capital	2 960	-18 445	18 445		2 960	1 001	3 961
Réduction de capital	-392		392				
Titres en Auto Contrôle			25				
Résultat de l'exercice N				-1 199	-1 199	-3 195	-4 394
Divers (dont écart conversion)			-27		-27		-27
Soldes au 31/12/10	2 960	1 378	-3 947	-1 199	-808	-268	-1 076

Cette ligne rend compte de l'impact IFRS de l'évolution du pourcentage de détention dans Bac Majestic (cf. §6.3).

20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2010

	Note	31.12.10	31.12.09
Opérations d'exploitation			
Résultat net des activités		-1 199	-3 492
<i>dont résultat net des activités cédées</i>		1 262	229
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>		-2 461	-3 721
Charge d'impôt		0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 601	11 749
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		0	18
Résultat des minoritaires		-3 195	-1 523
Résultat des sociétés mises en équivalence		134	147
Résultat net des cessions d'immobilisations		630	189
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		10 817	5 383
<i>Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)</i>		16 987	15 963
<i>Opérations d'exploitation (activités en cours de cession)</i>		1 540	2 547
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		17 328	15 018
Opérations d'investissement (activités poursuivies)			
Acquisitions et cessions d'immobilisations	8.2 à 8.4	-7 765	-6 513
Variation des dettes sur immobilisations		-6 282	1 785
Incidence des variations de périmètre		-199	-28
<i>Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)</i>		-14 246	-4 756
<i>Opérations d'investissement (activités cédées)</i>		-1 137	-5 777
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-15 383	-10 533
Opérations de financement (activités poursuivies)			
Augmentation de capital	8.8	0	41
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
Rachats et ventes d'actions propres		25	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	8 450	7 516
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	-10 981	-12 306
Variation des prêts et dépôt de garantie		300	-140
<i>Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)</i>		-2 206	-4 889
<i>Opérations de financement (activités cédées)</i>		235	-140
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 971	-5 023
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)		-26	-538
Trésorerie d'ouverture		593	1 131
Variation de la trésorerie provenant des activités poursuivies		-551	-588
Variation de la trésorerie provenant des activités cédés		74	54
Trésorerie de clôture		567	593
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>		491	-492
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>		76	942
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités cédés</i>			174
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités cédés</i>			-31

20.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

5. LE GROUPE MILLIMAGES

5.1. Présentation du groupe

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a. et BAC FILMS s.a).

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0010973479)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

5.2. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100	
Sociétés françaises :				
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE
MILLIFIN Sa	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0,10	Intégration Globale
BAC MAJESTIC Sa	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78,4	Intégration Globale
BAC FILMS Sa	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78,4	Intégration Globale
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100	Intégration Globale
Spinal Images SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	39,50	MEE
Sociétés étrangères :				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant la Sofica Millifin. Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquérir l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif courant. Au 31 décembre 2010, cette dette vis-à-vis des actionnaires de la SOFICA s'élève à 4 332 K€. Les demandes de rachat d'actions reçues à ce jour par la SOFICA s'élèvent à 2,5 M€ euros.

La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

6.1 Evolutions du périmètre

Cession de Manny Films

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

Cession de Gédéon Programmes

MILLIMAGES a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de MILLIMAGES réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

La société Gedeon programmes est donc déconsolidée à effet 1^{er} juillet 2010.

Pour la présentation des comptes au 31 décembre 2010 cf. note 7.3.

Cession de Biloba

La participation de MILLIMAGES dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

Acquisition de 39,5 % de Spinal Images

Le 29 octobre 2010, MILLIMAGES a acquis 39,5 % de Spinal Images, au prix du nominal, soit 15 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française online représentant les

fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

6.2. Augmentation de capital de MILLIMAGES

La société MILLIMAGES a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de la société est à ce jour de 2.960.445,29 euros et est divisé en 2.446.649 actions de 1,21 euro de nominal. (voir note 8.8)

En outre, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 135,88 euros.

6.3. Augmentation de capital de Bac Majestic et relution de MILLIMAGES dans Bac Majestic

La société Bac Majestic a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à se recapitaliser afin (i) d'augmenter ses capacités financières pour financer son activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale de ses actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi lui redonner une visibilité boursière.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations :

- le capital de Bac Majestic s'est trouvé porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.
- MILLIMAGES détient désormais 78,4% du capital de Bac Majestic.

6.4. Activité Cinéma

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 3,3 M€ au 31 décembre 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films, contre 6 M€ en 2009, pour 1,9 million d'entrées et 12 films. Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo* s'établit à 2,3 M€ en 2010 contre 3,3 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV* s'établit à 1,4 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales* s'élève à 0,3 M€ en 2010 contre 0,6 M€ en 2009.

Les films sortis en 2010 sont les suivants :

- *Disgrace*

- *Fleur du désert*
- *Lignes de front*
- *La comtesse*
- *Eyes of war*
- *D'amour et d'eau fraîche*
- *Be bad !*
- *Captifs*
- *Welcome to the Rileys*

Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up plus adapté aux attentes du public. Ainsi, au 1^{er} semestre, après « Le marchand de sable », sortiront « Une pure affaire » le 2 mars, une comédie d'Alexandre Coffre avec François Damiens et Pascale Arbillot, ainsi que « Derrière les murs », avec Laeticia Casta, premier film français en 3D.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

6.5. Activité animation

La période a été marquée par les livraisons de Simsalla Grimm 2 et d'une partie de Nuts Nuts Nuts et de Diego Oasis.

La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, est abandonnée au 1^{er} trimestre 2011. Enfin, la société développe une activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles : une première application (« Didou apprend-moi ») sera lancée sur Ipad au cours du premier semestre.

7. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de MILLIMAGES le 29 avril 2011, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011

7.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable

Les comptes consolidés de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 du Groupe MILLIMAGES sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au 31 décembre 2010, tel qu'adopté par l'Union Européenne, et disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009.

Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1er janvier 2010

Le groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB et l'IFRIC, et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont les suivantes :

- IAS 27 amendée- états financiers consolidés et individuels : appliquée par anticipation au 1^{er} janvier 2009
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 amendement - exemptions complémentaires pour les premiers adoptants : sans incidence sur les comptes
- IFRS 2 amendement – Transactions intragroupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Améliorations annuelles des IFRS : sans incidence sur les comptes

Textes d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2010 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Il s'agit de :

- IAS 24 révisée : informations relatives aux parties liées : sans incidence sur les comptes ;
- Amendement d'IAS 32 – classement des droits de souscription émis : sans incidence sur les comptes
- IFRS 9 – classification et évaluation des actifs et passifs financiers : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 amendement – exemption limitée à la présentation d'informations comparatives à IFRS 7 : sans incidence sur les comptes
- IFRS 7 amendement – information à fournir en matière de transfert d'actifs financiers : sans incidence sur les comptes

- IFRIC 14 amendement – paiements anticipés des exigences de financement minimal : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 19 – extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres : sans incidence sur les comptes

Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS approuvé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

7.2 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations éventuelles des « Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles », lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à nos activités (TV, Vidéo,)
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation..

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin (cf. § 5.2).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

7.3. Traitement de la cession de Gédéon Programmes

La société Gédéon Programmes cédée le 2 août 2010 (cf. §6.1) constituait le secteur opérationnel « Documentaires ».

Le résultat de Gédéon Programmes (totalité du secteur opérationnel « Documentaires ») est présenté sur une seule ligne dans l'Etat du résultat global (résultat net des activités cédées), tant pour les 6 premiers mois de 2010 que pour les 12 mois de 2009. Ce montant recouvre le résultat net après impôt de Gédéon Programmes au titre de la période considérée, ainsi que, en 2010, le résultat de cession effectif de la société.

L'analyse de ce montant unique est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.10			31.12.09		
	Résultat global (12 mois)	Activité cédée (6 mois)	Résultat des activités poursuivies	Résultat global (12 mois)	Activité cédée (12 mois)	Résultat des activités poursuivies
Chiffre d'affaires et Subventions	17 952	3 655	14 297	29 569	7 585	21 984
Autres produits de l'activité	1 262	12	1 250	314	43	271
Production immobilisée et stockée	10 183	4 436	5 747	12 177	7 480	4 697
Achats et charges externes	-16 702	-2 265	-14 437	-17 996	-3 974	-14 022
Charges de personnel	-5 661	-2 306	-3 355	-9 233	-3 994	- 5 239
Impôts, taxes et versements assimilés	-257	-64	-193	-407	-147	-260
Amortissements et provisions nets	-11 311	-2 697	-8 614	-18 295	-6 546	-11 749
Résultat opérationnel courant	- 4 534	771	-5 305	-3 871	447	-4 318
Autres produits et charges opérationnels	826	731(a)	95	-234	-45	-189
Résultat opérationnel	-3 708	1 502	-5 210	-4 105	402	-4 507
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	377	-	377	271	29	242
Coût de l'endettement financier brut	-786	-59	-727	-1 035	-192	-843
Coût de l'endettement financier net	-409	-59	-350	-764	-163	-601

Autres produits et charges financiers	47	10	37	14	4	10
Charge d'impôt	-191	-191	-	-14	-14	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-133	-	-133	-147	-	-147
Résultat avant impôt sur le résultat	-4 394	1 262	-5 656	-5016	229	-5 245
Impôt sur le résultat	-	-	-			
Résultat net	-4 394	1 262	-5 656	-5016	229	-5 245
(a) Détail des autres produits et charges opérationnels						
Plus-value de cession		725			-	
Autres		6			-45	
Total des autres produits et charges opérationnels		731			-45	

7.4 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

7.4.1 Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

7.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

7.4.3 Entités ad hoc : SOFICA MILLIFIN

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité. Suite à cette analyse, il a été considéré que le Groupe perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques

liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

7.5 Méthode de conversion des éléments en devises

7.5.1 Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés et dans l'Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

7.5.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

7.6 Regroupement d'entreprises

Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,

les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,

Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En vertu du §28 d'IAS 27 révisée, le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Regroupements d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2009

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, MILLIMAGES a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,

les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,

les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement, en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires négatifs étaient quant eux pris en charge par la mère.

7.7 Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwills, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwills.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la

valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste « Participations mises en équivalence ».

7.8 Immobilisations incorporelles et Corporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Cette procédure d'impairment s'applique aux immobilisations incorporelles en exploitation comme aux immobilisations incorporelles en cours.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

7.8.1 Immobilisations incorporelles

7.8.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries et films d'animation sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23.) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la

direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

7.8.1.2 Films et droits audiovisuels de cinéma

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette de l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

7.8.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

7.8.2 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Agencements et installations techniques	5 à 10 ans
Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

7.9 Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne. Conformément à IAS 28 § 30, lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où l'investisseur a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée

7.10 Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

7.11 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

7.12 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

7.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

7.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

7.15 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements

incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

7.16 Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, retraité les plans de souscription d'actions dont la date d'attribution est antérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits sont définitivement acquis avant le 1^{er} janvier 2005

7.17 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

7.18 Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction), puis au coût amorti.

7.19 Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

En particulier, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés mises en équivalence. Les provisions pour risques et charges sont considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

7.20 Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition des principaux décideurs opérationnels. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteur opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

Animation

Cinéma

7.21 Chiffre d'affaires

7.21.1 Chiffre d'affaires Animation

a) Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

b) Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

7.21.2 Chiffre d'affaires Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

7.21.3 Chiffre d'affaires Exploitation des films

Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan.

7.22 Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie

Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

Animation

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

7.23 Subventions

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent. Pour ce qui concerne l'animation, elles sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs

7.24 Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la livraison aux chaînes des programmes produits.

7.25 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

7.26 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

8. ANALYSE DES POSTES DE BILAN

8.1 Immobilisations incorporelles

8.1.1 Valeur brutes

En K€	31/12/2008	Aug.	Divers	Trans- fert	Var. péri mètre	Dim.	31/12/2009	Aug.	Divers	Trans fert	Var. péri mètre	Dim	31/12/2010
Droit au bail	45		0				45						45
Goodwill	5 655	30			-1 217	-127	4 341				-1 306		3 035
Animations en exploitation	78 574	20		9 642	169	-2 629	85 776	340	418	4 668		-150	91 352
Animations en cours	9 279	4 527		-9 642			4 164	5 704		-4 668			5 200
Cinéma : Films en exploitation	189 498	774		5 110			195 382	487		1 472		45 507	151 834
Cinéma : Films en projet	9 417	405		-5 110			4 712	1 099		-1 472			4 339
Documentaires en exploitation	63 907	3 978	3	3 381		-1 836	69 433	2 292		1 155	-71 659	1 221	0
Documentaires en cours	3 418	3 469	-93	-3 381		-195	3 218	2 144		-1 155	-4 207		0
Masters : en exploitation	77	6					83						83
Masters : en cours	48						48						48
Droits finis		170					170				-170		0
Droits : en cours		170					170				-170		0
Investissements Sofica MILLIFIN immobilisations incorporelles	4 588						4 588						4 588
	1 210	61			-169	-6	1 096	29			-15		1 110
Total Général	365 716	13 610	-90	0	-1 217	-4 793	373 226	12 095	418	0	-77 527	46 578	261 634

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

8.1.2 Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2008			31/12/2009			31/12/2010					
	31/12/2008	Aug.	Var. périmètre	31/12/2009	Aug.	Var. périmètre	31/12/2010	Aug.	Var. périmètre			
			Compte à compte	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim			Divers	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim		
Droit au bail	0					0					0	
Goodwill	145					145	120				265	
Animations en	72 355	5 518	143	0	-500	77 516	4 896				82 412	
Animations en cours	0	291				291					291	
Cinéma : Films en	182 466	5 212		144	0	187 822	3 417			44 621	146 618	
Cinéma : Films en projet	1 592			-284	0	1 308					1 308	
Documentaires : en	59 635	6 458		0		66 093	2 639	-68 732			0	
Documentaires : en cours	336	23				359		-359			0	
Masters : en exploitation	20	22				42			2		44	
Masters : en cours	0	53				53	20		-2		71	
Droits finis	0	13				13		-13			0	
Investissements Sofica MILLIFIN	3 327	759				4 086	363				4 449	
Autres immobilisations incorporelles	1 187	24	-143	0		1 068	34	-15			1 087	
Total	321 063	18 373	0	-140	0	-500	338 796	11 489	-69 119	76	44 621	236 545

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

8.1.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/10 Net	31/12/09 Net
Droit au bail	45	45
Goodwill	2 770	4 196
Animations en exploitation	8 940	8 260
Animations en cours	4 909	3 873
Cinéma : Films en exploitation	5 216	7 560
Cinéma : Films en projet	3 031	3 404
Documentaires en exploitation	-	3 340
Documentaires : en cours	-	2 859
Masters : en exploitation	12	32
Masters : en cours	4	4
Droits finis		157
Droits : en cours		170
Investissements Sofica MILLIFIN	139	502
Autres immobilisations incorporelles	23	28
Total Général	25 089	34 430

La colonne « Variation de périmètre » correspond majoritairement à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

8.2 Détail des goodwill

En K€	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Gédéon Programmes	1 426		1 426	-
Bac Majestic	2 742			2 742
PVG	28			28
TOTAL GENERAL	4 196	0	1 426	2 770

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/08	Augmentation	Diminution	31/12/09
Gédéon Programmes	1 426			1 426
Bac Majestic	2 869		-12	2 742
PVG	28	1		28
Zoolookids	202		-202	0
UFG	985		-985	0
TOTAL GENERAL	5 510	0	-1 315	4 196

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwill s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données de budget 2011 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux

de 9 %. Une hypothèse alternative à 8,5% pour le taux d'actualisation et à 1% pour le taux de croissance à l'infini a également été testée.

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis, conformément à la méthode exposée ci-dessus, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 Décembre 2010.

8.3 Immobilisations corporelles

8.3.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/2008	+	-	Variation Périètre	31/12/2009	+	-	Variation Périètre	31/12/2010
Autres immobilisations corporelles	1 640	709	-64	0	2 285	65	0	-1 266	1 084
TOTAL GENERAL	1 640	709	-64	0	2 285	65	0	- 1 266	1 084

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

8.3.2 Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009	+	Variation Périètre	-	31/12/2010
Autres immobilisations corporelles	1 203	169	-63	1 309	151	-547	-	913
TOTAL GENERAL	1 203	169	-63	1 309	151	-547	0	913

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

8.3.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/2009		31/12/2010	
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	976	1 084	913	171
TOTAL GENERAL	976	1 084	913	171

Toutes les immobilisations sont situées en France.

8.4 Participations dans des entreprises associées

En K€	31/12/09	31/12/10
Manny Films	6	0
Amuse Films	0	0
Biloba	8	0
Spinal Images	0	0
TOTAL GENERAL	14	0

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Sociétés concernées		
Amuse Films	-135	-104
Spinal Images	-	-30
Manny Films	-3	-
Biloba	-8	-
Total Général	-146	-134

La provision relative à la situation nette négative de Amuse Films et Spinal Images est comptabilisée en provisions (§ 8.9).

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-10 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Spinal Images	-34	254	-620	1 242
Amuse Films	-940	106	-306	14 766
Total Général	-974	360	-926	16 008

Pour rappel, à fin 2009, ces montants étaient les suivants :

31-déc-09 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Manny Films	19	4	-12	407
Amuse Films	-1 340	2 143	-398	10 379
Biloba	24	0	-23	583
Total Général	-1 297	2 147	-433	11 369

8.5 Actifs financiers

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009	+	Variation Périmètre	-	31/12/2010	En K€
Valeur brute									Valeur brute
Titres non consolidés	61	5	16	50	47			97	Titres non consolidés
Dépôt & cautionnements	1 175	74	26	1 223	1 229	-82	495	1 875	Dépôt & cautionnements
Divers	6	50	1	55			26	29	Divers
Valeur Brute	1 242	129	43	1 328	1 276	-82	521	2 001	Valeur Brute
Dépréciations	28		-28	0	0	0	0	0	Dépréciations
Valeur Nette	1 214	129	15	1 328	1 276	-82	521	2 001	Valeur Nette

8.6 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2010, les répartitions des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	Actifs courants	Dépréciation Actifs Courants	Total Actifs Courants	Actifs non courants	Dépréciations Actifs non courants	Total Actifs non courants	Montant Net 31/12/10	Montant Net 31/12/09
Créances Clients	8 406	-58	8 348	3 652	-1 987	1 665	10 013	14 797
Autres Créances ⁽¹⁾	20 091	-16	20 075	7 341	-634	6 707	26 782	25 441
Total Général								
<i>Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>	5 354		5 354				5 354	5 117
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	8		8				8	264
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	106		106				106	241
<i>Comptes courants</i>	2 569	-16	2 553	7 341	-634	6 707	9 260	5 409
<i>Créances diverses</i>	1 284		1 284				1 284	3 202
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	185		185				185	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	667		667				667	569
<i>Parts Antennes à recevoir</i>	6 401		6 401				6 401	8 207
<i>Parts de coproduction à recevoir</i>	1 204		1 204				1 204	2 389
<i>Subvention à recevoir</i>	2 313		2 313				2 313	43

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les comptes courants enregistrent les transactions avec les sociétés mises en équivalence dont Amuse Films à hauteur de 5 820K€ au 31 décembre 2010.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
SICAV Monétaires	691	38
Disponibilités	73	1 078
Total	764	1 116

8.8 Capital social de MILLIMAGES

Le capital social de MILLIMAGES a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros à raison d'une action nouvelle pour quatre droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 DPS).

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription le 5 janvier 2011, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient plus d'actions d'autocontrôle.

Une information relative aux titres donnant accès au capital est détaillée à la note 10 de ce document.

8.9 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2010
Engagements de retraite	61	-9	55		60	47
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 9.4)	456	0	236	0	0	692
Provisions pour risques	1 443	0	50	214	33	1 237
Total Général	1 960	-9	346	214	93	1 976

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2008	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2009
Engagements de retraite	54	68		-61	61
Provisions pour risques	1 722	33	-51	-261	1 443
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 8.4)	1 465	141	-1 150		456

Total Général	3 241	242	-1 201	-322	1 960
----------------------	--------------	------------	---------------	-------------	--------------

8.10 Dettes financières

En K€	31/12/2009	+	Variation de Péri-mètre	-	31/12/2010
Emprunts bancaires	8 116	4 008	-1 740	5 889	4 495
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	4 543	4 442	-2 481	5 092	1 412
Concours bancaires courants	523	22	-31	318	196
Total Général	13 182	8 472	-4 253	11 299	6 103

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	7 428	3 465	-5 474	5 419
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	3 146	1 930	-2 379	2 697
Emprunts et dettes financières diverses	9		-9	0
Loi DAILLY	6 027	9 964	-12 244	3 747
Factors	1 017	9 557	-9 778	796
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	5	120		125
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	339	59		398
Total Général	17 971	25 095	-29 884	13 182

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 15 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 13 ci-après.

8.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2009	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2010
Avances et acomptes reçus	62		62	23	0	23
Emprunts & Dettes conditionnées	612	2 828	3 440	464	4 155	4 619
Dettes d'exploitation	12 020	3 053	15 073	11 516	4 467	15 983
Parts co-pro et Pré-achat	3 237		3 237	912		912
Dettes fiscales et sociales	6 954	0	6 954	5 084		5 084
Dettes sur immobilisations (1)	11 651	4 162	15 813	13 769		13 769
Autres dettes	4 157	624	4 781	3 180	86	3 266
Comptes de régularisation (2)	9 318	5 903	15 221	5 829	7 032	12 861
Total Général	48 011	16 570	64 581	40 853	15 740	56 954

(1) dont l'engagement de rachat de la SOFICA (cf. § 5.2).

(2) Cette ligne est constituée essentiellement de PCA

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

8.12 Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	764	1 116	1 475
Concours bancaires courants	-196	-523	-344
Total	568	593	1 131

9. ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, et comme indiqué au paragraphe 7.21, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

Animation
Cinéma

Le segment opérationnel « Documentaires » a été abandonné avec la cession de Gedeon Programmes.

9.1 Chiffre d'affaires et production immobilisée

Chiffres d'affaires en K€	2010	2009
Animation	6 603	9 001
Cinéma	7 694	12 983
Total des activités poursuivies	14 297	21 984
Activités non poursuivies (documentaire)	3 655	7 585
Total Chiffre d'affaires	17 952	29 569

Production immobilisée en K€	2010	2009
Animation	5 704	4 697
Cinéma	43	0
Total des activités poursuivies	5 747	4 697
Activités non poursuivies (documentaire)	4 436	7 480
Total Chiffre d'affaires	10 183	12 177

9.2 Résultat Opérationnel courant

En K€	2010	2009
Résultat activité Cinéma	-2 198	-1 674
Résultat activité Animation	-3 107	-2 644
Résultat Opérationnel courant Activités poursuivies	-5 305	-4 318
Résultat Activités non poursuivies (documentaire)	771	447
Total	-4 534	-3 871

9.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	2010	2009
Produits des cessions d'immobilisations financières	30	472
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	65	-706
TOTAL	95	-234

9.4 Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2010	TOTAL 2009
Dotations	11 454	238	346	12 038	18 710
Reprises			-307	-307	-415
IMPACT NET	11 454	238	-39	11 731	18 295

9.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	2010	2009
Produits sur endettement financier		
Intérêts	252	233
Cession de Sicav		0
Gains de change		0
Divers	125	38
Total	377	271
Charges sur endettement financier		
Intérêts des emprunts et Dailly	259	797
Pertes de change	0	0
Divers	166	149
Intérêts sur C/C	302	87
Total	727	1 033
Coût de l'endettement financier net	-350	-762

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2010 s'élève à - 236K€.

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2010 s'élève à -114 K€.

10. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

10.1 Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2010	2009
MILLIMAGES S.A.	22	27
AMUSE FILMS	1	2
BAC FILMS	11	17
GEDEON	NA	22
PVG	5	7
MILLIMAGES UK	0	0
Total	39	75

10.2 Plan d'options de souscription d'actions

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf § 8.8). Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

10.3 Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf. § 8.8). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

10.4 Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4.36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2010. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments dilutifs n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

11. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2010

La société n'a pas identifié d'événement significatif postérieurement à la clôture.

12. IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2010	2009
Résultat consolidé avant impôt	-1 199	-3 478
Résultat des minoritaires	-3 195	-1 523
Résultat des sociétés mises en équivalence	134	147
Résultat comptable avant impôt	-4 260	-4 854
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 420	-1 618
Déficits non activés (1)	2 140	1 738
Différences permanentes	-380	130
Divers	-8	-4
Impôt observé	0	-14

Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficits non activés par prudence

PALIER BAC MAJESTIC	- 3 613
MILLIMAGES SA	- 2 421
SPINAL IMAGES	0
MILLIMAGES UK	0
PVG	0

MILLIFIN	-389
TOTAL Base IS	-6 423
<i>Impôts différés actifs correspondants (33,33%)</i>	2 140

Détail de la charge d'impôt :

En K€	2010	2009
Impôts sur les bénéfices	0	131
Impôts différés actifs et passifs (nets)	0	-145
Total	0	-14

Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
MILLIMAGES (1)	1 899	1 899	0
Gédéon Programmes (2)	0	0	0
Total	1 899	1 899	-0

Pour rappel, en 2009, ces montants étaient les suivants :

En K€	IDA	IDP	NET
MILLIMAGES (1)	2 219	2 219	0
Gédéon Programmes (2)	348	494	-145
Total	2 567	2 713	-145

(1) Les IDA de MILLIMAGES résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

Le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2010 à 20,7 M€.

13. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

13.1 Passifs éventuels

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	5 244	6 973
Avals, cautions et garanties données	1 317	1 686
Autres engagements donnés	0	0
Total	6 602	8 700
* Dont Gédéon Programmes	0	1 514

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir générés par l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

13.2 Actifs éventuels

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 88 K€ au 31 décembre 2010.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

14.1 Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Avantages à court terme	529	380
Avantages postérieurs à l'emploi	8	1
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	18	0
Total	555	381

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2010, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

14.2 Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de MILLIMAGES sont, soit les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films, Spinal Images), soit les dirigeants (Jonathan PEEL, la famille LENER, la société KMM, holding familiale, et la SCI Bois Ban, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe).

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, KMM consent des prêts à la société MILLIMAGES.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par MILLIMAGES sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Actifs		
Comptes débiteurs avec les sociétés mises en équivalence	7 424	6 526
Passifs		
Comptes créditeurs avec les sociétés mises en équivalence	- 8 746	-5 685
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	86	312
Produits financiers	189	235
Charges d'exploitation	-2 746	-865
Charges financières	-74	-77

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

15.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

15.1.1 Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 267 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

15.1.2 Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;

d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits. La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

15.1.3 Echancier consolidé des dettes financières

Au 31 décembre 2010, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	4 495	2 415	2 080	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€ - hors Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 415	784	489	202	941
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	2 415	784	489	202	941

Au 31 décembre 2009, le groupe MILLIMAGES disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - avec Gédéon Programmes	31/12/2009	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 182	10 864	2 318	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	13 182	10 864	2 318	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2009 :

En K€ - avec Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 864	6 780	1 015	797	2 272
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	10 864	6 780	1 015	797	2 272

15.2 Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	-1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 791	0	2 043	4 060	-252	-4 060	0	0	-252	-4 060

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes En K€	31/12/2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-45	-853
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	45	-763

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Avec Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	1 116	0	5 067	5 797	-3 951	-5 797	0	0	-3 951	-5 797
De 1 à 5 ans	1 328	0	0	2 318	1 328	-2 318	0	0	1 328	-2 318
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 444	0	5 067	8 115	-2 623	-8 115	0	0	-2 623	-8 115

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Avec Gédéon Programmes		31/12/2009	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-59	754	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	59	872	

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 754 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -872 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

15.3 Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
Position nette avant gestion en devises	595	221
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	595	221
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
Position nette après gestion en euros	445.55	257.28
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	-811	-805
GBP	2.95	-2.95	-811	-805
Total	6.26	-6.26	-814	802

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2009 était la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	327
Passifs	240
Position nette avant gestion en devises	87
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	87
Taux de conversion 1 euros =	1,4333
Position nette après gestion en euros	61
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	0,7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-0,7	+0,7	812	814
Total	-0,7	+0,7	812	814

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 812 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de 814 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

15.4 Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

15.5 Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détient aucune action propre.

20.2. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

20.2.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/10	31/12/09
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	91 824 438	83 156 349	8 668 090	8 701 508
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	5 200 462		5 200 462	3 873 166
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	851 242	699 417	151 825	218 550
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	8 694 140	4 838 677	3 855 462	4 735 119
Autres titres immobilisés	755 000		755 000	5 000
Prêts	25 159		25 159	50 318
Autres immobilisations financières	898 331		898 331	809 497
ACTIF IMMOBILISE	108 312 587	88 712 524	19 600 063	18 438 894
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	70 580		70 580	141 407
Avances, acomptes versés/commandes	24 917		24 917	42 609
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	8 059 682	1 209 491	6 850 191	9 931 075
Autres créances	18 875 682	438 188	18 437 494	16 845 939
Capital souscrit et appelé, non versé	2 960 445		2 960 445	
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	123		123	25 076
Disponibilités	20 433		20 433	25 369
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	92 099		92 099	258 764
ACTIF CIRCULANT	30 103 961	1 647 679	28 456 282	27 270 239
Ecarts de conversion actif	11 791		11 791	89 499
TOTAL GENERAL	138 428 338	90 360 202	48 068 136	45 798 632

PASSIF – Rubriques en €	31/12/10	31/12/09
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 960 445	391 464
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 378 474	19 823 610
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau		(12 814 664)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(3 384 244)	(6 021 936)
Subventions d'investissements	2 313 100	2 638 683
Provisions réglementées	5 448 641	6 408 362
Capitaux propres	10 684 424	12 393 527
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	1 724 296	1 279 296
Autres fonds propres	1 724 296	1 279 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	4 219 264	4 144 258
Provisions pour charges	38 565	37 919
Provisions pour risques et charges	4 257 829	4 182 177
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 015 291	4 273 575
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	4 703 764	4 147 173
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 392	35 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	7 416 441
Dettes fiscales et sociales	1 576 372	2 310 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 889 036	3 205 042
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	7 712 959	6 541 346
Total des dettes	31 401 479	27 929 292
Ecart de conversion passif	109	14 342
TOTAL GENERAL	48 068 136	45 798 632

20.2.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/10	31/12/09
Ventes de marchandises	565 581	
Production vendue – Biens	3 291 167	6 837 955
Production vendue - Services	2 174 875	2 161 670
Chiffre d'affaires net	6 031 623	8 999 625
Production stockée	(70 827)	(159 524)
Production immobilisée	5 704 228	4 527 186
Subventions d'exploitation	1 536 243	1 353 339
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	724 375	359 308
Autres produits	491 649	230 079
Produits d'exploitation	14 417 291	15 310 014
Achats matières premières, autres approvisionnements	219 275	106 578
Autres achats et charges externes	7 405 075	5 529 581
Impôts, taxes et versements assimilés	81 901	125 910
Salaires et traitements	1 501 616	2 215 871
Charges sociales	681 968	1 055 954
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 018 450	5 629 584
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	500 000	291 106
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	88 217	520 023
Pour risques et charges : dotations aux provisions	426 565	830 319
Autres charges	648 047	874 616
Charges d'exploitation	16 571 113	17 179 542
Résultat d'exploitation	(2 153 823)	(1 869 528)
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		128
Autres intérêts et produits assimilés	310 098	311 169
Reprises sur provisions et transferts de charges	125 216	342 752
Différences positives de change	44 280	121 748
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 665
Produits financiers	479 594	777 463
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 654 405	3 402 124
Intérêts et charges assimilées	225 792	825 506
Différences négatives de change	60 446	138 469
Charges financières	1 940 643	4 366 089

Résultat financier	(1 461 049)	(3 588 626)
Résultat courant avant impôts	(3 614 871)	(5 458 155)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117 526	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 228 632	2 340
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 897 355	834 135
Produits exceptionnels	4 243 512	836 475
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 021	29 235
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 127 669	236 887
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	876 195	1 134 134
Charges exceptionnelles	4 012 885	1 400 256
Résultat exceptionnel	230 627	(563 781)
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net	(3 384 244)	(6 021 936)

20.2.3 ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2009 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Titres de participation

Cession de Manny Films

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés le 30 juin 2010 générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

Cession de Gédéon Programmes

MILLIMAGES a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, a été intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de MILLIMAGES réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

Cession de Biloba

La participation de MILLIMAGES dans Biloba Films a été cédée le 29 octobre 2010 à sa valeur comptable, soit 15 K€, sans incidence significative sur les comptes.

Acquisition de 39,5% de Spinal Images

Le 29 octobre 2010, MILLIMAGES a acquis 39,5% de Spinal Images, au prix du nominal, soit 17 K€. Spinal Images (The Picture Factory) est une banque d'images vidéo française on line représentant les fonds de rushes des maisons de production françaises telles que GEDEON Programmes, MC4, Point du Jour, Eclectic Productions, etc ... soit plus de 30 000 heures de rushes disponibles.

1.2 Augmentation de capital de MILLIMAGES

La société MILLIMAGES a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de MILLIMAGES pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de la société est à ce jour de 2.960.445,29 euros et est divisé en 2.446.649 actions de 1,21 euro de nominal.

En outre, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 135,88 euros.

1.3 Augmentation de capital de Bac Majestic et relation de MILLIMAGES dans Bac Majestic

La société Bac Majestic a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de BAC MAJESTIC pour financer l'activité, (ii) d'assainir son bilan, (iii) d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations :

- le capital de Bac Majestic s'est trouvé porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.
- MILLIMAGES détient désormais 78,4% du capital de Bac Majestic.

1.4 Activité

La période a été marquée par les livraisons de Simsalla Grimm 2, d'une partie de Nuts Nuts Nuts et d'une partie de Diego Oasis

La production des séries « Diego Oasis » (52x11') et « Mouk » (65x11') se poursuit, tandis que la série « Mon Robot et moi » (52x13') a été mise en production. Deux nouvelles séries devraient être lancées au cours de l'exercice 2011 : « 64 Rue du Zoo IV » et « Corneil et Bernie II ».

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

2.3 Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin (cf. § 3.3.6).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

2.4 Immobilisations incorporelles

Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

2.5 Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques	:	5 ans
- agencements divers	:	10 ans
- matériel de transport	:	4 à 5 ans
- matériel de bureau	:	4 à 5 ans
- mobilier de bureau	:	5 à 10 ans

2.6 Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

2.7 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

2.9 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes.

- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

2.11 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Animation

Chiffre d'affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

Tant que les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance.

2.13 Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

3. NOTES SUR LES COMPTES

3.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immobilisations : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	86 192 905	517 952	-28 410		4 668 039	91 350 486
Productions en cours	4 164 272			5 704 229	-4 668 039	5 200 462
Logiciels	444 639	29 313				473 952
Total	90 848 200	547 265	-28 410	5 704 229	0	97 071 284

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 51 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649			649
Productions finies	77 521 932	4 895 650		82 417 582 ⁽¹⁾
Logiciels	414 104	33 557		447 661
Total	77 936 685	4 929 207		82 865 892

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	- 649	0
Fonds commercial	45 735		45 735
Productions finies	91 350 487	- 82 417 582	8 932 905
Logiciels	473 952	- 447 661	26 291
Productions en cours	5 200 461	- 291 107 ⁽¹⁾	4 909 354
Total au 31/12/10	97 071 284	- 83 156 999	13 914 285

⁽¹⁾ 118 031 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés pour sur les séries.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	828 725	22 517		851 242
Total	846 156	22 517		868 673

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	610 174	89 243		699 417
Total	627 605	89 243		716 848

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	482 840	-398 368	84 472
Matériel de transport	44 038	-38 284	5 754
Matériel et mobilier de bureau	324 364	-262 765	61 599
Total au 31/12/10	868 673	-716 848	151 825

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	8 138 797	3 673 359	3 118 016	8 694 140
Autres titres immobilisés	5 000	750 000		755 000
Autres immobilisations financières	859 815	88 834	25 159	923 490
Total	9 003 612	4 512 193	3 143 175	10 372 630

Les principaux mouvements concernant les titres de participation sont les suivants :

- Cession de Gedeon Programmes (Valeur brute des titres : 3 087 K€) : cf. § 3.1.1
- Acquisition complémentaire dans Bac Majestic (3 631 K€) : cf. § 3.1.3

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participations	3 403 677	1 435 000 ⁽¹⁾		4 838 677
Autres titres immobilisés	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Total	3 403 677	1 435 000	0	4 838 677

⁽¹⁾ Cette provision concerne les titres Bac Majestic.

3.4 Parties liées

Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2010
Avantages à court terme	529	380
Avantages postérieurs à l'emploi	8	1
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	18	
Total	555	381

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2010, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Pro vidéo group, MILLIMAGES UK et MILLIMAGES Los Angeles.

Les entreprises liées avec un lien de participation sont les suivantes : Amuse Films et Spinal Image.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par MILLIMAGES sont détaillées ci-dessous :

Eléments relevant de plusieurs postes		Montant	Montant concernant
Montants en €		concernant les	les entreprises liées
		entreprises liées	avec un lien de participation
Immobilisations	Droits		350 000
	Participations	8 609 736	37 294
	Total immobilisations	8 609 736	387 294
Créances	Créances clients et comptes rattachés	3 774 309	1 415 549
	Autres créances	1 233 256	5 819 947
	Total créances	5 007 565	7 235 496
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 026	5 645 729
	Autres dettes	2 026 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Total dettes	2 656 929	5 645 729
Charges	Autres charges et charges externes	357 889	2 237 819
	Charges financières	81 563	
	Total charges	439 452	2 237 819
Produits	Prestations	1 109 793	85 505
	Produits financiers	72 541	188 661
	Total produits	1 182 334	274 166
Total		17 380 174	15 780 504

3.5 Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	391 464			-391 464		0
Capital souscrit appelé non versé				2 960 445		2 960 445
Prime d'émission	19 823 610				-18 445 136	1 378 474
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 008					1 938 008
Report à nouveau	-12 814 664		-6 021 936	391 464	18 445 136	0
Résultat	-6 021 936	-3 384 243	6 021 936			-3 384 243
Subventions d'investissements	2 638 683				-325 583	2 313 100
Provisions réglementées	6 408 362				-959 721	5 448 641
Total au 31/12/10	12 393 527	-3 384 243	0	2 960 445	-1 285 304	10 684 425

Le capital social de MILLIMAGES a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription le 5 janvier 2011, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 1 744 907 actions, soit 71,32% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 391.464,08 € à 2.960.445,29 € et est divisé en 2 446 649 actions de 1,21 euros de nominal.

En outre, le report à nouveau débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur de 18 445 136 €.

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES ne détient plus d'actions d'autocontrôle.

3.6 Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
---------------	---------------------	-----------	------------------------	--------------------	--------------------

Provisions pour litiges	318 949		-32 519	-49 450	236 980
Provision pour perte de change	78 124	11 791	-78 124		11 791
Provisions pour indemnités de départ en retraite	37 919	38 565	-37 919		38 565
Provision pour risques	3 747 185	388 000		-164 692	3 970 493
Total	4 182 177	438 356	-148 562	-214 142	4 257 829

En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et MILLIMAGES ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle est dotée d'un capital de € 5,097 millions. La Sofica a été créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées seront réparties entre les souscripteurs. MILLIMAGES a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à hauteur de 85 % de leur valeur nominale dès la 8e année.

Au 31 décembre 2010, la provision pour garantie de la SOFICA s'élève à 3 446 K€ (soit 4 332K diminué de la situation nette de la Sofica). Les demandes de rachat d'actions reçues à ce jour par la SOFICA s'élèvent à 2,5 M€ euros.

3.7 Emprunts et dettes financières

Tableau de variation des emprunts et banques créditrices

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	3 678 788	1 998 324	2 969 965	2 707 147
Dailly	220 520	1 406 494	1 359 541	267 473
Factors				
Découverts bancaires	366 552		325 882	40 670
Total	4 265 860	3 404 818	4 655 388	3 015 290

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 700 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 433 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,5 M€ au 31 décembre 2010, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Echéancier des emprunts et dettes financières

En €	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	2 707 147	1 099 862	1 607 285	
Lignes de Dailly et Factors	267 473	267 473		
Concours bancaires courants	40 670	40 670		
Total	3 015 290	1 408 005	1 607 285	0

3.8 Emprunts et dettes financières divers

Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	1 599 883	890 000		2 489 883
Total au 31/12/10	1 599 883	890 000		2 489 883

3.9 Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	70 580	70 580		
Clients	8 059 682	6 841 037	1 218 645	
Avances et acomptes versés sur commande	24 917	24 917		
Autres créances	498 889	498 889		
Créances fiscales et sociales	1 892 488	1 892 488		
Comptes courants et associés	10 676 072		10 676 072	
Parts Antennes à recevoir	6 401 193	2 078 933	4 322 260	
Parts de co-production à recevoir	1 203 800	600 000	603 800	
Subventions et avances à recevoir	1 163 809	511 452	652 357	
Disponibilité	20 433	20 433		
Charges constatées d'avance	92 099	92 099		
Total au 31/12/10	30 103 962	12 630 828	17 473 134	0

3.10 Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 489 883		2 489 883	
Groupes et associés	2 213 881		2 213 881	
Parts de co-production sur séries en cours	944 155	250 632	693 523	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 480 666	5 704 380	4 776 286	

Dettes sociales et fiscales	1 576 371	1 576 371		
Autres dettes	2 944 880	211 016	2 733 864	
Produits constatés d'avance	7 712 959	1 865 892	5 847 067	
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 392	23 392		
Total au 31/12/10	28 386 187	9 631 683	18 754 504	0

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

3.11 Rémunérations en actions

Plan d'options de souscription d'actions

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions. Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf. § 8.8). Les caractéristiques des actions gratuites ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi le nombre d'actions gratuites attribuées est-il porté à 34 712 actions au lieu de 210 000.

A la date d'arrêté des comptes, les attributaires d'actions gratuites ne remplissent plus les conditions pour rendre l'attribution de ces actions gratuites définitive.

Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4,36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2010. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments dilutifs n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

3.12 Effectif

L'effectif moyen de la période est de 25 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 23 personnes.

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

3.13 Chiffre d'affaires

En K€	2010	2009
France	5 146	8 047
Export	885	952
Total	6 031	8 999

3.14 Résultat financier

La perte financière de -1 461 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, et des dépréciations de titres et comptes courants (288 K€).

3.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de MILLIMAGES est essentiellement composé de la moins-value de cession des titres Gedeon (887 K€).

3.16 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-3 384 244
Impôts sur les bénéfices	0
Résultat avant impôts	-3 384 244
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-959 721
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-4 343 965

A compter du 1er janvier 2009, il est formé un groupe d'intégration fiscale entre MILLIMAGES et PVG. Le déficit pré-intégration de MILLIMAGES s'élève à 12 625 K€. Le déficit d'ensemble est de 5 405 K€

3.17 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	5 448 641
Autres :	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	51 066
Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles	
Total au 31/12/10	5 499 707
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 833 236

3.18 Résultat par action

en €	2010	2009
Nombre de titres	2 446 649	9 786 602
Résultat	-3 384 243	-6 021 936
Résultat par action	-1,38	-0,62

3.19 Engagements financiers

Engagements donnés

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	4 515	4 489
Avals, cautions et garanties données	2 251	1 686
Autres engagements donnés		
Total	6 766	6 175

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Engagements reçus

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 12 K€ au 31 décembre 2010.

1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Pas d'événements significatifs.

4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	78,4	4 631	- 720	594	3 641	551	- 1 298
AMUSE FILMS SARL	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	34,0	45.7	-1 385	-5 820	20	8	-306
LA MAISON SAS	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45.0	NC	0	17	NC	NC
MILLIFIN	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	0,1	5097.0	-3 827	0	0	61	-399

MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place Londres- GB	100,0	K£ 0,1	K£ -547	-554	69	K£ 9	K£ 63
MILLIMAGES USA Inc	Los Angeles – USA	100,0	K\$ 10	K\$ 34	0	0	0	0
Spinal Images	512 026 477 2 rue de Nancy 88000 EPINAL	39,5	44	-167	0	17	171	-452
PRO VIDEO GROUP	499 589 760 88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	100,0	37	-304	-673	61	1 369	11

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre.

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.1 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.4. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

Les comptes sociaux de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.2 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.5. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.3 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.6. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.7. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.7.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2010

➤ Rapport sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MILLIMAGES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin.

2 - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- La société procède chaque année à un test de dépréciation des goodwills selon les modalités décrites dans les notes 7.7 et 8.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La note 7.8 aux états financiers consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animations et au catalogue de films en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.8 et 8.1 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- La note 7.3 de l'annexe aux états financiers consolidés présente la cession de l'activité « documentaires ». Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la conformité du traitement comptable de cette opération avec la norme IFRS 5 et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception éventuelle de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 29 avril 2011

Ciné Contrôle International
Pierre Delory
Associé

➤ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MILLIMAGES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin.

2 - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 3.2.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 3.3.1 aux comptes annuels donnent une information appropriée.
- La note 3.2.6 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, en particulier, les critères

pouvant conduire votre société à constater une dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que les notes 3.2.6, et 3.3.3 aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 29 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 29 avril 2011

Ciné Contrôle International
Pierre Delory
Associé

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent au §20.6.1 du Document de référence 2009.

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent au §20.6.1 du Document de référence 2009.

20.7.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Les contrôleurs légaux ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.7.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.8. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2010, arrêtés au 31 décembre 2010.

20.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

20.10. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.11. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2010, date du dernier arrêté comptable.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- Montant du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme deux millions neuf cent soixante quatre cent quarante cinq euros et vingt neuf centimes (2 960 445,29 €).

Il est divisé en deux millions quatre cent quarante six mille six cent quarante neuf (2 446 649) actions émises et libérées, d'une seule catégorie, de un euro et vingt-et-un cents (1,21€) chacune de valeur nominale.

- Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales des actionnaires en 2010 et 2011 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	26 mois 25/08/12	30 000 000 €	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant

25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois 25/08/12	15% de l'émission initiale	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature	26 mois 25/08/12	10% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L 225-209 et suivants du code de commerce	18 mois 25/12/2011	Un nombre d'action représentant au maximum 10% du capital social de la société Le montant des fonds destinés au rachat ne pourra dépasser 6 850 620 €	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois 25/08/13	Les options ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	38 mois 25/08/13	500 000 actions	Néant
28/06/2011	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre des dispositions de l'article L 225-138 du Code de commerce	18 mois (28/12/2012)	300 000€	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MILLIMAGES réunie le 25 juin 2010 a voté le projet de transfert de cotation des titres sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris. Ce projet est toujours d'actualité et MILLIMAGES présentera ce projet à NYSE-Euronext Paris dès qu'elle remplira les conditions nécessaires à l'obtention de l'accord de NYSE-Euronext Paris. Pour plus de détails se reporter à la section 4.2.5 « RISQUE LIE A UN EVENTUEL TRANSFERT DE COTATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS » du présent document.

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Néant

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Dates	Nature de l'Opération	Nominal	Prime d'émission / d'apport	Nouveau capital	Nombre d'actions	Prix de souscription (nominal+ prime)
01/07/91	Création par apport en numéraire	F 300.000	--	F 300.000	3 000	100 F
02/03/01	Augmentation de capital par incorporation de réserves	F 974.296,80	--	F 1.274.296,80	3 000	424,7656 F
02/03/01	Conversion du capital en euros et division du nombre d'actions composant le capital social	--	--	240.000 €	6.000.000	0,04 €
07/06/01	Augmentation de capital par émission d'actions	60.000 €	14.694.871 €	300.000 €	7.500.000	0,04 €
05/07/02	Apport à la Société de 3.498 actions de la société Gédéon Programmes	3.521,68 €	847.161 €	303.521,68 €	7.588.042	0,04 €
03/06/04	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSA	86.742,40 €	4.250.377,60 €	390.264,08 €	9.756.602	0,04 €
30/04/09	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSPCE	1.200 €	31.200 €	391.464,08 €	9.786.602	0,04 €
05/01/11	Réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital par émission d'actions	2 960 445,29€	--	2 960 445,29€	2 446 649	1,21€

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,
- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 16 A 22 DES STATUTS)

■ **Conseil d'administration (Article 16 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

En cours de société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six années ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'âge limite des administrateurs est fixé à 75 ans. Un administrateur en fonction dépassant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la Loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

■ **Nombre d'actions minimal (Article 17 des statuts)**

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

■ **Présidence du Conseil (Article 18 des statuts)**

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

■ **Délibérations du Conseil (Article 19 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Sauf lorsque le conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix celle du Président de la séance est prépondérante. Il est tenu un registre de

présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication.

Le procès-verbal indique le nom des administrateurs présents, le cas échéant, par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, ou représentés, excusés ou absents, et fait état de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Il est signé par le président de la séance et au moins un Administrateur, ou en cas d'empêchement du président par deux administrateurs au moins.

■ **Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 20 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

■ **Direction Générale (Article 21 des statuts)**

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membre du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions du président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions

limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

■ **Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du conseil d'administration (Article 22 des statuts)**

I. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence dont le montant est porté aux frais généraux de la société. Le conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

II. La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est déterminée par le Conseil d'Administration : elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts.

IV. Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la société par contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 11 A 15 DES STATUTS)

■ **Forme des actions (Article 11 des statuts)**

A compter de leur admission, les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi et le Code de Commerce, relatifs à l'identification des détenteurs de titres confèrent immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

■ **Cession et transmission des actions – contrôle des franchissements de seuils (Article 12 des statuts)**

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en comptes et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

■ **Droits et obligations attachés aux actions (Article 13 des statuts)**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent, le cas échéant, être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y a pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis devront faire, pour l'exercice de ces droits, leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfice, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquelles elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

■ **Indivisibilité des actions (Article 14 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

■ **Franchissement de seuil (Article 15 des statuts)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires du code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En outre, conformément à l'article L.233-7 du code de commerce, elle doit aussi en informer l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités fixés par son règlement général.

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 25 A 34 DES STATUTS)

■ **Nature des Assemblées (Article 25 des statuts)**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

■ **Organe de convocation – lieu de réunion des assemblées (Article 25 bis des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

■ **Avis de réunion - Convocation des Assemblées – Forme et délais (Article 26 des statuts)**

La convocation des assemblées est faite dans les conditions prévues par la Loi, quinze (15) jours avant la date de l'assemblée soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un Journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-73 du Code de commerce, la publication d'un avis de réunion au Bulletin d'annonce légal et obligatoire doit intervenir 35 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale.

L'assemblée ne peut être tenue moins de trente-cinq jours après la publication de l'avis inséré au BALO.

Toutefois, lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce (cas des offres publiques), ce délai est ramené à quinze jours.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

■ **Ordre du jour (Article 27 des statuts)**

I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

III. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

■ **Admission aux assemblées - Pouvoirs (Article 28 des statuts)**

I. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

II. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire

représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

III. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

IV. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

V. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire : le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- adresser une procuration à la Société donnée avec indication de mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

VI. Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéa de l'article L.432-6 du code de travail, peuvent assister aux Assemblées Générales.

Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés.

■ **Tenue de l'assemblée – Bureau – Procès-verbaux (Article 29 des statuts)**

I. Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

II. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet pour le Conseil. En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

III. Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi. Les copies et extraits de ces procès verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

■ **Actionnaires (Article 30 des statuts)**

I. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

II. Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

III. Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

■ **Assemblée Générale Ordinaire (Article 31 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

■ **Assemblée Générale Extraordinaire (Article 32 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale.

Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Dans les Assemblée Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

■ **Assemblées Spéciales (Article 33 des statuts)**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

■ **Droit de communication des actionnaires (Article 34 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, le rapport du Président à l'Assemblée Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments indiqués dans l'article L.225-100-3 lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date de signature du document de référence, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir un impact en cours d'offre publique.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune condition particulière régissant les modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS
D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

MILLIMAGES atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de MILLIMAGES, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de MILLIMAGES pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de MILLIMAGES.

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de Millimages	Date
Chiffre d'affaires au 1 ^{er} semestre 2011	01/08/2011
Assemblée Générale du 28 juin 2011 : résultat des votes	29/07/2011
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	27/05/2011
Informations aux actionnaires pour l'Assemblée du 28 juin 2011	26/05/2011
Honoraires 2010 des contrôleurs légaux	20/05/2011
Rapport financier annuel 2010	13/05/2011
Mise à disposition du rapport financier annuel 2010	13/05/2011
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	13/05/2011
Résultats consolidés 2010	02/05/2011
Chiffre d'affaires 2010	28/02/2011
Augmentation de capital de 2 960 445,29 euros	05/01/2011
Lancement d'une réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital de 2 960 445,29 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription	15/12/2010
Chiffre d'affaires 9 mois 2010	10/09/2010
Cession de la participation Bilboa et prise de participation directe dans Spinal Images	29/10/2010
Projet de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	20/10/2010
Rapport financier semestriel 2010	15/10/2010
Résultats semestriels 2010	15/10/2010
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010	05/08/2010
Cession de Gédéon Programmes	02/08/2010
Millimages cède sa participation dans Gédéon Programmes	19/07/2010

Site de MILLIMAGES : www.millimages.com

Publication au BALO	Date
Avis de réunion valant avis de convocation AGM (Bulletin n°61)	23/05/2011
Avis de convocation AGE (Bulletin n°134)	08/11/2010
Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation (Bulletin n°130)	29/10/2010
Avis de réunion valant avis de convocation AGE (Bulletin n°126)	20/10/2010

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A ce jour, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100
Sociétés françaises :			
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34
MILLIFIN SA	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0.10
BAC MAJESTIC SA	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78.40
BAC FILMS SA	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78.40
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100
SPINAL IMAGES SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	40
Sociétés étrangères :			
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de la Sofica Millifin.